

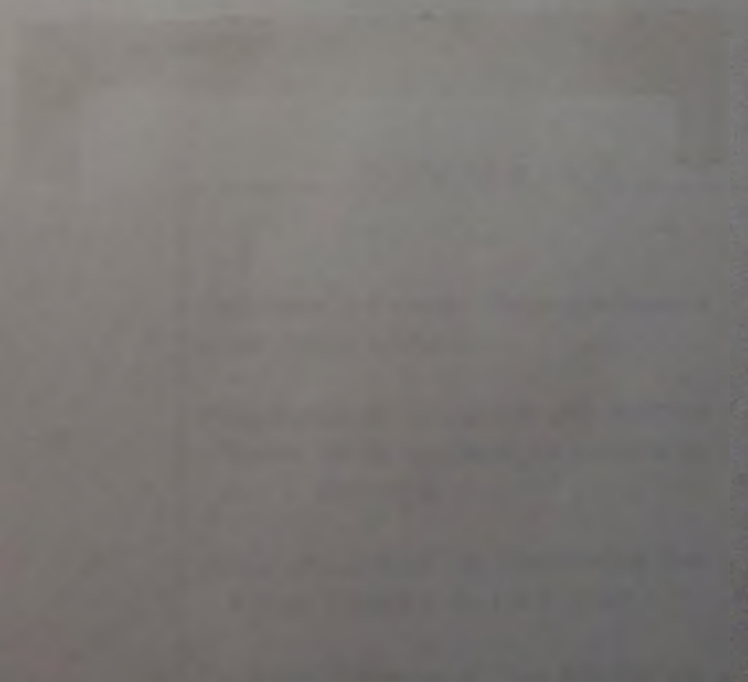


Le Folklore Brabançon

161

Le
Folklore Brabançon

Le
Folklore
Brabançon



Notre couverture :

*Le Châteaun des Cailloux
à Jodoigne au temps de sa splendeur — intérieur —*

MARS 1964

N° 161

Le Folklore Brabançon

ORGANE DU

Service de Recherches Historiques
et Folkloriques de la Province
de Brabant

RUE ST-JEAN, 4 — Tél. 13.07.50
BRUXELLES

SOMMAIRE

<i>Jodoigne au cœur d'un centenaire</i> par Louis Delvaux	5
<i>Fragments de la légende des faits et héros de la mythologie forestoise</i> par J. Devondel	53
<i>Jules d'Udekem de Guertechin</i> par Robert Udekem de Guertechin	62
<i>Le Lion Belgique et nos Etendards, histoire millénaire</i> par Louis Ronkard	73
<i>Lu et Entendu</i>	125
<i>Bibliographie</i>	130

MARS
1964

N° 161

PRIX : 35 F.

Le Service de Recherches Historiques
et Folkloriques et de Relations Culturelles
et Publiques de la Province de Brabant
publie également une revue en néerlandais

• DE BRABANTSE FOLKLORE •

Au sommaire du n° 161
de mars 1964 :

Het geestelijk Leven te Wommersom (IV),
par Leo Tulkens.

De Legende van Hakendover,
par S. et G. Callebaut.

De Sociale Wetenschappen
in de Koninklijke Militaire School,
par F. Lehouck.

Tiense Spreekwoorden,
par E. J. C. Baert.

Tiense Figuren,
par A. Parloor.

Jodoigne au cœur d'un centenaire

par

Louis DELVAUX

LE 19 FÉVRIER 1863, le duc de Brabant, futur Léopold II, terminait un voyage d'études en Egypte, commencé à Alexandrie le 9 décembre 1862. C'était la seconde fois qu'il se rendait dans ce pays, le premier voyage datant de 1855 au cours duquel sa femme Marie-Henriette d'Autriche l'accompagnait (1).

Le duc de Brabant s'intéressait beaucoup au percement de l'isthme de Suez. Il désirait en voir les premières réalisations et rencontrer sur place le créateur du célèbre canal, Ferdinand de Lesseps. Il avait mis à profit ce second séjour en Egypte pour visiter la Basse-Nubie et le Sinai.

Ce 19 février 1863, le duc s'embarquait avec sa suite à Alexandrie sur le *Cydnus*, paquebot des Messageries impériales françaises, pour rentrer en Belgique. Le docteur Stacquez, médecin de régiment au 3^e d'artillerie et médecin du duc de Brabant pendant ce voyage, a écrit une relation (2) de celui-ci. Il note que l'avocat Verhaeghe de Gand, M. Brugmann de Bruxelles et « M. Defoer de Jodoigne, qui s'était si complaisamment fait mon cicérone dans quelques-unes

(1) V. Pierre DAVE, *Léopold II*. 1 vol. Paris. Fayard. 1954, ch. II, pp. 46 et suiv.

(2) V. STACQUEZ (Docteur): *L'Egypte, la basse Nubie et le Sinai*. Relation d'après les notes tenues pendant le voyage que S.A.R. Mgr le Duc de Brabant fit dans ces contrées en 1862 et 1863. 1 vol. Liège. Grandmont-Donders. 1863. p. 53 et pp. 382 et 383.

de mes excursions pendant mon séjour à Alexandrie », s'étaient aussi embarqués sur le *Cydnus*, « M. Verhaeghe pour rentrer en Belgique par Naples et Turin, M. Defoer pour aller passer quelques semaines dans sa famille qu'il n'avait plus vue depuis plusieurs années ». Dès son arrivée à Alexandrie, le docteur Stacquez notait « qu'un compatriote, M. Defoer, de Jodoigne, secrétaire intendant du jeune prince Toussoum, fils de Saïd-Pacha, m'a plusieurs fois accompagné lorsque je désirais parcourir le dédale des rues étroites et tortueuses du quartier turc. J'ai assisté avec lui à une représentation du cirque Soulier que j'avais déjà vu à Tournay en 1853 ». Le docteur Stacquez écrit tantôt Defoere, tantôt Defoer.

Qui était ce « M. Defoer de Jodoigne » ?

Était-ce Auguste Defoer (1820-1901) ou plus exactement Augustin, âgé de 43 ans en 1863 ?

Était-ce Hector Defoer (1832-1905), frère du précédent, âgé de 31 ans en 1863 ?

Les indications du docteur Stacquez ne nous permettent pas de préciser lequel des deux frères — qui tous deux firent de longs séjours en Égypte — est visé dans le récit de son voyage et qui des deux était, en 1863, le secrétaire intendant du jeune prince Toussoum, fils de Saïd-Pacha. Ce dernier était le vice-roi d'Égypte, au cours des années 1854-1863, soit le plus haut personnage du pays, vassal du Sultan de Constantinople, ou Istamboul, l'Égypte faisant partie de la Turquie (1801-1882).

On doit présumer qu'il s'agit d'Auguste, de douze ans plus âgé qu'Hector. Au surplus, Auguste avait déjà acquis, en 1863, une certaine expérience, du moins une certaine habitude, des milieux internationaux dès les années 1860-1861 comme maître d'hôtel d'un Ambassadeur de France au Portugal, ce qui fait supposer qu'il avait vécu et pénétré la vie parisienne du Second Empire et qu'il s'y était adapté.

Nous avons recueilli la version suivante, basée sur une tradition orale, des débuts de l'odyssée des frères Defoer. A cette époque, les meilleurs artisans de Jodoigne allaient parfaire leurs connaissances professionnelles dans les ateliers parisiens. On cite parmi eux Albert Duchesne, horloger-bijoutier, Charles Joseph Duchesne, pâtissier-traiteur, Dussart et Fortemps, ébénistes. Auguste Defoer aurait suivi leur exemple, sans succès d'ailleurs dans les divers métiers qu'il avait tentés. Puis il serait entré au service d'un duc de Beaufort, dont il aurait gagné la confiance. Sur les conseils de celui-ci, il aurait

appelé à Paris son jeune frère Hector. Tous deux auraient été introduits dans les milieux des hauts dignitaires égyptiens et les auraient suivis en Égypte.



Augustin, dit Auguste, DEFOER
à la veille de son retour à Jodoigne

Le séjour en Égypte des deux frères Defoer, Auguste et Hector, comme d'un autre jodoignois, Victor Defalque, les fonctions qu'ils y remplirent ou les activités qu'ils y déploierent durant quelque dix ou quinze années sans doute, 1858 ou 1860 à 1871 — 1875 environ,

les fortunes, considérables pour l'époque, qu'ils y amassèrent, tout cela revêt, et a toujours revêtu, le caractère plutôt mystérieux d'une aventure dont seuls quelques intimes, aujourd'hui disparus, eurent peut-être la clef, il y a un demi-siècle. Actuellement, après un siècle, il paraît difficile, sinon impossible, d'établir une version parfaitement exacte de ces faits, quelque intérêt qu'ils présentent.

La légende s'est emparée de ces existences exceptionnelles, qui ont défrayé la chronique pendant des années. Elle s'est alimentée, tout naturellement, aux sources les plus douteuses, sinon parfois les plus invraisemblables, sous l'action de la malignité publique et des passions politiques locales, tout particulièrement en ce qui concerne Hector Defoer, celui-ci, contrairement à son frère Auguste, ayant souvent fait étalage de ses richesses.

Un poète wallon, Paul Moureau, s'est inspiré de cette aventure, dans un conte wallon, intitulé *Ê suivant le stwèle (En suivant l'étoile)* où il compare les frères Defoer aux rois mages, qui suivent leur étoile en Orient.

Il n'entre ni dans nos intentions, ni surtout dans nos possibilités, d'essayer de percer ces énigmes, pas plus d'ailleurs que de nous faire l'écho de légendes auxquelles la presse du temps a parfois fait des allusions aussi transparentes que fantaisistes. Nous voudrions nous limiter à recueillir quelques données précises et exactes, historiques si l'on veut, permettant de reconstituer, dans une certaine mesure, l'atmosphère d'une époque en indiquant les possibilités que celle-ci offrait à des hommes animés de l'esprit d'aventure, assez doués aussi pour en tirer avantage et profit.

LA FAMILLE DEFOER

Les Defoer sont originaires par leurs père et grand-père de Zetrud-Lumay.

Jacques Defoer, père d'Auguste et d'Hector, est né à Zetrud-Lumay le 27 juin 1792, et décédé à Jodoigne le 8 janvier 1872. Son épouse Beatrix, Désirée Herpin, est née à Jodoigne le 10 septembre 1797 et y est décédée le 25 janvier 1865.

Ce Jacques Defoer est le fils de Servais Defoer, né à Zetrud-Lumay et de Marie-Thérèse Vanderschuren.

Du mariage de Jacques Defoer et de Béatrix, Désirée Herpin, célébré à Jodoigne le 8 mai 1817, sont nés cinq enfants en cette ville :

Antoinette, Joseph, le 1 janvier 1818, y décédée le 17 avril 1877, célibataire, Augustin, dit Auguste, le 23 juillet 1820 et y décédé le 2 juillet 1901, qui épousera, à Jodoigne, le 21 juillet 1877,



Hector DEFOER, dit le Bey, à son retour à Jodoigne

Antoinette Godard (Jodoigne 28 juin 1840 — Etterbeck 2 février 1919), veuve en premières nocces, depuis 1867, de Nicolas Delhaise; Henri-Joseph, le 1 février 1825 et y décédé le 29 novembre 1867,

célibataire: Albert-Joseph, le 10 septembre 1828 et y décède le 8 août 1888, qui épousera à Jodoigne, le 20 juillet 1853, Joséphine Hannot (Jodoigne 31 mars 1826 — 20 octobre 1882); Hector, le 4 novembre 1832, y décède le 8 juillet 1905, célibataire.

Les époux Jacques Defoer-Herpin sont de condition très modeste. Le mari est souvent qualifié dans les actes de l'état civil de journalier, domestique ou cultivateur. Ils habitent en 1860 une maison sise « Rue Pavé Saint-Médard » n° 136.

Les époux Auguste Defoer-Godard font souche. Ils ont une fille, Désirée, née à Jodoigne le 13 août 1879, qui épouse à Jodoigne le 5 octobre 1898, Georges Poncin (1872-1906). Ces derniers habitent Liège avant la guerre 1914; ils ont quatre enfants: Marie-Iris, Georges, Marie-Lucienne et Marie-Louise, celle-ci célibataire qui sera sœur de charité de St-Vincent de Paul et décèdera à Verviers (1900-1958). Désirée Defoer, appelée aussi parfois Elvire, épousera en secondes noces Louis Poncin, dont elle aura une fille Marie-Yvonne.

Les époux Defoer-Hannot resteront sans postérité.

Le nom de Defoer a parfois été écrit, dans les actes de l'état civil ou autres, Dufour et aussi Dufort. Ces erreurs donnèrent lieu, en 1851, à une demande de rectification d'actes de l'état civil, ayant deux objets, le premier visant les actes de naissance de quatre enfants Defoer-Herpin, inscrits sous le nom de Dufort, au lieu de Defoer; le second, visant la rectification de la mention du sexe d'Augustin (Auguste), inscrit sous le prénom d'Augustine (3).

Sans doute les enfants Defoer fréquentèrent-ils l'école primaire de Jodoigne. Au registre de la population de Jodoigne en 1860, le père Jacques Defoer, dont le nom est toujours écrit Dufour, est qualifié de journalier, Hector d'ouvrier fondeur en fer, Henri de journalier et Auguste de « maître d'hôtel, qui se trouve au Portugal à la suite de l'Ambassadeur de France ». A ce moment, 1860, Auguste a 40 ans et Hector 28 ans. Nous donnons ces indications sous réserve et pour ce qu'elles valent car ce document contient des

(3) Conseil de famille, réuni à Jodoigne sous la présidence du Juge de Paix, pour rédiger un acte de notoriété, le 15 juillet 1851. Jugement du Tribunal de Première Instance de Nivelles du 30 juillet 1851. Albert-Joseph Defoer n'est pas compris dans cette procédure de rectification d'acte de l'état civil. Son nom avait été correctement inscrit dans son acte de naissance, Defoer et non pas Dufort.

erreurs manifestes, d'une part, les âges des enfants, Auguste est dit âgé de 25 ans au lieu de 40, Hector 13 au lieu de 28, Antoinette 27 ans au lieu de 42, Albert-Joseph 18 ans au lieu de 35, le père Defoer 49 ans au lieu de 68 et son épouse Beatrix, Désirée Herpin 49 ans au lieu de 63.

Deux données sont cependant à retenir: en 1860 Auguste est maître d'hôtel de l'Ambassadeur de France au Portugal et Hector semble être toujours à Jodoigne.

A cette époque (1850-1860) la région de Jodoigne connaît de nombreux exodes, soit individuels, soit collectifs, vers le nouveau monde, tels ces quelque cinquante-cinq habitants de Huppaye (4) qui partent pour l'Amérique et 45 pour le Hainaut; tout un groupe de paroissiens d'Offus vont au Canada, si nombreux que leur curé les accompagne. Même phénomène à Grez-Doiceau, à Biez et dans les communes des environs. Vers 1852, 600 personnes quittent Grez dont 88 pour Charleroi; une centaine quittent Biez. Vers 1870-1875, une colonie belge de 7.000 habitants occupe une partie de Green-Bay dans le Wisconsin aux Etats-Unis où des établissements portent les noms de Grez-Daems, Dyckesville, Saint-Sauveur, Grand-Lez, Walhain, Sucrevic, Rosières, Nouveau-Bruxelles.

Ces expatriations n'étaient pas exceptionnelles. Les frères Defoer et d'autres jodoignois, comme Victor Defalque (5), suivaient un mouvement assez général. En 1869, un certain M. Leclercq part pour l'Amérique.

Ces départs sont déterminés par l'état social et économique de notre pays à cette époque. En 1839 l'économiste Briavoine (1799-1869) résume comme suit cette situation: « Dans son état actuel, la société de Belgique peut se définir ainsi: sur quatre millions d'hommes, il y en a un million dans l'aisance, un autre million dans le besoin, deux autres millions flottent entre les deux extrêmes ».

(4) V. TARLIER WAUTERS. *Géographie et Histoire des communes belges* Canton de Jodoigne — Huppaye — p. 38.

(5) Defalque Jacques, Vicor, né à Jodoigne le 20 juillet 1837, fils de Virginie Decoux et de Defalque Charles, Joseph. A séjourné en Égypte comme les frères Defoer, à la même époque. Décédé à Paris (XVI^e) le 19 mai 1925, rue Spontini, 51. Il a légué à la ville de Jodoigne: 20.000 francs; à la société « Muruelle Jodoignoise »: 30.000 frs; à la fabrique d'église Saint-Médard: 35.000 frs. En 1919, il était domicilié à Bruxelles 143, rue Belliard.

De 1839 à 1847, la situation s'aggrave. Au dire de M. Defourny, « le nombre des indigents inscrits sur les rôles des bureaux de bienfaisance était de 564.000 en 1828, il monte à 587.000 en 1839, à 671.000 en 1846. A côté des pauvres officiels, il y a tous ceux qui n'émargent pas à l'assistance publique. On peut supputer qu'en 1846 le quart, peut-être le tiers, de la population est dans le besoin » (6). Résumant son étude, Maurice Defourny conclut « les vingt premières années de notre indépendance, il faut bien l'avouer, ne furent point heureuses. Elles furent traversées par une vague de misère qui alla grandissant jusque vers le milieu du siècle. »

Sur le plan international, les dix-huit années qui vont de 1860 à 1878 sont marquées par des faits nouveaux et caractéristiques. C'est le moment où se développe la politique d'expansion des grandes puissances en Extrême-Orient et les questions méditerranéennes sont au centre de la politique internationale en Europe. Les crises économiques européennes ont accru les mouvements migratoires, dont a bénéficié l'essor des Etats-Unis, de l'Argentine ou du Brésil méridional (7).

Des tendances plus libérales s'affirment, comme la liberté des échanges entre nations. Les progrès de la technique rendent plus étroites les relations entre les peuples libres, comme l'essor des chemins de fer et de la navigation à vapeur et la création de réseaux télégraphiques. Les vieux Etats européens poussent des tentacules à travers le monde, comme l'Angleterre en a donné l'exemple. Mais le nationalisme et bientôt l'impérialisme, pointent à l'horizon (8), d'où sortiront à long terme sans doute, après l'apogée de l'Europe de 1871 à 1914, mais presque nécessairement, les catastrophes des deux guerres mondiales, de 1914-1918 et de 1939-1945.

Les décors sont dressés dans lesquels les frères Defoer vont tenter, et réussir, leur grande aventure.

(6) M. DEFOURNY. Histoire sociale dans: « *Histoire de la Belgique contemporaine, 1830-1914* ». T. II. Bruxelles. Dewit. 1929, pp. 253 et 254.

(7) V. Pierre RENOUVIN. *Histoire des relations internationales*. Tome V. *Le XIX^e siècle, de 1815 à 1871*, pp. 315 et 402. Paris, 1 vol. Hachette 1954.

(8) H. HAUSER, J. MAURAIN, P. BENAERTS: *Du Libéralisme à l'Impérialisme (1860-1878)*. 1 vol. Paris. Alcan 1939. T. XVII de « *Peuples et Civilisations* » de M. Halphen et P. Sagnac, pp. 513 et 514.

LES FRÈRES DEFOER EN ÉGYPTE

En février 1863 Auguste est à Alexandrie depuis plusieurs années, d'après le témoignage du docteur Stacquez, comme secrétaire-intendant du prince Toussoum, fils de Saïd-Pacha, vice-roi. Nous avons dit qu'en 1860, ou même avant déjà, Auguste est maître d'hôtel de l'ambassadeur de France au Portugal. On doit présumer que celui-ci a recruté Auguste Defoer à Paris où ils ont tous deux leurs attaches et qu'après une courte période d'un an ou deux — les ambassadeurs ne séjournant pas longtemps dans le même poste — Auguste sera revenu à Paris. Nous sommes ainsi au palier des années 1858-1860, où Auguste Defoer est à Paris. Pourquoi a-t-il quitté Paris pour l'Égypte?

On en est réduit aux conjectures. Une hypothèse vraisemblable a été émise. Nous la donnons pour ce qu'elle vaut. Auguste aurait rencontré à Paris Ismaïl-Pacha, neveu du vice-roi d'Égypte Saïd-Pacha et qui allait devenir, en 1863-1879, le Khédive Ismaïl, succédant à Saïd comme vice-roi. Ismaïl suivait des cours en France à l'École de Saint-Cyr, ce qui est exact (9). Auguste aurait gagné sa confiance et il serait parti avec lui en Égypte vers 1860-1861. Il aurait bénéficié, comme tant d'autres, de l'euphorie extraordinaire qu'ont connue et mise à profit beaucoup d'étrangers sous le règne de ce Khédive, surnommé « le magnifique » (10) et tout particulièrement ses conseillers.

Auguste aurait alors appelé Hector auprès de lui.

Quand les frères Defoer arrivent à Alexandrie, cette ville compte 180.000 habitants. La grande richesse y côtoie l'extrême pauvreté. On y voit des individus de toutes les nations, mais tout ce qui n'est pas Turc, Arabe, Juif, est considéré comme européen.

Georges Douin (11), qui a consacré deux gros volumes au règne d'Ismaïl, décrit l'état hygiénique lamentable du Caire en 1863-1865. Celui d'Alexandrie devait se présenter dans des conditions semblables. Une épidémie de choléra se déclara en 1865, qui fit périr

(9) V. *Le Soir*, 27 janvier 1954. Tous les historiens d'Ismaïl confirment le fait.

(10) Ismaïl-Pacha, né au Caire en 1830, mort près de Constantinople en 1895, fils d'Ibrahim Pacha et petit-fils de Méhémet Ali.

(11) G. DOUIN: *Histoire du règne du Khédive Ismaïl*. T. I, p. 238 et 240. 2 vol. Rome 1933.

en Egypte quelque 60.000 personnes sur 4.841.677 habitants. Ce fut une panique et même une déroute. Tout le monde s'entuyait; 25.000 personnes quittèrent le pays. Le vice-roi s'embarqua pour Constantinople et le prince Halim gagna la Syrie. La vie politique, sociale et économique fut désorganisée pendant des mois.

Notre consul général en Egypte est le vicomte Zizinia (12) et notre chancelier M. Blondel, d'origine française. Ce Zizinia est parmi beaucoup d'autres « hommes d'affaires », de la même veine que lui et dont la chronique a retenu les noms, tels Rossetti, Bravay, comte de Castelani, le type même de l'aventurier de grande allure, à la fois diplomate et commerçant. Il occupe à Alexandrie une position de force, dont il use et abuse pour acquérir d'immenses richesses, imprégnées d'odeurs suspectes (13). La villa de Zizinia est magnifique. Son hôtel est le plus beau, le plus somptueux de la ville. Ses salons, dans lesquels se réunit la bonne société d'Alexandrie, peuvent contenir de 1.200 à 1.500 personnes. M. Defoer, secrétaire intendant du prince Toussoum doit nécessairement en faire partie. On admire dans ce palais une belle collection de tableau la seule de la ville et la plus riche du pays, un Rubens et un Van Dyck y figurent. Vingt-six personnes sont au service du Consul, dont plusieurs nègres, un eunuque et deux négresses (14). Ce vicomte Zizinia possède aussi un hôtel au Caire, une véritable maison turque aux vastes proportions.

Le docteur Stacquez ne tarit pas sur tout ce qu'il voit autour de lui. Nous ne pouvons le suivre. Mais il est intéressant de noter quelques unes de ses appréciations sur ce qu'il considère comme les plaies de l'Egypte de ce temps.

« Les consuls sont, en Egypte, des hommes considérables, » de petits potentats qui non seulement traitent sur un pied d'égalité avec le souverain mais lui imposent leurs volontés. Nous avons

(12) Vicomte Zizinia, né en Grèce, qu'il doit fuir au cours de la révolution de 1822, après avoir tout perdu et vu massacrer son père et plusieurs de ses parents. Il végète à Marseille, puis arrive en Egypte, où il devient l'un des plus riches propriétaires du pays. Comblé d'honneurs, il est nommé consul général de Belgique. Le duc de Brabant séjourne chez lui au cours de son voyage en 1862-1863. V. STACQUEZ, *passim*.

(13) V. M. SARRY: *L'Empire égyptien sous Ismaïl et l'ingérence anglo-française 1863-1879*. 1 vol. Paris, Librairie orientaliste. Paul Geuthner. 1933. pp. 39, 40, 41, 90, 229.

» pu juger avec quelle dureté, quel arbitraire, ils agissent quelquefois. Ainsi ces vice-rois, si despotes envers leurs propres sujets, » tremblent, cèdent toujours, devant le consul de n'importe quelle » nation à laquelle il appartienne. On concevra facilement dans » quel désordre doit se trouver un pays régi par de semblables » institutions... ».

« ... L'étranger jouit en Egypte d'assez beaux privilèges; ce » n'est pas lui qui a sujet de se plaindre; mais le peuple gémit, » reste avili... Les châtiments corporels devraient être abolis. Je » sais qu'on prétend que cette coutume sauvage n'existe plus depuis » longtemps; lorsque je me trouvais sur le sol égyptien on me l'assu- » rait et néanmoins j'ai vu frapper cruellement de malheureux » fellahs, employés à des travaux publics non rétribués. Tant que le » peuple sera ainsi traité, le pays restera pauvre et désert... »

« ... C'est aussi une erreur de compter sur le concours franc » et sincère d'un fonctionnaire que le moindre caprice vient dépos- » séder. Si, en Egypte, dans les conditions actuelles, on peut, comme » exception, admettre un avancement rapide et même une nomina- » tion d'emblée à un poste élevé, on doit condamner ces promo- » tions ridicules, ces dégradations, ces destitutions inattendues, » qu'on ne croit pas même devoir justifier... »

« ... La répartition, la levée des impôts, sont généralement » abandonnées à l'arbitraire de quelques employés dont la gestion » ne peut guère être contrôlée. C'est là un de ces abus qui entraînent » les nations à leur ruine ... »

Nous avons cité textuellement les réflexions du docteur Stacquez, témoin oculaire et sincère qui n'avait aucune raison d'être antipathique aux vice-rois Saïd et Ismaïl, qui l'avaient comblé de toutes leurs prévenances. De plus, il était même tenu à une certaine réserve, écrivant sa relation d'après des notes tenues pendant le voyage du duc de Brabant. Ce qu'il dit jette une lumière assez crue sur l'Egypte de ces années 1862-1863. Nous sommes fixés sur les conditions sociales, sur l'atmosphère et le milieu psychologique dans lesquels les frères Defoer commencèrent et poursuivirent leurs carrières sous les règnes de Saïd et d'Ismaïl, dont ils furent sans doute les favoris.

(14) Tous ces détails sont repris du livre du docteur STACQUEZ, qui accompagnait le duc de Brabant en 1862-1863.

Ah! il y avait loin de la petite maison « de la rue pavé Saint-Médard », de Jodoigne, aux palais somptueux des vice-rois d'Alexandrie! Les frères Defoer devaient être les premiers à s'étonner du déroulement merveilleux de ce conte de fées, ou des mille et une nuits, dont ils étaient les héros inattendus et surpris.

Certes, il faut convenir qu'ils avaient eu l'intelligence — car c'étaient des hommes intelligents — de s'adapter aux conditions et circonstances dans lesquelles leur bonne étoile les avait placés, et aussi d'en tirer bénéfice avec un sens affiné de l'opportunité.

Les frères Defoer, Auguste en tout cas, car Hector était de douze ans plus jeune, ne devaient avoir acquis dans leur jeunesse à Jodoigne qu'une instruction rudimentaire. L'école moyenne de Jodoigne, avec section préparatoire, a été créée en 1851; Auguste avait 31 ans, Hector 19. Mais ils ont pu tous deux fréquenter une école primaire supérieure existant avant 1851 et datant du règne de Marie-Thérèse. Néanmoins, leur correspondance révèle que vers 1879-1880, ils jouissaient d'une culture de niveau élevé, preuve d'une faculté d'adaptation et d'assimilation peu commune. En outre, on est enclin à penser qu'ils avaient, à beaucoup d'égards, un grand sens de la mesure et beaucoup de psychologie. Alors que les frères Defoer vivaient dans une société cosmopolite, pour le moins bigarrée et dont la chronique révèle les plus singulières et les plus extravagantes aventures financières, on ne trouve aucune trace, dans la documentation relative à cette époque, de leurs faits et gestes.

Au dire d'un graphologue qui a étudié son écriture sur la base d'une lettre, datée de Paris, 23 mars 1880 et adressée à M. Lacourt, bourgmestre de Jodoigne, le caractère d'Hector Defoer, à cette époque, pouvait être défini comme suit: intelligence vive, brillante même. Tempérament de chef, de meneur, de créateur. C'est « quelqu'un ». Mais par ailleurs, c'est un caractère difficile et même violent, sujet à des colères marquées, autoritaire n'aimant pas la discussion et moins encore l'opposition à ses désirs et à ses décisions. Il est très susceptible et égocentrique.

Quant au caractère d'Auguste, le même graphologue le définit sur la base d'une lettre datée de Paris, le 21 décembre 1879: forte personnalité et nature de chef; caractère difficile, assez anguleux et autoritaire mais capable de bonté, au sens paternaliste, quand on faisait ce qu'il voulait; intelligence claire; excellente culture, des idées et de l'intuition.

L'EGYPTE EN 1854-1879 (15)

Le règne du vice-roi Saïd-Pacha (1822-1863) s'échelonne sur les neuf années, qui vont de 1854 à 1863. Il est marqué par quelques faits importants. La collaboration européenne, qui avait été freinée, sinon ouvertement combattue, sous le règne précédent du vice-roi Abbas (1849-1854), est reprise et vivement accentuée. Les monopoles et l'étatisme économique sont supprimés; la liberté commerciale et la propriété privée sont rétablies. Le creusement du Canal de Suez, dont le premier coup de pioche est donné en 1859, est poursuivi activement (16).

La Grande-Bretagne est nettement « anti-canaliste » et Palmerston, qui dirige le Foreign-Office, rejette l'offre que lui fait Lesseps d'une participation au capital de la société du Canal. Bien plus, Palmerston fait pression sur la Turquie pour qu'elle refuse de ratifier la concession accordée par Saïd à Lesseps. Mais le Sultan hésite et se réserve sous l'influence de Napoléon III, qui soutient énergiquement l'entreprise de Lesseps. Le vice-roi Saïd est rassuré et favorise dans une large mesure les Français et les Belges séjournant en Egypte.

M. Sabry, professeur à l'Ecole normale supérieure du Caire, dépeint comme suit la situation, dans la préface de son important ouvrage sur « l'Empire égyptien sous Ismaïl » (17): « Les luttes » entreprises contre l'Egypte prirent une forme armée en 1840 et » 1882. Entretemps, sous forme diplomatique, économique et » hypothécaire, ces luttes provoquèrent en Egypte une série de » scandales et de faits sordides dont la révélation montre une des » phases les plus poignantes de l'histoire contemporaine et une des » plus terribles conséquences de l'alliance nouée entre la haute

(15) V. MAXIME CHRETIEN, ancien maître de conférences à l'Université royale du Caire: *Histoire de l'Egypte moderne*. 1 vol. Paris. Presses Universitaires de France. 1951.

(16) Ferdinand de Lesseps est l'ami de Saïd. Il constitue, au début, une société anonyme au capital de 400.000 actions de 500 fr. (or) dont les deux plus gros souscripteurs sont des français, 210.000 actions environ, et Saïd presque 180.000 actions. De plus, le vice-roi a droit à 15 % des bénéfices de la compagnie. En fait, c'est à ses débuts une société franco-égyptienne.

(17) M. SABRY: *L'Empire égyptien sous Ismaïl et l'ingérence anglo-française 1863-1879*. 1 vol. Paris. Librairie orientaliste, Paul Geuthner. 1933.

» finance et la haute diplomatie internationales en vue de l'exploitation d'une belle portion de l'Afrique. Dès avant Ismail, sous les vice-rois Saïd et Abbas, la royauté était tombée en discrédit, le goût du luxe, la prodigalité et les orgies des vice-rois, qui contrastaient singulièrement avec la vie austère et économe de Mehemet-Ali et Ibrahim, leurs prédécesseurs, étaient les causes de leur impopularité » (18).

Ceux qui désirent se rendre compte de la vie intérieure des milieux musulmans à l'époque d'Ismail trouveront dans un roman, *Ramza*, par Out-el-Kouloub (19), une peinture de ces milieux exotiques, tracée avec une telle exactitude que seule une histoire vécue peut l'avoir inspirée. Ramza, fille d'une esclave blanche, achetée à Constantinople, pour le compte d'un puissant ministre du Khédivé Ismail Pacha, raconte son enfance et sa jeunesse dans les harems du Caire jusqu'au jour où, fiancée par son père, elle s'évade pour se marier selon son cœur. Mais son mari, jeune officier égyptien, ne peut se résoudre à braver le scandale que cause cette union contraire aux usages. Il répudie sa femme, la laissant à sa triste condition de déclassée, dans l'attente des émancipations et des affranchissements futurs, dont elle se fera la championne.

Un grand mouvement d'immigration de négociants et d'aventuriers se produit à l'avènement de Saïd en 1854. Autour de ce vice-roi, les dirigeants et les chercheurs d'or s'agitent sans cesse. De tous les coins de l'Europe, au premier bruit de la mort d'Abbas Pacha, il (ce mouvement) est venu en masse s'abattre sur l'Égypte comme sur une nouvelle Californie » (20).

A ce moment, les consuls européens s'arrogent des droits de proconsuls romains soutenant leurs nationaux à tort ou à raison contre l'État, appuyant les réclamations de leurs nationaux et protégés, tout en partageant souvent leurs bénéfices. « En Égypte, dit un consul français à son ministre, la population européenne a perdu la notion du juste » (21).

(18) *Ibidem.* p. 14.

(19) 1 vol. Paris. Gallimard. 1958.

(20) SADRY. *Ibidem.* p. 38.

(21) cité par HAUSER, MAURAIN et BENAERTS: *Du Libéralisme à l'Impérialisme: 1860-1878*. 1. vol. Paris. Alcan. 1939. Collection « Peuples et civilisations » T. XVII. p. 116.

En 1863, Saïd meurt et Ismail lui succède. C'est un grand seigneur, très européenisé, bon administrateur, mais autoritaire et ambitieux. On le surnomme le « magnifique ». Ses prodigalités frappent tous les observateurs. Son règne se divise en deux parties nettement distinctes, l'une, période de splendeur, de 1863 à 1872, l'autre, période de détresse, de 1875 à 1879.

C'est au cours de la première période, de 1863-1872, que les frères Defoer se trouvent en Égypte, bénéficiant sans doute au maximum des conditions et circonstances les plus favorables. Il faut noter d'ailleurs que si, jusqu'à la guerre 1939-1945, les Belges étaient relativement moins nombreux que les autres étrangers, français, anglais, grecs et italiens, en Égypte, ils y avaient une nette prépondérance (22). Faut-il rappeler la création en 1905, de la ville d'Héliopolis dans le Grand Caire par le groupe financier belge du Baron Empain, de concert avec un grand propriétaire terrien égyptien (23).

Ismail modernise l'Égypte. A ses yeux, comme il le déclare, elle « appartient à l'Europe et non plus à l'Afrique ». Il favorise l'économie, la renaissance d'une littérature arabe et d'une presse égyptienne. Il crée un embryon de parlement de soixante-quinze élus, mais cette assemblée n'est que consultative et ses avis ne lient pas le prince, qui peut la dissoudre à son gré. Le creusement du Canal de Suez est terminé. La Turquie ratifie la concession de Saïd à Lesseps. Le canal est solennellement ouvert au trafic le 17 novembre 1869 en présence de nombreux souverains et princes, dont Napoléon III et l'Impératrice Eugénie, qu'Ismail éblouit par des fêtes magnifiques. Un opéra a été construit au Caire pour la circonstance. On y joue *Aïda*, musique composée par Verdi, à la demande du vice-roi, sur un livret de Mariette. Un *Te Deum* est chanté à Port-Saïd. Le coût de ces fêtes s'élève à un milliard de francs-or (24).

Cette inauguration du Canal de Suez, ouverture de la grande route interocéanique, est, au dire des historiens Hausser, Maurain,

(22) V. *Grand Larousse Encyclopédique* (1961) v^o Égypte.

(23) Baron Edouard Empain (1852-1929). Collaborateur de Léopold II. Un des créateurs du métropolitain de Paris et de la ville d'Héliopolis (Caire). En 1914-1918, il dirige les services d'armement et d'équipement de l'armée belge au Havre et à Paris.

(24) Baron des MICHELS, ancien ambassadeur de France, *Souvenirs de carrière (1855-1886)*. 1. vol. Paris. 1901.

Benaerts, « un grand événement dans l'histoire du monde, le plus » grand peut-être, assurément le plus universel, de la seconde » moitié du siècle », tant par ses conséquences économiques que politiques.

Ismail achève la conquête du Soudan, d'une superficie double de celle de l'Égypte. Il flatte le Sultan de Constantinople, qui lui accorde des « firmans » donnant une plus grande indépendance à l'Égypte. Celle-ci est dotée d'une certaine personnalité internationale; elle peut conclure des traités réglant le statut des étrangers et faire des emprunts extérieurs sans l'autorisation du Sultan.

L'étoile d'Ismail brille de tout son éclat. Il entretient d'excellents rapports avec les puissances étrangères, la France et l'Angleterre tout spécialement. Il accueille leurs capitaux et leurs représentants, comme le grand archéologue français Mariette (25), déjà appelé en 1858 par Saïd, et l'anglais Gordon (26), qui gouverne le Soudan.

En retour, Ismail est reçu à Paris et à Londres, qui le traitent en souverain. C'est un prince « moderne ». Avec son ministre des Affaires étrangères, Nubar-Pacha, il crée en 1875 les célèbres Tribunaux mixtes, pour une durée de cinq ans, à titre d'essai, mais qui furent une telle réussite qu'ils ne disparurent qu'en 1949.

Avant 1875, les étrangers vivant en Égypte bénéficiaient du droit de n'être jugés que par leurs consuls respectifs à l'exclusion des tribunaux égyptiens. Cette pléthore d'instances judiciaires provoquait une invraisemblable incohérence jurisprudentielle. A l'initiative d'Ismail et de son premier ministre, Nubar Pacha, les diverses puissances intéressées constituèrent, après cinq ans de discussions (1869-1875), des organismes uniques, composés de magistrats égyptiens et étrangers, appelés « juridictions mixtes » (27).

Ismail est au sommet de sa gloire. L'Égypte est en train de devenir une puissance. Elle prend part à l'Exposition de Paris en 1867.

(25) Mariette Auguste, Edouard (1821-1881), égyptologue français, créateur du célèbre musée de Boulaq.

(26) Gordon Charles, Georges, dit Gordon Pacha, explorateur et officier anglais (1833-1885).

(27) V. Firmin VAN DEN BOSCH, dans la « Revue Générale » du 15 avril 1937. Plusieurs magistrats belges y jouèrent un rôle important. Ces juridictions mixtes furent supprimées le 15 octobre 1949.

Le revers de cette médaille éblouissante allait apparaître bientôt. La seconde période du règne du vice-roi (1875-1879) va sombrer dans la détresse financière et le drame.

La prodigalité du Khédivé d'une part et le financement des progrès de l'Égypte, poussé à un rythme exagéré, déclenchent une crise financière des plus graves. Les impôts, dont les étrangers sont exonérés, ne suffisent pas à couvrir les dépenses.

Dès 1862, Saïd avait déjà emprunté 3.292.800 livres sterling à 8 % (28). De 1863 à 1875 une dizaine de nouveaux emprunts sont émis, à des intérêts de plus en plus élevés, sur les places étrangères, à Paris et à Londres, et leur produit, plus de deux milliards de francs-or, est épuisé. Ismail a usé son crédit et les capitalistes étrangers ne veulent plus avancer leur argent sans de nouvelles garanties. Ismail est aux abois. Il cède à la Grande-Bretagne, pour quelque 100.000.000 de francs (4 millions de livres), c'est-à-dire pour un plat de lentilles, les 80.000 actions du Canal de Suez, que lui avait léguées Saïd. Rothschild prête, moyennant une grosse commission, la somme nécessaire à Disraeli. Du coup, l'État anglais devient l'associé le plus important de la compagnie de Suez car les 210.000 actions françaises sont réparties entre de nombreux capitalistes privés. Après dix ans, Disraeli répare la faute de Palmerston qui, en 1859, avait refusé toute participation au capital de la société du canal. Au surplus, Ismail a même cédé à une banque française, pour une somme dérisoire, les 15 pour cent auxquels il avait droit sur les bénéfices de la Compagnie dans l'exploitation du canal. L'Égypte est exclue de la gestion de celui-ci, tandis que la France et l'Angleterre, malgré leurs dissentiments, s'unissent pour contrôler les finances égyptiennes, sous le prétexte de protéger les intérêts de leurs nationaux, créanciers du Khédivé.

Ismail essaye de réagir, mais il est trop tard.

Le baron des Michels, ambassadeur de France, qui fut ministre plénipotentiaire en Égypte de 1876 à 1878, a fait, dans ses « Souvenirs de Carrière » (29), le récit de la situation financière d'Ismail à ce moment. La France et l'Angleterre avaient pris la défense des intérêts de leurs ressortissants devant la menace de banqueroute du Khédivé, tenté d'imiter en cela le Sultan de Constantinople, son suzerain.

(28) V. HAUSER, MAURAIN et BENAERTS. I. c. p. 116.

(29) Baron DES MICHELS. *Ibidem*.

Des Michels fait un singulier portrait d'Ismail, dans la seconde partie de son règne. « Avec une certaine tendance à voir et à faire » grand. Ismail était capable des plus misérables mesquineries. » Mélange bizarre de morgue et de simplicité, de hardiesse irrécusable et de pusillanimité presque enfantine, il n'éprouvait jamais » aucun scrupule et ne concevait pas qu'il en put exister chez les » autres. Le trait dominant de ce singulier caractère était un goût » irrésistible pour toutes les intrigues, les plus colossales comme » les plus infimes. Le prince, qui n'avait pas hésité à dépenser un » milliard pour recevoir et traiter pendant plusieurs mois les » cinq mille invités de 1869 (30), se vantait souvent d'avoir réussi » à Paris, à duper sa portière et à lui faire tort de vingt francs » (31).

L'ancien ambassadeur raconte qu'Ismail lui montra un jour dans un grand accès d'hilarité une liste de très nombreux « amis », qu'il disait avoir dans les assemblées étrangères, et en indiquant pour chacun les sommes nécessaires et suffisantes pour compter sur leur concours (32).

L'entourage immédiat du Khédive était composé d'officiers de nationalités diverses, venus au Caire pour s'y refaire à ses dépens et n'ayant d'autre objectif que de rendre les plus lucratives possible leur complaisance et leur servilité (33). Pour les questions graves et très importantes, Ismail n'accordait sa confiance qu'à deux personnes : Sadyk Pacha et Chérif Pacha.

Sadyk Pacha était le frère de lait du Khédive. Il jouissait des pouvoirs les plus étendus surtout en matière financière. Il portait le titre très élevé de « moufetich ». Chérif Pacha était ministre des affaires étrangères, assez nul au dire de des Michels.

Au cours des négociations du Khédive avec les représentants de la France et de l'Angleterre, Sadyk Pacha perdit la confiance de son maître. Sa présence et le fait qu'il avait pris part à toutes ses perfidies, devenaient gênants pour Ismail. Sadyk devait disparaître.

Sadyk possédait, d'après des Michels, les plus belles danseuses, les meilleures musiciennes, de riches collections de bijoux et de

(30) lors des fêtes de l'inauguration du Canal de Suez

(31) DES MICHELS, *Ibidem*, p. 116.

(32) *Ibidem*, p. 117.

(33) *Ibidem*, p. 121.

pierreries. D'aucuns pensèrent qu'en le faisant disparaître, Ismail pourrait s'approprier ces trésors. On peut douter de ce sentiment de jalousie, car Ismail comptait quelque quarante-trois palais où il entretenait, sous l'administration de sa mère, plus de vingt mille femmes ou esclaves dans des harems où régnaient un luxe et une prodigalité sans limite.

Quoiqu'il en soit, Sadyk commit l'imprudence de s'enfermer dans ses palais, au lieu de chercher refuge dans une légation étrangère. Laissons la parole à des Michels (34): « Ismail se fit amener en » voiture, descendit devant la porte du harem où s'était retranché » le Moufetich et dont les eunuques intimidés n'osèrent pas interdire » l'accès au maître. Avec un visage souriant, il pénétra jusqu'à son » frère de lait, se jeta dans ses bras dès qu'il l'aperçut, le combla de » caresses, lui reprochant sa défiance et son abandon. Il développa, » en un mot, de tels trésors d'hypocrisie et d'astuce que Sadyk » en fut dupe et finit par consentir à paraître quelques minutes » dans la voiture du Khédive afin de faire tomber, en se montrant, » les bruits injurieux auxquels sa retraite prolongée avait donné » naissance. Les cochers et l'escorte avaient leurs ordres, et l'on se » dirigea aussitôt, grand train, vers le palais de Gesirch, au milieu » des protestations nouvelles et des démonstrations publiques de » l'amitié la plus vive. A peine les portes de clôture étaient-elles » refermées, une troupe d'eunuques, apostée à cet effet, se jeta sur » le Moufetich afin de l'étrangler. Le pauvre homme fit une défense » désespérée; un moment même les assassins parurent faiblir. Il » fallut que le misérable, qui les dirigeait, mit lui-même la main » à la besogne. Dans la lutte, il fut cruellement mordu au pouce » et resta longtemps blessé. Enfin, l'infortuné Sadyk, succombant » sous le nombre, fut étouffé sous les yeux de son maître, renfermé » dans un sac et placé sur un bateau disposé à l'avance et tenu sous » vapeur devant l'embarcadère du palais.... Bientôt on ne parla » plus de la malheureuse victime. Ses femmes, ses danseuses, furent » incorporées à l'un des harems du prince, les plus belles pierres » suivirent le même chemin... Peu de jours après ces tragiques » événements, comme nous passions, M. de Balignières et moi, » devant l'ancienne demeure de Sadyk, nous eûmes la curiosité

(34) *Ibidem*, pp. 141 et 142.

On trouve dans le roman « *Ranza* » d'Out-El-Kouloub, le récit des mêmes faits.

» d'y entrer. Personne ne nous barra la route, ni ne fit mine de nous
» accompagner. Nous pénétrâmes à travers les pièces du salamlik
» jusqu'aux salles intérieures. Dans l'une d'elles différents meubles
» se trouvaient en grand désordre avec leurs tiroirs entre-ouverts
» ou sans serrures. Nous en examinâmes plusieurs; ils étaient
» remplis d'objets précieux, de bijoux, de pierres non montées.
» Il y en avait là certainement pour plusieurs millions, et c'était,
» paraît-il, le menu fretin dont les femmes d'Ismail n'avaient pas
» voulu! ».

Tel était l'homme avec lequel les envoyés de la France et de l'Angleterre devaient discuter pour essayer d'éviter la banqueroute et sauver, dans toute la mesure du possible, les créances de leurs ressortissants sur l'Égypte.

On est au mois de septembre 1876; la France a envoyé son ministre plénipotentiaire, le baron des Michels et l'Angleterre le sien, lord Crepigny Vivian.

Dans une première phase, ils vont, de concert, exercer une forte pression sur Ismail et Sadyk et leur arracher le 18 novembre 1876, la signature d'un « condominium » franco-anglais qui paraissait susceptible de sauver la situation. Celle-ci était cahotique: en quatorze années de règne, Ismail avait dépensé plus de treize milliards (35) dont la moitié restait due. En présence de ce passif énorme et au milieu d'un désordre sans égal, il s'agissait de dégager les éléments d'une liquidation et de poser les bases d'une réorganisation générale de l'administration financière.

Mais, dans une seconde phase, les rivalités anglo-françaises (36) mises à profit par Ismail, font échouer les espoirs qu'avait fait naître le condominium du 18 novembre 1876. Progressivement l'Angleterre renforce sa position politique en Égypte aux dépens de la France. Ismail joue un certain temps les anglais contre les français. Mais

(35) Il est difficile de chiffrer la valeur actuelle de cette somme. On ne peut que se borner à un ordre de grandeur, soit quelque trois cent nonante milliards de francs.

(36) DES MICHELIS écrit: « durant de longues années, en même temps que l'Angleterre considérait comme une loi de son existence de poursuivre dans la vallée du Nil une politique prédominante, nous nous sommes efforcés, de notre côté, de modérer et de contenir les ambitions britanniques pour conserver à l'Égypte l'indépendance de fait que nous l'avions aidée à conquérir ». *Ibidem* p. 111.

bientôt il indispose les premiers comme il a indisposé les seconds. Il perd toute considération auprès de ses sujets et ceux-ci se révoltent. Ismail a échoué.

La France et l'Angleterre demandent au Sultan la déchéance du vice-roi. Celui-ci est destitué.

Ismail quitte l'Égypte le 30 juin 1879 pour Naples où il retrouve son fils Ahmet Fouad qui fait ses études en Italie. Il s'installe au palais de la « Favorita », mis à sa disposition par le roi Umberto. Il voyage en France et en Italie. Fatigué et pressé par les princesses, ses épouses, il reçoit l'autorisation du Sultan Abdul-Hamid de s'installer à Constantinople au palais Emirghian, où il vivra pendant quinze ans dans un exil fastueux. Abdul-Hamid le fait surveiller et le maintient pratiquement prisonnier. Le 14 juillet 1892, son fils et successeur au trône d'Égypte, Mohamed-Tewfik, meurt en quelques jours. Le fils de celui-ci, Abbas-Hilmi, lui succède. Devenu gravement malade, Ismail meurt le 2 mars 1895 dans son palais à Constantinople, à la veille de partir pour faire une cure à Carlsbad, sur les conseils de ses médecins (37).

Ainsi se terminaient lamentablement tout à la fois une époque brillante, un peu folle aussi, de l'histoire de l'Égypte moderne et la destinée exceptionnelle d'un de ses vice-rois.

Nous ignorons toujours quelles furent exactement les fonctions d'Auguste et de Hector Defoer en Égypte au cours de ces quelque dix ou quinze ans qui vont de 1859 ou de 1860 à 1870 ou 1875 environ.

Une hypothèse a été émise, que nous allons donner sous réserve. Elle n'est pas incompatible avec ce que nous avons dit du règne du Khédivé Ismail, pas plus d'ailleurs qu'avec la vie et l'atmosphère — assez spéciale aussi — du Second Empire français (1852-1871).

Les frères Defoer devaient avoir de solides attaches à Paris. Nous l'avons dit en ce qui concerne Auguste. Hector, tout particulièrement, en conserva jusqu'à sa mort, en 1905. A cet égard, d'aucuns ont parfois pensé qu'Alphonse Daudet (1840-1897), qui

(37) V. Gaston ZANANIRI. *Le Khédivé Ismail et l'Égypte (1830-1894)*. 1 vol. C. Molco et Cie. Alexandrie 1923. p. 181 et suivantes.

était secrétaire du duc de Morny, a dû connaître les Defoer à Paris. et qu'il se serait inspiré de l'un d'eux dans son roman *Le Nahab* (38), paru en 1877. Sans doute s'agirait-il d'Hector, plus enclin qu'Auguste à faire montre de ses richesses, plus jeune aussi. Daudet a peint un certain nombre de personnages de cette époque, pris sur le vif, comme le duc de Morny (39) qui, dans le roman, est le duc de Mora. On sait maintenant qu'il ne s'agit pas d'un Defoer dans l'un des personnages principaux du roman, mais d'un certain Bravay (40), français, qui s'était prodigieusement enrichi en Egypte (dans le roman, en Tunisie). Ce livre fit crier au scandale. Sa lecture permet au moins de se rendre compte de l'atmosphère régnant, au cours des dernières années du Second Empire, dans certains milieux parisiens de haute volée, encore ne faut-il pas confondre la littérature romanesque avec l'histoire.

Nous avons dit qu'Auguste Defoer avait gagné la confiance d'Ismaïl à Paris et qu'il avait suivi ce prince lors de son retour en Egypte vers 1859-1860. Quand il se fut rendu compte sur place des possibilités de fortune exceptionnelles offertes aux européens, à cette époque, et mettant à profit sa situation personnelle éminente — en 1863, il était secrétaire intendant du Prince Toussoum, fils du vice-roi Saïd —, il aurait appelé auprès de lui son frère Hector. Celui-ci serait entré bien vite dans l'administration égyptienne des finances et il aurait rapidement gravi tous les échelons de la hiérarchie. Or, en 1864, et au cours des années suivantes, Ismaïl, qui avait succédé à Saïd comme vice-roi, depuis un an, lançait emprunt sur emprunt sur les capitales européennes, Londres et Paris principalement, nous l'avons dit. C'était l'âge d'or. Ismaïl dépensait sans compter. L'argent coulait à flots. Plus de deux milliards de francs-or s'étaient volatilisés en quelques années, soit quelque 60 milliards

(38) Alphonse Daudet (1840-1897). En 1860, l'impératrice Eugénie apprit l'existence difficile de Daudet, en lisant son recueil « *Les Amoureuses* ». Elle recommanda le poète au duc de Morny, qui le prit à son service comme troisième secrétaire. v/ Lucien DAUDET: *Vie d'Alphonse Daudet*. 1. vol. Paris. Gallimard. 1941. p. 42.

(39) Charles, duc de Morny (1811-1865). Président du corps législatif. Fils naturel de la Reine Hortense et du Comte de Blauhaut, il est considéré comme étant le frère utérin de Napoléon III.

(40) V. Maxime CHRETIEN, *Histoire d'Egypte moderne*. 1 vol. Paris. 1951. Presses Universitaires de France, p. 27.

de nos francs actuels. Hector, élevé à la dignité de Bey (41), aurait été envoyé à Paris pour y négocier une partie de ces emprunts. Il y serait resté dans ces mêmes fonctions jusqu'en 1875-1879 au plus tard, année de l'écroulement financier d'Ismaïl et de sa déposition par le Sultan de Constantinople sous la pression des gouvernements français et anglais. Auguste et Hector, ayant perdu leur protecteur, ne seraient plus retournés en Egypte ou du moins n'y auraient plus exercé de fonctions.

Pendant ses séjours à Paris, Hector aurait aussi réalisé des bénéfices plantureux lors des grands travaux effectués par le Baron Haussmann (1809-1891), qui fut préfet de la Seine de 1853 à 1870. On sait quelle fièvre animait ce réalisateur énergique, qui voulait donner à la ville de Paris sa physionomie contemporaine, conforme au souci de salubrité, d'ordre public, de facilité économique ainsi qu'au besoin de prestige de Napoléon III. Ces immenses travaux — quatre mille hectares — caractérisent bien l'atmosphère du Second Empire. Jules Ferry les qualifiait spirituellement dans un pamphlet de 1867, « les comptes fantastiques d'Haussmann » (42).

Hector serait devenu, à cette occasion, propriétaire de plusieurs hôtels au Boulevard Haussmann et à l'Avenue de l'Opéra, augmentant ainsi sa fortune déjà considérable.

LES FRÈRES DEFOER RENTRENT A JODOIGNE

La déposition d'Ismaïl en 1879 et son exil aux environs de Constantinople privent les frères Defoer de leur protecteur. Dès 1870-1871 ils ont repris contact avec Jodoigne et décident de, s'y installer.

Hector, qui a 39 ans, achète en 1871 le Bois des Cailloux. Auguste, qui a 51 ans, acquiert un grand immeuble, sis en face de l'actuel Institut Saint-Albert.

V. M. Sabry, Ouvrage cité pp. 40, 41, 43, 45, 62, 109, 110, 129.

(41) Bey, titre turc donné aux officiers supérieurs ainsi qu'aux hauts fonctionnaires de l'Administration. Ce titre est inférieur à celui de Pacha, qui est porté par les gouverneurs des provinces et les souverains, vassaux du Sultan.

(42) V. René Héron de VILLEFOSSÉS, conservateur en chef des Musées de la ville de Paris « 1860-1960: Haussmann, l'homme qui a métamorphosé Paris ». Conférence donnée à l'Université des Annales. *Les Annales et Conférences*, septembre 1961, n° 119.

Pendant leur absence et au cours des premières années suivant leur retour, la famille Defoer s'est considérablement réduite. Leur père Jacques meurt au début de 1872; leur mère Béatrix est morte en 1865. Leur frère Henri-Joseph est décédé, célibataire, en 1867. Leur sœur Antoinette-Joseph mourra en 1877, célibataire aussi. Leur frère Albert-Joseph mourra en 1888, sans postérité, son épouse Joséphine Hannot est décédée en 1882.

Hector restera célibataire. Auguste va épouser en 1877 Victorine-Antoinette Godard (43), dont il aura une fille Désirée (1879-1955). Celle-ci épousera Georges Poncin (1871-1906). La famille Defoer va s'éteindre, faute d'héritier masculin.

Auguste avait adopté à Paris en 1871, sept ans avant son mariage avec Victorine Godard, Augustine Fay, qui s'appellera Augustine Fay-Defoer. Celle-ci épousera Louis Vicor Léon Chanée et habitera Paris au moins jusqu'au décès d'Auguste.

A partir de leur rentrée à Jodoigne, les vies des frères Defoer vont en quelque sorte se dissocier en se fixant sur des plans différents.

Auguste va mener une existence dorée, mais plutôt effacée et sans histoire, jouissant sans éclat de sa grande fortune et vivant en milieu fermé dans la société de quelques amis de choix, parmi lesquels M. Jules Fréson, conseiller à la Cour d'Appel de Liège, qui devait être apparenté à Victorine Antoinette Godard.

En 1869, Auguste fait cadeau à la ville de Jodoigne d'un meuble de bibliothèque valant 1.000 frs. et d'une somme de 20.000 frs pour former le noyau d'une bibliothèque populaire, qui est ouverte le 14 janvier 1872 (44) et qui se trouve actuellement dans la salle des mariages de l'Hôtel de ville.

Sans doute Auguste devait-il rêver parfois, à longueur de soirée, dans la quiétude de sa simple mais belle maison, aux splendeurs des palais orientaux dans les décors fastueux desquels il avait vécu. On peut penser que, faisant un retour sur son passé, il évoquait son départ de Jodoigne pour l'inconnu, vingt ans avant, en diligence vers Bruxelles ou Paris, avec pour tout bagage, une modeste besace sur l'épaule...

(43) Veuve en première nocces, depuis 1867, de Nicolas Delhaise.

(44) V. TARLIER et WALTERS. *Géographie et Histoire des Communes belges*: Jodoigne, p. 369, Bruxelles Decq et Duhent. 1873.

Il meurt à Jodoigne le 2 juillet 1901, laissant une fortune estimée à 1.500.000 frs-or, soit quelque quarante-cinq millions de francs actuels.



Maison d'Auguste DEFOER à Jodoigne

Il dote largement ses serviteurs. Après ses funérailles religieuses, il est inhumé au cimetière de Jodoigne. Outre sa maison à Jodoigne, il possède depuis 1867 un bel immeuble à Paris, 6 avenue de l'Opéra, où il séjourne assez fréquemment. Son épouse, Victorine Antoinette Godard, lui survivra presque vingt ans. Elle meurt à Etterbeek, le 2 février 1919.

Hector, qui continuera à s'appeler Bey, va faire montre d'un grand déploiement de richesses et de fastes, qui ne tarderont pas à défrayer la chronique pendant un quart de siècle, de 1880 à 1905. Lui seul peut maintenant nous intéresser encore.

Après avoir acheté le Bois des Cailloux en 1871-1872, d'une étendue de quelque quarante hectares, Hector Defoer y fait construire un chalet sur des rochers artificiels, qu'il habite pendant quelques années (45). En 1881-1883, il y substitue le château actuel dont les plans, y compris ceux du parc et des dépendances, sont dressés par l'architecte Janlet de Bruxelles.



Le Château des Cailloux à Jodoigne au temps de sa splendeur

(45) Le Bois des Cailloux s'étendait entre Molembisoul, le Bois « Al vesti » et l'ancien chemin de Jodoigne au Stocquoy, qui le séparait du « Bois de la Pisselotte ». V. HANON DE LOUVET. *Histoire de la ville de Jodoigne*. Tome I, p. 89, note 112 et p. 155, note 321. 2 vol. Gerabroux. Duculot. 1941. Ce bois avait été défriché en partie par la famille Minot qui en était propriétaire.

Cet ensemble a un caractère princier. Le château est meublé somptueusement, certaines pièces en style oriental. Nous avons eu sous les yeux un album grand format, contenant 28 photographies intérieures et extérieures de ce palais. Cet album témoigne de la richesse du château au temps de sa splendeur (46).

Oscar Duchesne dit dans ses *souvenirs* (47): « La plupart des » appartements où s'étaient les objets les plus précieux, étaient » garnis de tapisseries flamandes et de gobelins d'une valeur inestimable. En un mot, tout dans ce château laissait une impression » féerique. Chaque année, de nombreux étrangers venaient le visiter » et des sociétés horticoles, des quatre coins de Belgique, venaient » aussi admirer le jardin potager et les serres, qui n'étaient pas » les parties les moins intéressantes ni les moins curieuses de ce » domaine princier ».



Le Château des Cailloux à Jodoigne au temps de sa splendeur — intérieur —

(46) Confectionné, à la demande du Bey, par N. Dierickx, photographe, 49, rue du Poinçon, Bruxelles.

(47) p. 367

Trente personnes environ assurent les services, gouvernante, secrétaire, concierges, valets de chambre, valets de pied, palefreniers, cochers, cuisinières, jardiniers, etc... Le château possède ses propres gazogène et gazomètre et ses pompes hydrauliques.

Hector est aussi propriétaire d'un hôtel à Bruxelles, 33, 35 et 37, rue Royale et d'un hôtel à Paris, 104, Boulevard Haussmann et 23, rue de la Pépinière. De plus, il possède sur le territoire de Jodoigne quelque trente parcelles distinctes.

Il faut dire quelques mots de la collection splendide de tableaux, pastels, aquarelles et dessins, dont le Bey avait garni les pièces de son château entre 1883 et 1886. Elle nous permet de juger à quel degré de culture et de goût un homme, d'origine si modeste, était parvenu aux environs de la cinquantaine et aussi quelles avaient été ses facultés d'adaptation aux divers milieux dans lesquels il avait vécu jusqu'alors.

Les troubles sociaux, qui éclatèrent à Liège et au Borinage en 1886 et revêtirent un caractère de violence et de sauvagerie exceptionnellement graves (48), impressionnèrent au plus haut point Hector Defoer.

Il décida de transférer ses collections de son château de Jodoigne à son hôtel à Paris, et même d'en vendre une partie importante, quelque cinquante et une pièces. Un catalogue fut édité, reproduisant

(48) « On est à la veille d'un cataclysme. Les ouvriers des mines et des fabriques sont mécontents. Des émeutes éclatent à Liège le 18 mars 1886. Les travailleurs, venus en masse de la banlieue, parcourent les rues en troupes, brisant les vitrines des magasins, et pillent les boutiques de vivres. Les troubles, réprimés par la force publique, durent huit jours et le calme semble renaître lorsque, soudain, l'incendie se rallume à l'autre bout du pays, dans le Hainaut. De gré ou de force, les charbonnages ferment. On s'attaque aux verreries, glaces, gobelets, vitrages et cristaux, tout est réduit en miettes. L'usine Baudoux est rasée par le feu. Deux jours durant, c'est le pillage et le détournement, c'est la sauvagerie déchaînée. L'autorité civile paraît frappée d'impuissance. Il faut l'état de siège, l'intervention de l'armée et le commandement vigoureux du général Van der Smissen pour rétablir l'ordre. Les événements de Charleroi avaient rendu l'élan aux émeutiers de Liège et les derniers jours de mars furent, dans les deux provinces, des jours de sombre terreur. Il y eut des morts et des blessés et, surtout dans le Hainaut, des dégâts énormes à la propriété ». V. MAURICE DEFOURNY. *Ibidem*. 394 p. 304 et 305. HENRI PIRENNE. *Histoire de Belgique*. T. VII, p. 304, 311. Bruxelles 1948. Lamertin.

chacune des toiles — 61 photographies — avec notices, par l'imprimerie d'art E. Ménard et J. Augry, 41, rue de la Victoire, à Paris, et déposé dans trois maisons d'art à Londres, trois à New-York, un à Philadelphie, deux à Saint-Petersbourg, un à Bruxelles. La vente eut lieu à la Galerie Georges Petit, 8, rue de Sèze à Paris, le samedi 22 mai 1886, sous la direction du commissaire priscur Paul Chevalier et de l'expert Georges Petit. Elle dura une heure et demie. Quarante tableaux et 11 dessins ont rapporté un million trente cinq mille francs-or. *Le Figaro* du 14 juin 1883 écrivait au sujet de cette collection: « Les Belges ont devancé les Français » dans l'appréciation des grands maîtres français. La collection » Van Praet (49), ministre du roi, est inestimable; Bischoffsheim (50) » a glané à temps des œuvres supérieures et Defoer, Bey, belge de » naissance et égyptien par son titre de Bey, a la plus belle collection » de tableaux français qu'il soit possible de voir. Il a acheté à force » de paquets de billets de banque tous les chefs-d'œuvre qu'il » a pu trouver... ».

Voici, au dire de ce même journal parisien, du 23 mai 1886, la nomenclature de quelques tableaux vendus et des prix offerts: L'homme à la houe, de Millet (57.000 frs); 3 petits tableaux du même (35.000, 25.000 et 28.000 frs); 11 dessins et pastels du même (50.000 frs); le grand Corot « Nymphes et Faunes » (65.000 frs); les petits tableaux ont varié entre 9.000 et 15.000 frs; les 2 Daubigny vendus plus de 80.000 frs; le Garde chasse, de Decamps (36.000 frs); le Christ, de Delacroix, racheté 30.000 frs par M. Amotcur(?) qui, il y a 30 ans, l'avait acheté 150 louis et revendu 6.000 frs; la Châtelaine, de Diaz (18.000 frs); Confidences de l'Amour, du même (13.000 frs); 3 paysages de Jules Dupré (36.000 frs); une petite toile de Fromentin (16.200 frs); Fantasia, de Fromentin (68.000 frs); le Hussard,

(49) Van Praet, Jules, diplomate et historien belge. Bruges 1806-Bruxelles 1887. Secrétaire du cabinet du roi Léopold I et ministre de sa maison, et ensuite de celle du roi Léopold II. C'était un homme aux goûts raffinés, qui devançait celui de ses contemporains. Il avait constitué, sous la direction d'Arthur Stévens, une des plus belles collections connues de l'art français contemporain. Il possédait entre autres, 4 Millet, 7 Meissonier, 3 Troyon, 2 Dupré, 4 Rousseau, 4 Delacroix, 1 Corot, 4 Decamps, 1 Fromentin, en tout 70 tableaux, plus des aquarelles et des dessins. V. BARON DE HAULLEVILLE. *Portraits et Silhouettes 1^{re} série* — 1 vol. Bruxelles. Lacomblez. 1892. Jules Van Praet, pp. 320 et 321.

(50) Bischoffsheim Raphael, mécène français d'origine hollandaise. Amsterdam 1823 — Paris 1906. Naturalisé français en 1880.

esquisse de Géricault (20.000 frs); les Joueurs de Boule, de Meissonier (46.000 frs); le Voyageur, de Meissonier (30.800 frs); Figure Louis XIII Le Rieur, de Meissonier (28.000 frs); les Bords de la Loire, de Rousseau (55.000 frs); le Soir, de Rousseau (27.000 frs); les Petits bœufs, de Troyon (17.5000 frs); le Pâturage, de Troyon (35.000 frs); l'Entrée du Grand Canal, par Ziem (24.000 frs); la Justice, de Prud'hon (8.200 frs); un portrait, de Ricard (6.700 frs).

Sans doute n'étaient-ce là que les plus belles pièces parmi d'autres, qui continuaient à garnir les salons du château des Cailloux, à Jodoigne, comme ceux de l'hôtel du Bey à Paris. Il faut convenir que le collectionneur de tels chefs-d'œuvre — que valent-ils aujourd'hui? — faisait montre de goûts raffinés et d'un éclectisme plein de prescience.

La vie se déroulait au château des Cailloux dans une atmosphère princière. Le Bey s'était entouré d'un certain nombre d'amis, qui constituaient en quelque sorte sa cour habituelle. C'était un homme aimable, doux et charitable, doué d'un physique agréable, et de grande simplicité, malgré ses goûts fastueux. Son entourage immédiat, recruté dans le monde jodoignois, lui était fidèle et compensait quelque peu une sorte d'ostracisme, dont il était l'objet de la part de la noblesse et de la grande bourgeoisie des environs. Jalousie, incompréhension ou préjugés sociaux sans doute, maladresses aussi peut-être, car à cette époque le règne des notables existait encore avec ses traditions et surtout ses cloisons.

C'est alors que se déchainent les passions politiques locales, Hector Defoer manifestant des opinions libérales. Nous avons peine à imaginer aujourd'hui — les deux guerres nous ont heureusement guéris en partie de ces travers — à quel degré d'outrances réciproques pouvaient atteindre ces querelles de clocher. Nous avons eu sous les yeux des pamphlets, distribués sous le manteau, dont il serait difficile de dépasser dans le genre et l'horreur et la grossièreté.

Des commentaires, dont certains s'alimentent aux fantaisies du plus mauvais goût, circulent et créent, pour la joie de la populace, une singulière imagerie d'Épinal. Certes on doit convenir que parfois le Bey, et surtout certaines personnes de son entourage, pouvaient prêter le flanc à des médisances faciles, mais le souvenir de la paille et de la poutre aurait dû très opportunément en tempérer les échos.

HECTOR DEFOER ET LA FAMILLE SAKAKINI

Nous devons nous étendre quelque peu sur les faits et gestes d'une famille du nom de Sakakini qui a joué un grand rôle dans la vie du Bey Hector Defoer.

Celui-ci doit avoir rencontré cette famille en Égypte, d'où elle est revenue en France, comme lui-même en Belgique, vers 1870.

Gabriel Démétrius Michel Sakakini est né à Marseille le 22 juillet 1833. Il se rend en Égypte vers 1860, où il devient secrétaire du Prince Moustapha (51).

Vers 1857, il y avait dans l'entourage du vice-roi Saïd, deux frères Sakakini, Georgala et Maximos et même une « Compagnie Sakakini frères ». Ils faisaient partie de « la cour brillante du vice-roi », où dominent les aventuriers et les nababs, les Bravay (52), « les Palestre, les Paolino » (53). En 1864, il y avait un Sakakini consul des Pays-Bas au Caire (54). Il ne serait pas étonnant que Gabriel Sakakini, qui avait 24 ans en 1857, soit apparenté à ces frères Sakakini, grâce à l'influence desquels il aurait pénétré dans les hautes sphères de l'administration égyptienne. Il faut rappeler ce qu'écrivait, dès 1854, le consul de France: « autour du vice-roi (Saïd), les dirigeants et les chercheurs d'or s'agitent sans cesse. De tous les coins de l'Europe, au premier bruit de la mort d'Abbas Pacha, il en est venu en masse s'abattre sur l'Égypte comme sur une nouvelle Californie » (55).

Le 3 avril 1863, Gabriel Sakakini épouse à Alexandrie, au Consulat de France, Marie Custot, née à Alexandrie le 10 avril 1842, fille de Jean-Baptiste Custot, italien, né à Castellammare près de

(51) Il doit s'agir de Moustapha Fazl Pacha, né au Caire en 1830, mort à Constantinople en 1875, fils d'Ibrahim Pacha. Saïd Pacha le nomme membre du Conseil d'État et, en 1862, ministre de l'instruction publique et des finances.

(52) Alphonse DAUDET s'est inspiré de ce Bravay dans son roman *Le Nabab*.

(53) V. M. SABRY: *L'Empire égyptien sous Ismaïl et l'ingérence anglo-française: 1863-1879*. 1. vol. Paris. 1933. Librairie Orientaliste. Paul Geuthner. pp. 45, 115 et 121.

(54) G. DOUIN: *Histoire du règne du Khédivé Ismaïl*. Tome 1. p. 242. 2 vol. Rome 1933. Instituto Poligrafico dello Stato.

(55) V. M. Sabry. *Ibidem*. p. 38.

Naples et de Gianni Euphémie Trimizzo, italienne aussi sans doute, mais née à Patras, en Grèce. Le jeune ménage a une fille Elisabeth, Marie, Antoinette (dite Betsy), née à Paris le 17 juin 1868 au domicile légal de ses parents, 11, rue de Lisbonne.



Marie CUSTOT, épouse Gabriel SAKAKINI

Vers 1870, les époux Sakakini-Custot quittent l'Égypte. Ils arrivent à Ixelles (Bruxelles) le 7 septembre à l'Hôtel de Flandre où ils séjournent pour rentrer à Paris le 2 août 1871. Le 4 juillet de cette

année naît à Ixelles, leur deuxième enfant, Georges, Stéphan, Dimitri. Le 22 avril 1875 leur troisième enfant naît également à Ixelles, Elvire, Virginie, Marie-Thérèse, domiciliée à Paris, 104, boulevard Haussmann, à l'adresse de ses parents. Mais elle sera élevée et résidera en permanence au château des Cailloux, chez Hector Defoer, à Jodoigne.

En août 1879, les époux Sakakini-Custot reviennent en Belgique et s'installent en septembre chez Hector Defoer. A ce moment, leur domicile est toujours à Paris, non plus au Boulevard Haussmann, mais 72, rue de Miromesnil. En juin 1889, leur domicile est à Jodoigne. Leur fille aînée, Betsy (Elisabeth, Marie, Antoinette), épouse, au château des Cailloux même, et non à l'hôtel de ville, le 13 juin 1896, le Baron Jacques Pierre Morris, capitaine de cavalerie français.

En 1896, Elvire épouse à Jodoigne, à l'hôtel de ville, le comte Dodun de Kéroman, officier français. A ce moment, le domicile des époux Sakakini-Custot est de nouveau au 104, Boulevard Haussmann, à Paris.

Malgré ces déplacements de Paris à Bruxelles et Jodoigne, nous avons toutes les raisons de croire, d'après une note de l'administration communale de Jodoigne, que de 1876 à 1894, Madame Sakakini-Custot et son fils Stephan ont résidé presque en permanence au château des Cailloux, ainsi qu'Elvire, après sa naissance à Ixelles en 1875. C'était plutôt Gabriel Sakakini qui ne faisait que de courts séjours à Jodoigne. A partir du mariage d'Elvire à Jodoigne, le 24 septembre 1896, on perd la trace des époux Sakakini-Custot.

Au cours de la guerre 1914-1918, Madame Sakakini-Custot reparait en Belgique, au mois de janvier 1915. Elle réside à Saint-Gilles (Bruxelles) ; elle habite Jodoigne, 12 rue du Tombois; en février 1916, elle se trouve à l'hôtel Métropole à Bruxelles et, en 1918, à la Place Rogier n° 13, sans doute à l'Hôtel Palace. Elle a 56 ans. Elle y meurt le 27 décembre 1920, dans la solitude la plus complète, sauf quelques visites de connaissances jodoignaises. Elle est inhumée au cimetière de Saint-Josse-ten-Noode. Son acte de décès indique qu'elle est domiciliée à Levallois-Perret (Seine-France) et qu'elle est divorcée de Gabriel Dimitri Sakakini. On ignore la date et le lieu de ce divorce. Toutefois celui-ci était acquis avant 1903.

En juin 1939, Stéphan, son fils, qui se trouve à Monte-Carlo, fait ériger au cimetière de Jodoigne, un monument funéraire de belle allure, portant la mention « Famille Sakakini » pourvu de trois loges. Mais, à ce jour, aucune inhumation n'y a été faite. Sans doute Stéphan, décédé lui-même à Monte-Carlo en 1943, n'a-t-il pu réaliser son projet de transfert du corps de sa mère de Saint-Josse-ten-Noode à Jodoigne.



*Elvire SAKAKINI
avant son mariage avec le Comte Dodun de Keroman*

Quant à Gabriel Démétrius Michel Sakakini, époux divorcé de Marie Custot, et de neuf ans son aîné, on ignore la date et l'endroit de son décès.

Nous devons dire maintenant quelques mots des trois enfants des époux Sakakini-Custot: Elvire, Stéphan et Betsy. (On voudra bien excuser certaines répétitions).

Elvire, Virginie, Marie-Thérèse, Sakakini, née à Ixelles-Bruxelles, le 22 avril 1875, est décédée à Choisy-au-Bac, près de Compiègne (Oise-France), le 8 avril 1938. Son acte de naissance indique, comme étant son domicile, le 104, Boulevard Haussmann à Paris, chez son père. Mais elle réside, et a toujours résidé jusqu'à son mariage, au château des Cailloux à Jodoigne, chez Hector Defoer. Elle fut de toute évidence la préférée du Bey, qui, témoin à son mariage est qualifié dans l'acte de celui-ci par l'officier de l'état civil « ami de l'épouse ». Il en fit d'ailleurs sa principale héritière.

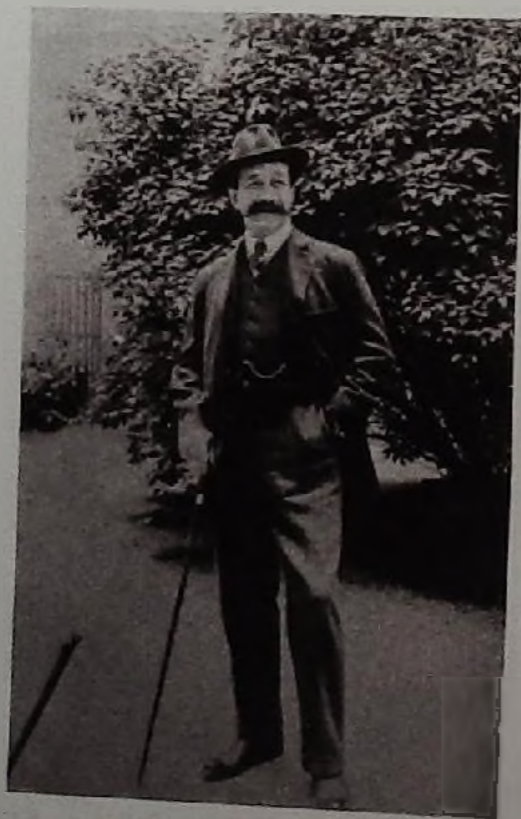


*Elvire SAKAKINI
après son mariage avec le Comte Dodun de Keroman*

A l'âge de 21 ans, elle épouse à Jodoigne, à l'hôtel de ville et à l'Eglise Saint-Médard, le même jour, le 24 septembre 1896, le comte Marie Paul Edgard Dodun de Kéroman, né à Paris le 5 octobre 1867, y domicilié 8, rue Philippe du Roule, officier français. Il a 39 ans, dix-huit ans de plus qu'Elvire. C'est le fils du marquis

Eugène Dodun de Keroman, décédé à Bruxelles le 31 octobre 1870, et de Mathilde Victoire Visconti, décédée à Arcachon le 31 mars 1884.

De 1896 à 1905, de son mariage au décès d'Hector Defoer, Elvire et son mari séjournent pendant quelques mois au château des Cailloux à Jodoigne. Après 1905, ils y résident en permanence jusqu'en 1914. Ceux qui ont connu Elvire, à l'époque de son mariage, sont unanimes à lui trouver un physique agréable, remarquable même, mais elle est douée d'un caractère quelque peu fantasque.



Le Comte Dodun de Keroman

Au moment de l'invasion de la Belgique par les armées allemandes, aux premiers jours d'août 1914, Elvire Sakakini quitte Jodoigne et va se réfugier à la Côte d'Azur où elle séjourne jusqu'en 1918-1919, tandis que son mari Dodun de Keroman, officier des spahis, reprend du service dans l'armée française.

Il est gravement blessé aux côtés du lieutenant colonel et écrivain Emile Cyprien Driant (1855-1916), en littérature Capitaine Danrit, tombé en 1916, au combat du bois des Caures à Verdun. En 1922, après 27 ans de mariage, les époux de Kéroman-Sakakini divorcent à Paris, pour cause déterminée. (56).

Après son divorce, elle épouse Arthur Watkin Saint John Boulthee, dont elle divorce bientôt pour épouser Charles Bos Sanger.

Au cours de son séjour à Choisy-au-Bac, de 1921 ou 1922 à 1938, elle est en rapport avec le prince russe Félix Youssouppoff, qui habite une villa voisine de la sienne. Ce prince Youssouppoff s'est réfugié en France à la suite de la révolution russe de 1917. C'est un des assassins du célèbre moine et aventurier Raspoutine (57).

A la fin d'une vie tourmentée et pleine d'aventures, Elvire meurt à Choisy-au-Bac le 8 avril 1938 à l'âge de 63 ans. Elle est inhumée au cimetière de cette ville. Elle lègue ses biens, ou ce qu'il en reste, à son frère Stéphan et à ses nièces, les filles de Betsy.

Cinq ans après ce décès, en 1953, son frère Stéphan acquiert à Choisy-au-Bac une concession perpétuelle où elle repose. Mais Stéphan étant décédé à Monte-Carlo, au cours de cette même année, la tombe d'Elvire est abandonnée, comme aussi d'ailleurs, le monument funéraire, élevé en 1939, par le même Stéphan, au cimetière de Jodoigne, pour sa mère.

Georges, Stéphan, Dimitri Sakakini, né à Ixelles-Bruxelles, le 4 juillet 1871, est décédé à Monte-Carlo le 24 décembre 1943.

Grand voyageur, sans profession, vivant largement, il affectait, au dire de ceux qui l'ont connu, des allures de grand seigneur. Il réside à Ixelles, 19, rue de l'Arbre Bénit, du moins officiellement,

(56) Jugement du Tribunal de la Seine, Paris 3^e chambre, en date du 17 mai 1922, transcrit au registre aux actes de mariage et de divorces du 8^e arrondissement de Paris (Marie de l'Elysée) et au registre des mariages et des divorces de Jodoigne le 5 janvier 1923.

(57) V. Prince Félix YOUSSEUPOFF: *Avant l'Exil*. 1 vol Paris Plon. 1952. Raspoutine, de son vrai nom Novy-Grégoire Efimovitch (1864-1916). Devenu tout puissant auprès du Tsar Nicolas II, il est, pendant la guerre 1914-1916, l'instrument des germanophiles à la Cour de Russie. V. Vladimir POURICHKEVITCH: Nous avons tué Raspoutine, dans *Historia*, décembre 1952, p. 647.

jusqu'en 1873. On le trouve à Spa, 51, avenue du Marteau, Villa Odessa, à Monte-Carlo, à Monaco, à Paris, à Douchy (Loiret-France), à Saint-Laurent-du-Var (Alpes Maritimes, France), à Jodoigne.

Après avoir résidé avec sa mère au château des Cailloux, à Jodoigne, depuis sa naissance jusqu'au mariage de sa sœur Elvire, en septembre 1896, il part pour Paris où il séjourne par intermittence. Il y épouse, le 26 mars 1904, Elise Marie Caseaux, née à Paris le 2 avril 1873. Ils ont respectivement 33 et 31 ans. Son épouse Caseaux a une fille, Germaine, née à Paris le 13 février 1891, que Stéphan reconnaît et qui porte son nom.

Le 31 octobre 1940, après son divorce d'avec Elise Marie Andréa Caseaux (58), il épouse à Saint-Laurent-du-Var (Alpes Maritimes, France), Odette Marie-Louise Mansfeld, française, née à Paris, le 20 octobre 1900, fille d'Arthur Max Henri Mansfeld, né à Lausanne le 13 mars 1867 et décédé à Paris le 28 novembre 1930, et de Marguerite Rouvière, née à Saint-Jean-du-Gard (Gard, France). Odette Mansfeld avait épousé en premières noces Jacques Charles Deluze, dont elle était divorcée (59) depuis 1931.

Stéphan et Odette ont respectivement 69 et 40 ans. De leur mariage doivent être nés, un fils qui a résidé à Neuilly-sur-Seine, rue Victor Noir, et une fille. Nous ignorons les prénoms de ces enfants.

Odette a résidé à Jodoigne en mars 1947, 30, avenue Fernand Charlot, d'où elle est partie pour Monte-Carlo, 26, Boulevard des Moulins. Elle a habité avec son mari Stéphan à Monaco en 1943, ainsi qu'après le décès de celui-ci en 1946 et 1947.

Stéphan Sakakini, sans avoir le caractère fantasque de sa sœur Elvire, ne laisse pas d'apparaître lui aussi comme assez instable. Au cours d'un de ses derniers voyages à Jodoigne, il se présenta chez un notable, qu'il connaissait. Il était accompagné d'une jeune femme, qu'il présenta comme étant une archiduchesse d'Autriche, qui se rendait à Bruxelles pour y régler des affaires financières. A ce moment, dernière étape de sa vie, il paraissait jouir encore de grands moyens. Il avait conservé des sentiments effectifs de soli-

(58) Jugement du Tribunal civil de Blois en date du 25 avril 1940.

(59) Jugement du Tribunal civil de la Seine en date du 23 novembre 1931.

darité familiale puisque, à deux reprises, en 1939 et en 1943, il avait eu le souci de faire ériger pour sa mère à Jodoigne, et pour sa sœur à Choisy-au-Bac, des monuments funéraires. On sait d'ailleurs qu'en octobre 1921, il se trouvait chez Elvire à Choisy-au-Bac.

Elisabeth, Marie, Antoinette Sakakini, dite Betsy, est la fille aînée des époux Sakakini-Custot, née à Paris le 17 juin 1868, 11, rue de Lisbonne, domicile de ses parents.



Le monument funéraire de la famille SAKAKINI au cimetière de Jodoigne

Elle épouse à Jodoigne, à 21 ans au château des Cailloux même, chez Hector Defoer, le 13 juin 1889, le Baron Jacques Morris, né à Passy (France), le 28 octobre 1849, français, capitaine de cavalerie, chevalier de la Légion d'honneur, domicilié à Paris, 60, rue des SS. Pères, fils du général Baron Louis Michel Morris, né à Croiset (Rouen) et décédé à Mostaganem (Algérie) le 7 juin 1867, et de Marie Esther Zaïrah Kroula, née en Algérie en 1822 et domiciliée à Alger. Notons, parmi les témoins à ce mariage, Pierre Louis Jean Baptiste, comte de Colbert-Laplace, député du Calvados, domicilié



Elisabeth, Marie, Antoinette, dite Hetsy SAKAKINI, épouse Baron Pierre, Jacques MORRIS, entourée de ses deux filles : Lactitia, Louise, Marie, à droite de sa mère, et Violette, Paule, Marie, à gauche de sa mère, à l'époque du séjour de la famille Morris à Namur (1907-1911)

à Arcueil. Le mariage religieux a lieu le même jour à l'église Saint-Médard à Jodoigne.

La Baron Pierre Jacques Morris arrive à Bruxelles une première fois en 1875 et plus tard en 1890 et 1891, venant de Libourne. Il est domicilié à Bruxelles, 28, rue de Comines, d'où il est radié des registres de l'état civil en mars 1896. Il est noté « comme mis en non activité pour infirmités temporaires » et indiqué par la préfecture de police de Paris comme étant de parfaite honorabilité. En 1907, il revient en Belgique et s'installe avec sa famille à Namur où il habite successivement 94, rue de Salzinnes et 42, rue Lelièvre. En 1911, il quitte Namur pour Rouen.



Violette MORRIS, au volant de sa voiture de course à Paris

Lors de leur arrivée à Namur, les époux Morris-Sakakini viennent de Auffay, château de Sainte-Catherine (Seine inférieure, France). Ils ont deux filles: Lactitia, Louise, Marie, née à Marseille en 1892 et Violette, Paule, Emilie, Marie, née à Paris en 1894. Elles fréquentent toutes deux un pensionnat à Huy. On doit penser que

ces époux ont aussi un fils, Paul, Marie, Louis, Michel, né à Libourne, qui, d'après un document, les accompagne. Sur leur carnet de mariage, délivré à Jodoigne le 13 juin 1889. « l'enfant y figure » dit ce document.

Les membres de cette famille ne laissent pas de se faire remarquer. Au dire d'un journaliste namurois, Lactitia et Violette, âgées respectivement de 18 et 16 ans environ. « se distinguent par leurs excentricités », cités, fumant la cigarette au bout de minces fume-cigarettes, longs « de cinquante centimètres, toujours accompagnées de grands chiens. »

Il faut dire quelques mots de Violette dont les aventures firent beaucoup de bruit. C'était une originale dans toute la force du terme. La plupart du temps elle portait des vêtements masculins; elle pratiquait des sports violents: lancement du disque et du poids, boxe, courses de vélos — elle avait battu le record de vitesse sans entraîneur — elle prenait part aux courses d'automobiles et aux concours de tirs aux pigeons.

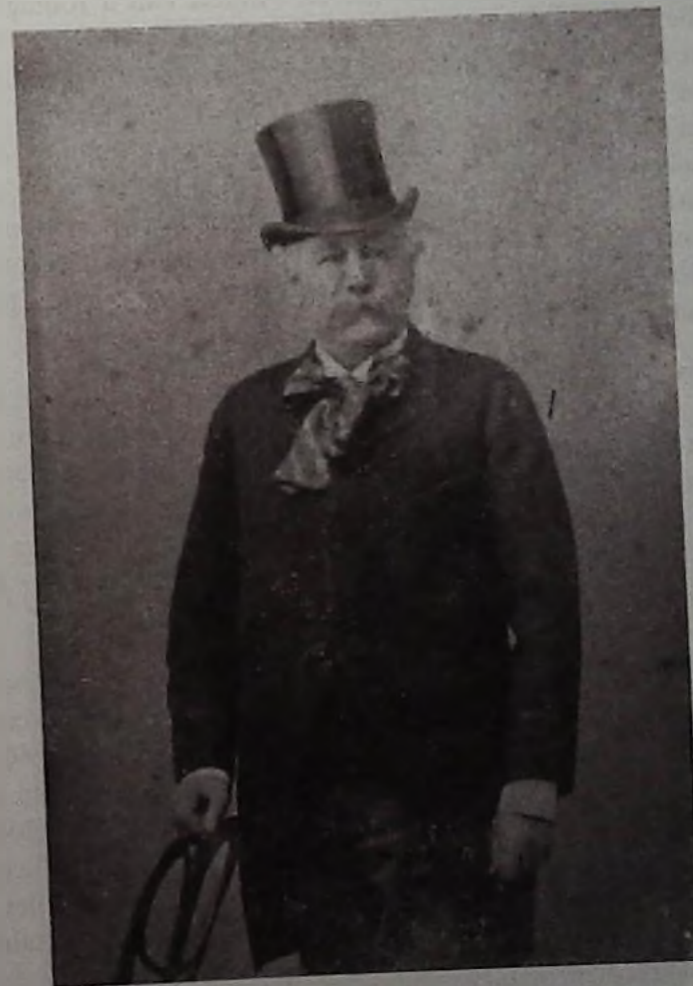
Pendant quatre ou cinq ans, elle habite en péniche « La Mouette », sur la Seine à Neuilly, boulevard de la Seine. Après avoir fait la connaissance d'un certain Le Cam, ou Le Canne, ancien légionnaire, elle lui manifeste la volonté de ne plus le voir. Le Cam s'obstine. Le 26 décembre 1937, il se présente devant la passerelle conduisant à la péniche, et il veut en forcer l'entrée. Violette l'abat de deux coups de revolver, tirés d'une cabine de la « Mouette ». Elle déclare qu'elle se trouvait en état de légitime défense. Elle est arrêtée, mais acquittée.

Au début de la guerre 1939-1945, elle se lie avec une actrice jouissant d'un certain renom, Yvonne de Bray. Violette continue sa vie excentrique. Nous croyons savoir qu'elle fut victime d'un attentat qui mit fin à ses jours, sans doute un drame de l'occupation. Elle devait avoir 48 ou 49 ans.

Tels sont quelques épisodes de ces destinées, pour le moins exceptionnelles. Il ne nous appartient pas de porter sur elles un jugement, qui risquerait de manquer de mesure et d'équité. Sans doute est-on tenté de se demander si, à l'origine de ces existences tourmentées, il n'y a pas, pour une part, impossible d'ailleurs à préciser, les conséquences de certains facteurs héréditaires, proches ou lointains, qui relèvent plus du mystère de la vie que des réalités objectives et concrètes.

LES DERNIERES ANNEES D'HECTOR DEFOER

Hector Defoer passait quelques mois au château des Cailloux, quelques autres à Paris et à Bruxelles.



Hector DEFOER, dit le Bey, en 1896

Trois événements ont marqué, parmi beaucoup d'autres, la vie fastueuse au château des Cailloux. Nous avons donné quelques détails sur deux d'entre eux: le mariage d'Elisabeth Sakakini, dite Betsy, avec le Baron Jacques Morris, le 13 juin 1889, et le mariage d'Elvire Sakakini avec le Comte Dodun de Keroman le 24 septembre 1896.

Le troisième événement fut l'arrivée au Château de Jodoigne, en 1892, du vice-roi d'Égypte, Abbas-Hilmi (60). C'est un prince très européenisé, qui, désireux de secouer l'influence anglaise qui pèse sur l'Égypte, se rapproche de la France et fait de fréquents voyages en Europe. Sans doute est-ce Abbas-Hilmi, et non Twefik, qui, au cours d'un de ses voyages en France, vint à Jodoigne, invité par le Bey Defoer, qui avait été lié avec son grand-père Ismaïl et avec son frère Twefik. D'aucuns ont donné à cette visite une interprétation plutôt singulière, qui ne repose sur aucun élément pertinent (61). Hector Defoer, impressionné par certains commentaires malveillants « qu'il aurait été chassé d'Égypte pour cause de malversations », aurait voulu y répondre en faisant la preuve qu'il avait conservé la sympathie effective des hauts dirigeants de ce pays. Rien ne permet de croire à un tel machiavélisme, qui relève du roman-feuilleton.

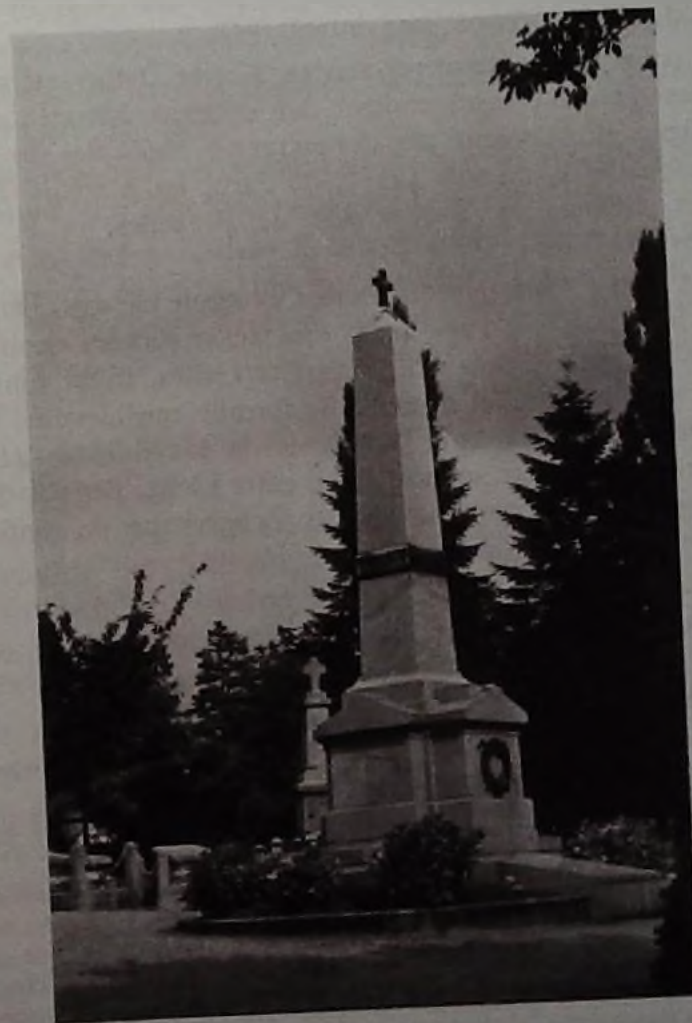
Nous avons dit que le Bey était entouré d'une sorte de cour, dont les membres fidèles partageaient son existence. Bien que ce fait n'ait rien d'extraordinaire, ou d'exceptionnel, encore fut-il l'occasion de maintes médisances; nous estimons inopportun de nous perdre, à ce sujet, dans des détails sans intérêt et qui ne sauraient relever d'ailleurs de bases objectives ou découler de faits établis.

Ce que nous savons, par exemple, ce que les documents consultés nous révèlent, c'est que l'un des hommes de confiance d'Hector Defoer, était M. Henri Vanaudenaerde (1860-1936), entré à son service en qualité de jardinier, succédant à un certain M. Wegge; que M. Théodore Lacourt, bourgmestre de Jodoigne, député permanent, et Louis Baivy, commissaire de police, sont qualifiés, dans la déclaration de décès du Bey, le 8 juillet 1905, « amis du défunt ». Il est inutile de poursuivre cet inventaire.

Hector Defoer était généreux et charitable, comme son frère Auguste. Il subsidia largement les œuvres du parti politique auquel il appartenait. Il créa un hospice et un hôpital, sous le nom de Sainte-

(60) En 1892, le vice-roi d'Égypte est le Khédivé Twefik, né en 1852, fils d'Ismaïl, mais il meurt au cours de cette année. Son fils Abbas-Hilmi, né à Alexandrie en 1874 et mort à Genève en 1922, lui succède.
(61) V. *Le Soir*, du 14 avril 1955.

Beatrix, en souvenir de sa mère, Beatrix, Désirée Herpin (62). Cet hôpital a été incendié par les Allemands en 1944. Il avait été fondé le 9 avril 1881, par un don de 150.000 frs à la Commission des Hospices de la ville. Huit plaques ornaient la façade de l'hôpital.



*Le monument funéraire d'Hector DEFOER
au cimetière de Jodoigne*

(62) Dans *Le Soir* du 14 avril 1955, Fernand Servais, mal documenté, écrit « l'hôpital porta le nom de Sainte Béatrix, Beatrix étant le prénom d'une de ses anciennes amies », écho sans doute de la malignité publique, travestissant sans vergogne la manifestation d'un beau sentiment.

rappelant les noms des donateurs: Hector Defoer, fondateur, 1881, Albert Defoer 1888, Auguste Defoer 1901, Hélène Grégoire 1907, Iris Grégoire 1907, Poncin-Grégoire 1908, Marie Mayat, veuve Philémon Coenen 1908, Emile Herpin 1924 (63). Nous avons trouvé dans une lettre d'Hector Defoer, datée de Paris, 5 octobre 1879, la preuve qu'il avait prêté à la ville de Jodoigne, à ce moment, la somme de 45.000 frs-or sans intérêt (64).

Au cours de ses dernières années, Hector Defoer est souffrant. Outre ses deux médecins traitant, les docteurs Mathieu et Péten de Jodoigne, il est soigné par des sommités médicales de l'époque parmi lesquelles le docteur Leroy, de Paris, les docteurs Thiriard, Planquart, Stienon et Vandervelde de Bruxelles, et le docteur Van Lairet de Liège.

Le 8 juillet 1905, Hector Defoer décédait en son château des Cailloux à Jodoigne, à l'âge de 73 ans, ayant survécu quatre ans à son frère Auguste. Après ses funérailles civiles, il fut inhumé au cimetière de Jodoigne. Il laissait une fortune considérable, estimée à neuf millions de francs-or (soit plus de 250 millions de francs actuels), répartie suivant son testament entre Elvire, Betsy et Stéphane Sakakini, puis à certains amis. Il dota ses serviteurs de confortables pensions, pour l'époque du moins.

(63) V. acte du notaire Robert de Jodoigne, 9 avril 1881, et Oscar Duchesne: *Souvenirs d'un jodoignois*, pp. 214 et 215.

(64) Voici le texte complet de cette lettre:

Paris, le 5 octobre 1879.

Mon cher Monsieur Lacourt,
A la réception de votre lettre du 3 courant, je me suis empressé de vous adresser la dépêche suivante:
« Aux termes de votre lettre somme demandée est à votre disposition sans intérêt, vous écrirai demain »
En effet, je viens vous confirmer que je suis tout disposé à prêter à la ville de Jodoigne la somme de quarante-cinq mille francs sans intérêt pour le terme de six mois, que vous m'indiquez. Ce n'est pas seulement pour aider à la réalisation d'une chose utile à notre localité que j'agis ainsi, je tiens à ajouter que je le fais beaucoup par estime pour vous qui êtes à la tête d'une administration qui a toutes mes sympathies.
Cette somme de 45.000 frs. est donc dès aujourd'hui à la disposition de la ville de Jodoigne.
Recevez, cher Monsieur et Ami, l'assurance de mes sentiments très affectueux.
(s) H. Defoer

A l'entrée du cimetière de Jodoigne se dresse une stèle magnifique en granit d'Ecosse, surmontée d'une croix, et portant l'inscription suivante: « A la mémoire de Hector Defoer, né à Jodoigne le 4 novembre 1832, mort à Jodoigne le 8 juillet 1905 ». Ce monument funéraire est l'œuvre de l'architecte Janlet, de l'entrepreneur Bernaerts, de la Compagnie des bronzes, de Bruxelles, et de l'entrepreneur Gilsoul, de Jodoigne. Il a dû coûter quelque quarante mille francs or.

Quelle allait être la destinée du château des Cailloux après la mort de son créateur?

Il est occupé par Elvire Sakakini et son mari Dodun de Kéroman, nous l'avons dit, jusqu'à la guerre 1914-1918.

Au cours de l'occupation, le château est habité par les Allemands. Le Kronprinz Auguste, fils de Guillaume II et le Kronprinz Ruprecht de Bavière y auraient séjourné. Le général Erich Ludendorff y aurait eu son quartier général, ce qui est possible mais douteux (65).

La guerre terminée, le château est occupé par des troupes canadiennes en 1918.

Elvire rentre à Jodoigne et se réinstalle dans sa propriété qui a dû souffrir des diverses occupations militaires. En 1922, le château devient la propriété de M. Albert Depauw de Bruxelles, qui procède à des réalisations de bois et même à des démolitions de dépendances.

En 1939, l'Etat belge acquiert le château et réalise une partie des terres et prairies qui l'environnent.

Au cours de la guerre 1940-1945, les Allemands occupent de nouveau le château. Après leur départ, en septembre 1944, l'armée américaine s'y installe pendant des mois. Le domaine des Cailloux devient ensuite un centre de repos pour colonie d'enfants de résistants.

(65) ERICH LUDENDORFF. *Souvenirs de Guerre 1914-1918*. 2 vol. Paris. Payot. 1920. Tome 1, pp. 57, 58, 290 à 300. Ce général est passé en août 1914 de Liège à Andenne et à l'ouest de Namur le 21 août 1914, d'où il reçoit l'ordre de partir pour le front de l'Est. En septembre 1916, il revient au front de l'ouest à Charleville, puis à Cambrai. Il traverse la Belgique le 9 septembre pendant les batailles de la Somme et de Verdun. En 1917, le Grand Etat-Major général est à Kreuznach d'où Ludendorff rayonne en avril 1917 — mars 1918. Puis cet Etat-Major va à Spa. Pendant l'offensive des alliés à l'ouest, 21 mars — fin avril 1918, le général est à Avesnes.

En 1952, un incendie détruit la partie supérieure du château qui, longtemps avant déjà, a perdu l'éclat et le cachet d'habitation princière, que lui avait donnés Hector Defoer.



Ainsi s'achève et se termine la destinée peu commune du Bey Hector Defoer, qui fut brillante à son heure, mais dont l'image s'estompe d'année en année. Aujourd'hui, seuls une stèle funéraire et un château désaffecté en rappellent le souvenir.

*Fragments de la légende
des faits et héros
de la mythologie forestoise*

par

J. DEVONDEL

AU COURS de récentes fouilles entreprises dans l'une des caves de l'Abbaye, on a mis à jour un coffre dont l'âge n'a pu être établi. Nous ne serions pas surpris d'apprendre que son ancienneté remonterait à l'époque athénienne. La plupart des manuscrits qu'il renferme ont été rongés par mille causes, les unes définissables, les autres problématiques. En dépit du secret dont les honnes sœurs entourent la précieuse trouvaille, nous ne pouvons pas nous empêcher de rendre publiques les révélations de divers parchemins qu'un hasard, dont nous n'avons souci de rendre compte, nous fit glisser entre les doigts. Il est des vestiges du passé qui n'ont que trop souffert d'une occultation plusieurs fois millénaire. Nous prenons ainsi la responsabilité d'enfreindre la vigilance des sœurs gardiennes, au risque de nous attirer les foudres de leur courroux. Que Dieu nous pardonne; les Forestois, nous le souhaitons, nous en sauront gré. Nous citons de mémoire, n'ayant pu disposer du temps nécessaire, on le comprendra, de copier textuellement la teneur de cette précieuse documentation. Ce qui suit se situe à une époque où les Dieux se réunissaient sur le Mont de l'Altitude, en des festins dont les éclats se répercutaient aux quatre coins des versants de la Senne.

1. SUSSE DEN HONNEN DEEF

Toujours aux aguets, nul mieux que lui ne parvenait à s'attirer la sympathie des chiens errants. Son chenil clandestin était bondé de compagnons à quatre pattes. Il en possédait de toutes races, de toutes tailles. De facétieux compères lui firent présent, lors d'un anniversaire, d'une bête minuscule dont sa collection n'était pas encore pourvue. Au comble de l'enthousiasme, Susse retourna au bercail et y défit le triple nœud du drap qui emprisonnait le spécimen rare. Quelle ne fut la stupéfaction du chienophile de voir l'objet de son ravissement grimper le long d'une arête du mur en terre battue, jusqu'au toit de la cabane et disparaître par un interstice, entre deux solives, pour ne plus jamais donner signe de vie.

Les généreux donateurs avaient recouvert un jeune rat, pris à la trappe, de fragments de peau canine. Susse n'en revint pas et doutant de ses capacités, il devint de moins en moins expert à s'accaparer les bêtes en liberté. Il jugea plus simple de s'approprier les chiens domestiques, ce qui lui valut son surnom et quinze jours d'internement pour avoir été pris en flagrant délit de « dognapping ». Retour au foyer, à peine Susse avait-il ouvert le portail de son chenil qu'il se fit dévorer par ses hôtes forcés, lesquels sous les néfastes effets d'une famine prolongée avaient donné libre cours à leurs instincts d'éléments parqués, trop longtemps voués à un coupable abandon. De cette époque le Conseil des Anciens résolut de procéder à la constitution d'une ligue de protection des animaux et des voleurs malchanceux.

2. PHINE SCHIEVE KAP

Maîtresse femme, Phine à l'âge de nonante ans s'en allait allègrement, à chaque fin de semaine, rendre visite à une arrière petite-fille qui tenait un débit d'hydromel aux confins du présent bourg de Ruisbroek. Phine avait usé son quatrième époux à quelques années de là et s'en revenait en se guidant d'après la position des étoiles. Négligeant tout compagnon de route elle traversait, pour l'instant, les six troncs de chêne accouplés en surplomb des rives de la Senne, lorsqu'un maraudeur surgit d'un buisson du bord opposé lui intimant l'ordre de bailler sa bourse séance tenante. Nullement effrayée par le drôle et enhardie par les libations qu'elle s'était offertes en catimini chez sa jeune parente, Phine fit d'une main glisser son bonnet sur l'oreille gauche (signe que cela allait barder) et de l'autre balança

une telle taloche à son agresseur qu'il s'en alla piquer une tête dans les hourbeux remous du Styx local. En guise d'oraison, la nonagénaire fit suivre la plongée d'un « Neh ziverijr » retentissant et le nez vers la voûte céleste, elle se dirigea d'un pas assuré par les vertes prairies forestoises. C'est qu'en ces temps héroïques les vieux ne pouvaient admettre qu'on leur manquât de respect.

3. LUPPE DEM BOELT

Ses bras trop longs, pour son corps menu, semblaient ramer dans l'air. Il paraissait ne se propulser que par eux. On le signalait aux enfants méchants, qui le craignaient par-dessus tout. Au jour finissant Luppe gravissait la longue montée vers le point culminant d'altitude, muni d'un sac deux fois aussi volumineux que sa modeste personne. Les langues allaient bon train. Mais Luppe ne céda à aucun artifice, pas plus qu'aux menaces ou aux traquenards que l'on essayait, bien en vain, de lui tendre.

Sa malformation lui attirait la sympathie, de sorte que les mauvais plaisants trouvaient à chacune de leurs coupables tentatives, des bras vigoureux et protecteurs pour ramener la paix dans l'âme du transporteur.

On disait aux bambins que la mystérieuse enveloppe renfermait les récalcitrants que Luppe allait vendre à une sorcière saint-gilloise. Il n'en fallait pas plus pour ramener au logis tous les gamins avant que le crépuscule ne couvrit la terre de son manteau de nuit. Et chaque soir, depuis toujours, Luppe du sommet le plus élevé des environs, allait vider son sac de toutes les étoiles du ciel, qui une à une, au petit matin s'en revenaient dormir dans la cabane de Luppe dem Boelt, tendre gardien stellaire.

4. KRUME LOUWÉ

Dionysos s'était joint à un cortège de ses Bacchantes, qui avaient honoré de leur passage la verte allée durant la saison chaude. Des barriques de nectar avaient été entreposées dans les terrains appartenant aux membres du Conseil des Anciens. Les divins voyageurs avaient fêté fort avant dans la nuit et s'accordaient pour l'heure un repos qui ne pouvait, en principe être troublé par aucun bruit. Telle était du moins la conclusion fournie par Louwé. Secondé par deux comparses, le drôle se mit en devoir de se faire hisser

8. PLATTE NESTE

Neste était renommé pour ses promenades nocturnes. Assoupi tout au long du jour, il rôdait de nuit, maraudant de-ci de-là de quoi se sustenter durant les siestes diurnes. L'oreille aux aguets, l'œil exercé en éveil, aucun fait clandestin n'échappait à sa vigilante attention. Il alimentait la chronique des petits cas prélevés sur ses observations vespérales. Par une nuit sans lune, alors qu'il déambulait par les carrières de sable du moyen Forest, il lui paraissait ne plus être en mesure de garantir son sens de l'orientation. Il continua néanmoins à marcher, se disant qu'il aboutirait bien tôt ou tard à quelque lieu familier. Ses pieds lui semblaient ne plus toucher terre. Il avait l'impression de marcher dans les nuages, ce qui ne manquait pas de charme. Bientôt il s'en alla buter contre un homme qui, pour autant qu'il en pouvait juger, devait être de taille colossale. Il avait un genou fléchi et supportait une charge. « He l'amî, fit le porteur, vient là me relayer un moment, prends ceci, le temps de me reposer un peu ». En tâtonnant, Neste fit comme il lui avait été dit, pensant qu'avec un peu de chance il parviendrait à tromper le voyageur et le délester de son bagage au moment propice. Pouvait-il se douter dans cette nuit sombre que son interlocuteur n'était autre qu'Atlas, lequel alla piquer un somme qui dura approximativement trois ans. Lorsque les Forestois revirent Neste après ce laps de temps ils tinrent pour insensées les explications du malheureux dont les mains touchaient terre et dont les genoux coiffaient les oreilles.

9. STINE MOUSTACHES

Depuis un certain temps déjà les enfants en bas âge étaient la proie des assauts fulgurants d'un chat roux, maigre et haut sur pattes, qui leur taillait la peau du visage de ses griffes redoutables. Toutes les battues étaient vaines, le félin apparaissait et disparaissait comme par enchantement. Cependant le petit Kauwbe, plus avisé que ses infortunés compagnons qui avaient déjà été victimes du monstre, se munit d'un solide bâton court dont il ne se départit plus de jour comme de nuit. Démasquant avec ostensibilité le trou d'aération de sa cahane, il feignit l'imprudence.

Par une belle nuit chaude, il perçut le saut léger de l'animal et bondit courageusement au-devant de l'agresseur, qui n'eut que juste le temps de battre en retraite sous une pluie de coups redoublés. Au loin dans la campagne les cris du rouquin se muèrent en plaintes,

on eut dit des gémissements humains. A quelques jours de là, Stine, que l'on soupçonnait avoir commerce avec Hadès, se promenait courbaturée sous l'œil ironique des passants. De longs poils tour raides lui étaient poussés sur la lèvre supérieure et plus elle s'évertuait à les couper, plus ils s'obstinaient à s'allonger. La crainte vaincue dans l'âme du petit Kauwbe avait éteint les maléfiques pouvoirs de Stine, à la grande satisfaction des habitants et de la sorcière même, esclave inconsciente des connaissances négatives.

10. NANTE DE ZOOIGER

Doté d'un insatiable appétit, Nante, après sa mère avait épuisé quantité de nourrices. Les mois se succédaient et les exigences du jeune affamé devenaient plus malaisées à satisfaire. De plus, ses goûts commencèrent à s'affirmer et par ses cris stridents Nante fit comprendre que les nurses allaient désormais devoir se soumettre à son conseil de révision. Une gaillarde commère de la région de Lot fut jugée apte au service et les séances de ravitaillement se suivirent à une fréquence régulière. Un matin après avoir proprement vidé le contenu d'une outre pectorale, Nante manifesta le désir d'entamer la sœur jumelle. Devant le refus que lui opposa la propriétaire de la réserve lactée il ne restait plus autre chose à avaler que la patience.

Lors du repas suivant, Nante aspira tellement fort que la nounou y passa tout entière. Le goulu souffrit d'une indigestion opiniâtre durant quelques jours, c'était la moindre des choses. Le plus ennuyeux fut assurément de repartir à la découverte d'une nourrice, d'autant plus que la mystérieuse disparition de la dernière en date limitait le nombre éventuel des candidatures.

11. SMALE FLUPINE

Emule de Narcisse, Flupine ne pouvait passer une mare sans éprouver le malsain plaisir d'y contempler le reflet de son visage. Le peigne de bois à la main, durant des heures elle changeait le cours de ses cheveux qui coulaient en cascades le long de ses épaules. Lorsque lui fut contée l'aventure de la pomme de discorde, elle ne put s'empêcher de prétendre que si elle avait été présente, Paris l'eût préférée à Aphrodite. A peine ces imprudentes paroles avaient-elles franchi ses lèvres qu'un nuage bourdonnant fonça au-devant d'elle et qu'en sortit l'épouse d'Héphaestos. « Ainsi donc voilà une

rivale bien audacieuse, fit celle qui naquit des flots, je viens confirmer ta grâce... attends un peu ». Ce ayant dit elle pointa un index en direction de Flupine qui s'affina, s'affina tellement que le vent l'emporta on ne sait où. Comme quoi il convient de s'abstenir de toute pensée inconsidérément exprimée.

12. PÉE DE SPONS

Il n'était pas possible à Pée de croiser une représentante de l'autre sexe sans y aller d'une manipulation quasi incontrôlable. Plus d'un époux lui avait déjà durement fait sentir sa façon d'accepter les choses, mais la tentation renaissait, toujours, irrésistible. Alors qu'il se promenait au gré de l'aventure il remarqua au creux d'un chemin, une jeune femme endormie. Ne se doutant point qu'il s'agissait d'Era, se reposant des fatigues encourues à la recherche de son volage seigneur, Pée s'approcha de la dormeuse et lui appliqua un hardi baiser sur le front. Réveillée en sursaut, la déesse suffoquant de colère lui cria : « Maudit, sois-tu, tu t'en souviendras, oui tu t'en souviendras ». « Pour cela oui, ma toute belle » répondit Pée au comble de la joie.

Mais de retour à l'agglomération chacun se le montra du doigt. Le visage de Pée était aussi troué qu'une éponge. On lui conseilla de s'enduire la figure de viande hachée, mais les résultats étaient décevants. Ses doigts cessèrent de le démanger et ce n'est qu'après une majestueuse offrande servie en l'honneur du maître de l'Olympe qu'il recouvra son aspect d'autrefois et la paix du cœur.

13. LA CHASSERESSE

Un braconnier venait lever, du piège qu'il avait rendu, un faon dont il se promettrait de faire ses délices. Au moment où il avait placé le craintif animal au travers de ses épaules pour regagner son logis, une flèche vint lui percer la sandale et le clouer au sol.

Une jeune fille, les cheveux au vent, armée de l'arc et du carquois, sortit d'un fourré et vint au-devant de l'écumeur. « Pose cette bête à terre, je la prends sous ma protection », fit l'inconnue.

« Qui es-tu pour me donner des ordres ? » s'enquit l'autre.

Pour toute réponse Artémis, car c'était bien elle, étendit la main et une lueur, à telle point aveuglante que le braconnier dut se voiler la face, éclaira le bout du chemin. Phoebus sur son char étincelant

était venu prendre sa sœur en charge pour la reconduire, munie du faon, vers leur auguste demeure. Interprétant cette double apparition comme un présage solennel le vagabond éleva, de ses mains, un tertre à l'endroit où eu lieu la rencontre. De nos jours on peut voir la statue d'Artémis au même endroit dans le haut du parc Duden.

14. COLAS DE KOP

Un dragon désolait les prairies. Les bergers n'osaient plus envoyer leur bétail en pâture. Les ravages causés parmi les troupeaux étaient effrayants. Le doyen du Conseil des Anciens promit la main de sa jeune fille adoptive à celui qui débarrasserait la contrée du fléau.

Le fougueux Colas, renommé dans les combats pour ses mortels coups de tête, se fit armer en place publique et partit à la recherche du monstre.

Il ne portait qu'une lance, son bouclier et un indomptable courage. Dans la plaine où s'élèvent actuellement les installations d'une réputée fabrique de savon, le dragon paresseusement sorti du lit de la Senne s'avancait avec nonchalance. Nos contemporains l'auraient volontiers assimilé à quelque haut-fourneau. De sa gueule gigantesque s'échappaient des flammes d'une longueur démesurée. Colas se précipita en se servant de sa lance comme d'un javelot. Le trait n'arriva pas jusqu'au monstre, il fut consumé en cours de trajectoire. A la vue du futil adversaire qui osait lui faire face, le terrifiant fut saisi d'un tel accès d'hilarité qu'il se souleva sur ses pattes arrières pour donner libre champ vers le ciel à l'explosion de son rire phénoménal. Cette attitude lui fut néfaste. Avec la rapidité de dix éclairs Colas fonça, tête en avant, dans le plexus solaire de son ennemi, qui sous ce choc inattendu avala une telle quantité de matière combustible qu'il succomba sous la puissance de ses propres atouts. Les louanges chantées à la gloire de Colas de Kop furent entendues au mont de l'Altitude et les membres de la divine assemblée consentirent à assister aux épousailles marquées par des festivités qui durèrent le temps d'une lunaison.

Jules d'Udekem de Guertechin

LA FOULE trépidante et agitée qui fréquente, nombreuse, cette rue adjacente aux grands boulevards de Bruxelles et qu'on nomme à Saint-Josse-ten-Noode, la rue de la Charité, ignore ou ne prend pas garde, à l'origine de ce nom, qui mérite bien quelques lignes en l'honneur du dévouement et de toute la noblesse dont fit preuve un bienfaiteur louvaniste.

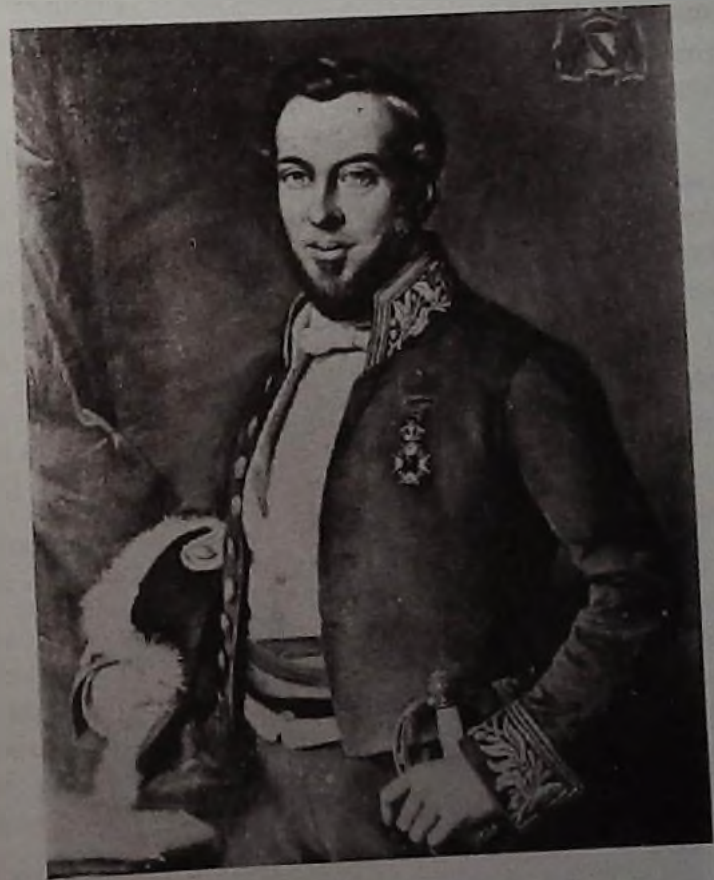
Lors de l'atroce épidémie de dysenterie, le choléra, qui ravageait en 1857, Bruxelles et les communes avoisinantes, il y avait établi son « lazaret » ce lieu de souffrances et de soins où avec ses collaborateurs et ses collaboratrices, d'une charité sans bornes, désintéressés jusqu'au total sacrifice d'eux-mêmes, il ne cessa de prodiguer, jour et nuit, tout ce qui était humainement possible pour sauver ses malades si dangereusement atteints d'une déplorable contagion.

Grand savant, certes, doué d'une remarquable aptitude à saisir la raison des choses, il voulut pénétrer sans cesse jusqu'aux insondables mystères de la science. Passionné du besoin de connaître, animé de ce feu qui consumma plus d'un esprit d'élite, c'est à une application trop soutenue au travail, à tant de veilles qu'il faut attribuer la fin prématurée de sa belle intelligence et son effondrement total, à l'âge de 40 ans.

Comme si la nature jalouse de ses secrets voulait imposer une limite fatale aux téméraires investigations de l'homme et frapper de cécité ceux qui ne craignent pas de dévoiler des lumières, elle brisa cette riche organisation au milieu de toute la maturité de sa force et de sa puissance.

Cet homme aux brillantes qualités privées et dont l'élévation du cœur s'alliait à la bienveillance la plus large fut le Docteur Jules d'Udekem.

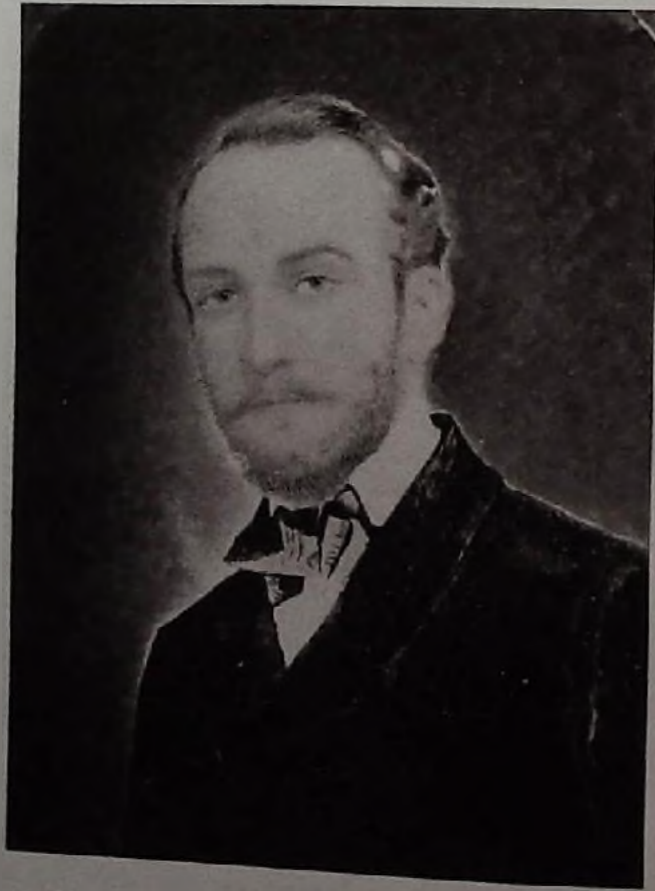
Jules-Gérard-Marie-Ghislain d'Udekem de Guertechin est né à Louvain, le 8 juin 1824, fils du Sénateur et Bourgmestre de Louvain, Ferdinand d'Udekem et de la Comtesse Adélaïde van der Stegen de Schrieck.



*Le Sénateur Ferdinand d'Udekem de Guertechin
Bourgmestre de Louvain
1798-1853*

Dès sa première jeunesse, Jules d'Udekem, s'était passionné pour l'étude des sciences naturelles et il fut à l'Université de Louvain l'élève de P.J. Van Beneden. Son maître s'était spécialisé dans la connaissance des animaux marins et de leurs parasites. Jules d'Udekem se consacra particulièrement aux animaux d'eau douce.

Mais de l'étude des sciences, la médecine est pour ainsi dire le faite et la synthèse. Il suivit avec ardeur les penchants qui l'entraînaient vers la connaissance des phénomènes et des lois admirables de la nature, et sut apporter dans ses études difficiles un jugement remarquablement correct, en même temps qu'une mémoire des plus heureuses, et ce qui est plus rare, un tact parfait d'appréciation; qualités qui de bonne heure le signalèrent parmi les savants dont s'honorent la Belgique.



Le professeur Jules d'Udekem de Guertechin
1824-1864

Il commença de brillantes études à l'Université de Louvain.
Le 27 août 1844, il obtint la candidature en sciences naturelles.
Le 22 août 1846, il obtint le grade de candidat en médecine. Sur ce

diplôme figurent entre autres (lisibles) les noms de Lebeau, Van Beneden, Meyser, Van Biervliet . . .

Le 27 septembre 1847, il devint Docteur en sciences naturelles. Le 4 avril 1850, il est promu Docteur en Médecine. Il conquit la plupart de ces grades avec la plus grande distinction.

Le 4 octobre, il est nommé professeur agrégé à l'Université de Liège et fut durant deux années, à Paris, en relation avec les principaux savants. Comme confrère et comme homme du monde, il joignait aux sentiments d'une parfaite urbanité, une intelligence subtile et une exquise pénétration d'esprit.

En 1851, l'Académie commença à publier ses remarquables mémoires accompagnés de planches magnifiques sur des Infusoires, des Rotifères et surtout des Oligochètes, groupe de vers renfermant non seulement de nombreuses formes de vers d'eau douce mais aussi les vers de terre.

Le 3 décembre 1852, il est nommé à Bruxelles, médecin des pauvres des paroisses Sainte-Cathérine et du Béguinage, et le 1^{er} juillet 1853 des paroisses du Finistère et de St Nicolas.

C'est en 1853 qu'il adressa à l'Académie son « *Histoire du Tubifex des russeaux* » qui est restée classique.

Le 15 décembre 1853, l'Académie Royale des Sciences de Belgique lui décerna en partage avec le Docteur Nathanaël Lieberkühn, de Berlin, la médaille d'or pour la publication du Mémoire couronné « *Le Développement du Lombric Terrestre* ». Il fut parmi les fondateurs de la Société Entomologique de Belgique (1855) et de la société malacologique qu'il présida.

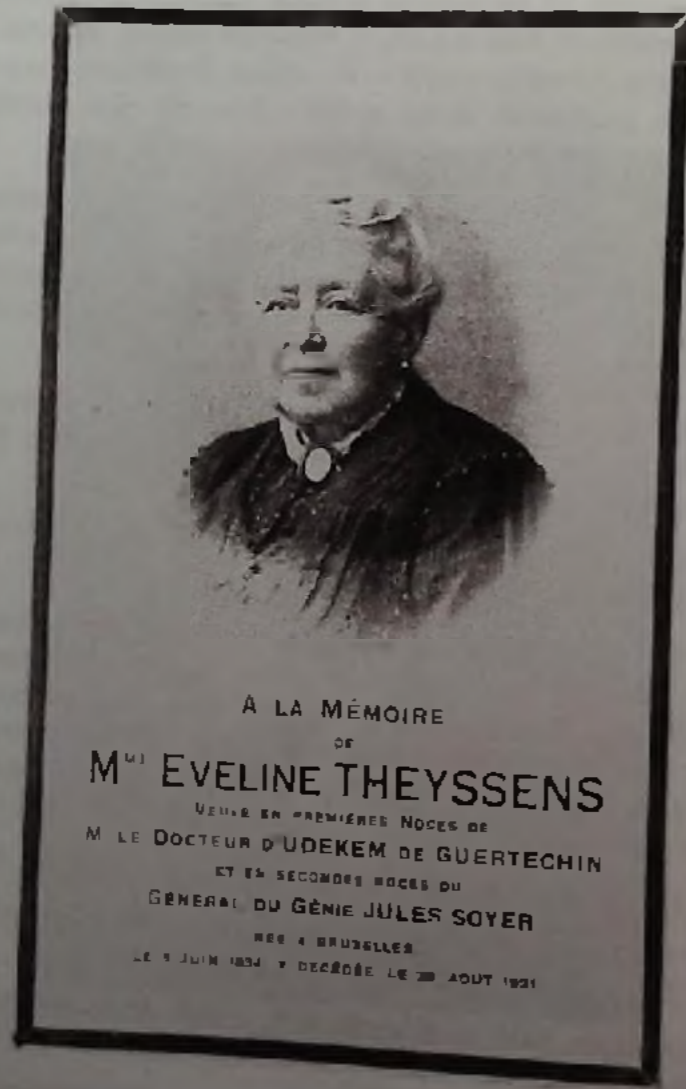
Le 1^{er} décembre, il est nommé médecin de l'Hospice Pachéco.

En 1857, il est nommé à l'unanimité membre effectif de la Société Médicale et Naturelle de Belgique.

Il reçoit en 1858 la médaille d'or à titre de récompense pour dévouement et service rendus lors de l'épidémie de 1857.

En 1858, il présente à l'Académie sa nouvelle classification des Annélides sétigères abranchées dans laquelle se trouve pour la première fois établie la distinction capitale entre les Polychètes dioïque et les Olychètes monoïques, ainsi que les Oligochètes en les catégories que la science a conservées.

Après avoir passé la thèse d'agrégation à l'Université de Liège il est nommé professeur extraordinaire à l'Université de Bruxelles, le 31 mai 1858 et appelé à la chaire d'anatomie et de physiologie comparée.

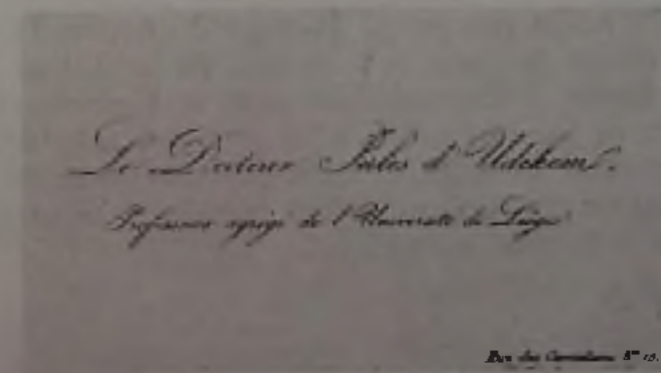


Le Docteur Hannon, suite aux nouvelles charges lui imposées par la loi de 1857 sur la collation des grades académiques, ne désirait conserver que le cours de botanique. Il abandonna au Professeur

d'Udekem les cours d'éléments de zoologie de la candidature en sciences, d'anatomie et physiologie comparée de la candidature en médecine. Alors les deux cours d'éléments de zoologie et d'éléments d'anatomie comparée n'étaient que des cours à certificat, et la fréquentation des cours du doctorat en sciences était presque nulle. Le diplôme ne donnait accès à aucune carrière. Notre savant ne fit donc pas d'élèves bien que par ses travaux il s'était élevé au premier rang des zoologistes.

L'arrêté Royal du 28 décembre 1859 mentionne son élection, en date du 16 décembre, en qualité de membre de la classe des sciences de l'Académie Royale de Belgique, dont il fut membre correspondant dès le 16 décembre 1855.

En 1860, il est nommé chirurgien-chef de service, à l'Hospice de l'Infirmierie.

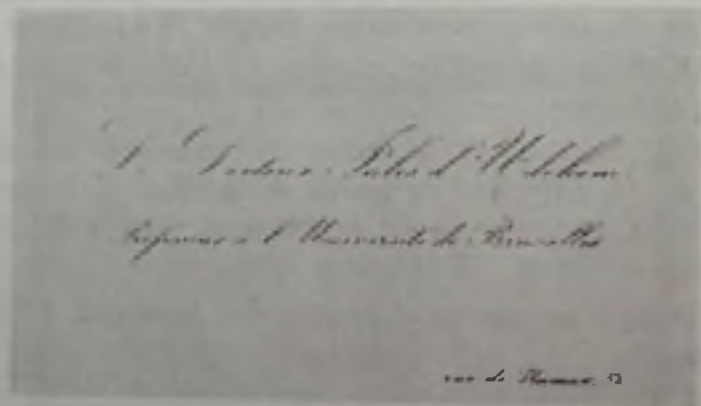


En 1862 Sa Majesté le Roi Léopold I le désigne pour accompagner dans le midi de l'Europe, en qualité de médecin, le futur Roi Léopold II.

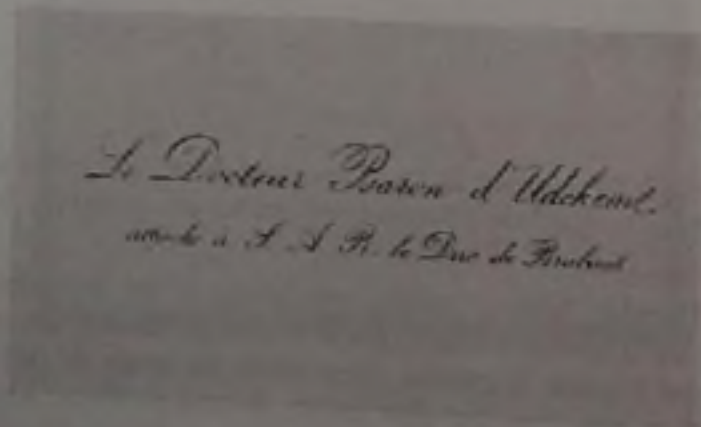
Le Docteur Jules d'Udekem est décédé le 10 décembre 1864 au n° 19 de la rue de l'Abondance à Bruxelles, laissant des manuscrits et des travaux inachevés, entre autres les suites de Buffon, en collaboration avec l'un des plus grands savants de Paris: le professeur Dequatrefoies.

Le 16 mai, ce dernier lui écrit encore: « C'est précisément, cher Collègue, parce que je vous connais le plus avancé dans l'étude

des Lombrics et... que je désirais vous avoir pour collaborateur et je suis vraiment heureux de voir que vos occupations vous permettent d'accepter ma proposition... »



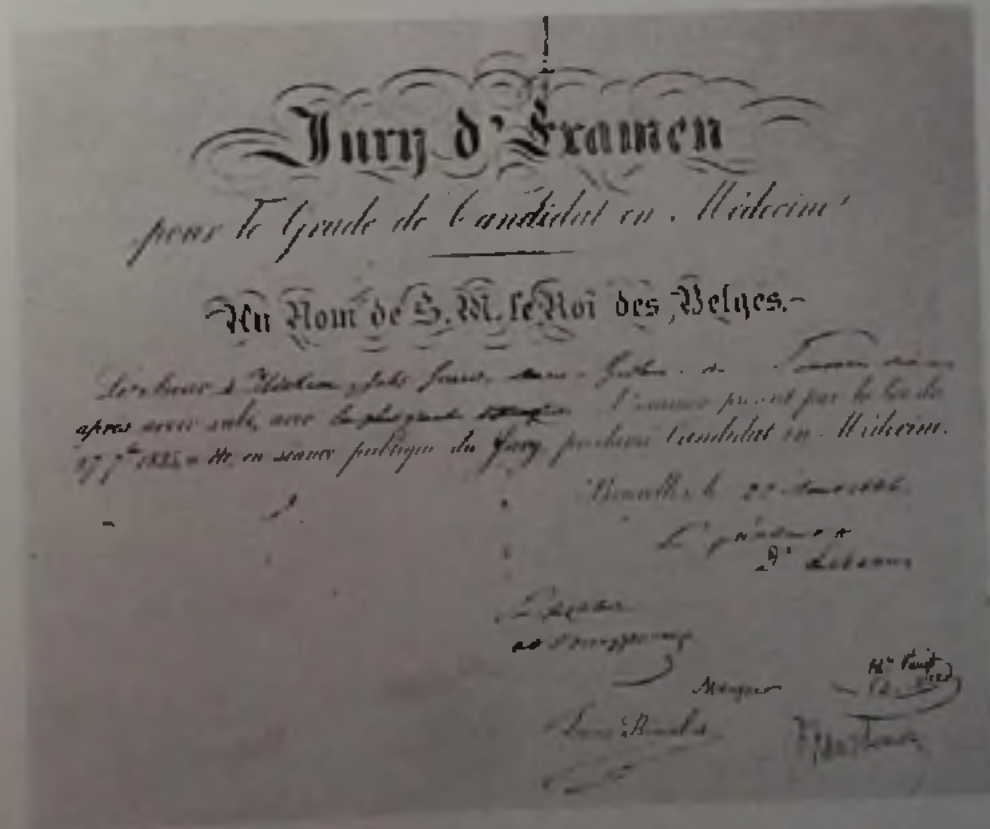
Jules d'Udekem avait épousé Mademoiselle Eveline Theyssens; fille d'un éminent magistrat de la capitale qui habitait en face de l'église du Sablon. Elle épousa, par après, le Lieutenant-Général Soyoz, Aide de Camp du Roi. C'est ainsi que Jules d'Udekem enterré à l'ancien cimetière de Saint-Josse-ten-Noode de la rue Vinçotte, qui fut désaffecté, sa dépouille mortelle fut transférée dans le caveau de la Famille Soyoz à Evere.



Il habita à Bruxelles, en 1852, 10, rue des Comédiens; il se fixe le 26 décembre 1853 au n° 39 de la rue de la Blanchisserie; se

fixe le 12 mai 1858 au n° 52 de la rue de Namur, et le 21 décembre 1860 au n° 4a, du boulevard de Waterloo; le 26 juillet 1864 il réside au n° 19 de la rue de l'Abondance.

Ses cartes de visite qui existent encore mentionnent, en effet: Le Docteur Jules d'Udekem, Professeur agrégé de l'Université de Liège, 10, rue des Comédiens; le Docteur Jules d'Udekem, Professeur à l'Université de Bruxelles, 52, rue de Namur. Enfin, une carte de visite, sans adresse porte: Le Docteur Baron d'Udekem, Attaché à S.A.R. le Duc de Brabant.



Cet homme éminent remplit ses diverses fonctions avec talent et distinction.

Des Distinctions Royales — l'Ordre de Léopold — l'Ordre d'Isabelle la Catholique etc. vinrent couronner ses talents et reconnaître ses mérites.

Mais au moment ou jeune encore, il était parvenu à force de veilles et de sacrifices à une situation brillante et légitimement acquise, alors qu'il semblait appelé enfin à jouir des fruits de tant peines, la mort vint le ravir à quarante ans aux sciences qu'il n'avait cesse de cultiver avec un zèle à toute épreuve et à la Belgique dont il promettait de devenir l'une des gloires.

Les desseins de Dieu sont insondables! S'il ne nous reste, ici bas, de Jules d'Udekem de Guertechin plus que le très noble souvenir, son intelligence et sa forte capacité en semant sur notre terre aride quelques germes, en apportant quelques connaissances utiles à la triste humanité, n'a pas moins rempli un rôle d'importance qu'il n'est donné qu'aux hommes de haute valeur morale d'accomplir.

Robert d'UDEKEM DE GUERTECHIN

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie Nationale
Archives de la Ville de Bruxelles
Archives de famille

Extraits de la correspondance du savant français M. Dequatrefoies
avec le Docteur d'Udekem

Travaux de la science et le griffonnage de
cette lettre que j'écris un peu de
préoccupations de haute nature

Monsieur et cher confrère

C'est précisément parce que j'ai vu
savoir l'homme le plus avancé dans
l'étude des lombes, mais... et que
je desirais venir avec vous
collaborateur et je suis vraiment
heureux de voir que vos occupations
me permettent d'accepter ma
proposition.

Voici quel est le plan de
volume que j'ai déjà commencé
mais que des occupations impérieuses
m'empêchent de faire à quelque temps
de moi.

Le volume devrait comprendre tout
les annales de l'Europe - sur ce point
les annales, brèves et techniques - les
langues et les lombes... et de
plus les Planes, Nombres...
Je me chargerai de tout
ce qui est de plus en plus essentiel

Esperance et j'ignore quel est le
naturaliste qui a donné les
noms dont quelques uns sont
très mal appliqués. On m'a
fait la même chose pour la
Flandre Espagnole au système
nervous. Je pourrais peut-être
faire de ma note rasée
avec quelques perles crucifères
les erreurs.

J'ai marqué au crayon
9 figures relatives aux Polygraphes
qui semblent par conséquent être
deuxième domaine.

Je vais quitter Paris pour
deux mois environ. Si vous
avez à m'écrire au sujet de
mon travail actuel veuillez adresser
votre lettre à Bischwiller
(Bas Aisne) chez M. Künzler membre
du Conseil général -

Adieu Monsieur et cher
compagnon de route, j'espère un jour
à la suite que vous serez appelé
à un long voyage ethnographique

Le Lion belge et nos Etendards Histoire millénaire

Périodes bourguignonne et espagnole

par Louis RONKARD

LA DYNASTIE DE BOURGOGNE opère l'unification de nos provinces. Elle est marquée par un symbole nouveau, dynastique, la croix écotée de Saint-Andrée (écotée = d'aspect fruste). Ici encore, c'est le signe qui importe, car la couleur varie; le rouge prédomina pour la Croix sur divers fonds, surtout le blanc.

Olivier de la Marche nous en donne l'origine.

« Bourgoigne eut pour enseigne, quantes fois les rois iraient en guerre, la croix de Saint-Andrieu. Quand la Bourgoigne vint à la France (à la mort de Philippe de Rouvre, dernier prince de la première dynastie ducal, premier et très jeune mari de notre Marguerite de Male, plus jeune encore), ils portèrent la croix droite jusqu'à la mort de Philippe le Hardi (second mari de cette même Marguerite de Male et tige de la maison de Flandre-Bourgogne). Et reprit son fils (Jean sans Peur) la croix Saint-Andrieu pour enseigne de cette maison, parce que le roi Etienne fit apporter à Marseille la croix où fut martyrisé le glorieux corps Monsieur Saint-Andrieu, laquelle est est encore à St-Victor-lez-Marseille. » (*Précis Historiques*, 1865, p. 163.)

Ce texte nous montre, semble-t-il, comment la croix rouge droite, marque du parti bourguignon anglophile de France, devint l'insigne anglais tel que nous le voyons à la Home Fleet, dans l'Union Jack, le blason de Londres. Jean sans Peur serait donc revenu, si

Olivier dit vrai, à la croix en sautoir de la première Maison de Bourgogne, de façon à éviter toute confusion avec l'insigne adopté par l'Angleterre.

Ce symbole, utilisé dans toutes nos provinces, dont les ducs étaient les souverains — à titre particulier pour chacune — devint ainsi général et pour ainsi dire national, puisque aussi bien la nation se créait alors.

C'était de plus un insigne simple, plus facile à confectionner, plus aisé à voir de loin que ceux en usage jusque-là, lesquels se rattachaient au blason (parfois compliqué) ou le reproduisaient tout simplement. Nous l'avons vu pour la Flandre de 1302.

Quant aux couleurs de Bourgogne, le document 852 v. du Reg. 1925 — Chambre des Comptes — ainsi que les tableaux des pavillons d'Augsbourg (Matth. Scuter) et de la Haye (Van Kieboom 1737) donnant les fonds bleu et blanc ad libitum, laissent entendre que Bourgogne portait d'azur et d'argent.

Obsédé par le rouge et blanc de Lothier, M. CUVELLIER (*op. cit.*, p. 10) lui attribue le rouge et blanc, et pour le prouver cite les comptes et inventaires mobiliers des ducs de Bourgogne de la Maison de Valois, édités par Bernard et Henri Prost.

Un autre insigne simple fut adopté par Jean sans Peur et demeura chez des princes bourguignons. C'est le briquet avec étincelles. Le collier de la Toison d'Or est formé d'une série de ces briquets. La devise était: ante ferit quam flamma micat. Il frappe avant que la flamme brille. Le baron Stalins a montré que cet emblème, en rapport avec le nom de sa famille (Staal — acier) avait d'abord figuré sur le blason de ses membres, conseillers juridiques de la Cour depuis Marie de Bourgogne (Le briquet de Bourgogne et les Stalins 4^e 1930)

Bien que la référence « passim » rende le contrôle malaisé, je me suis astreint à relever les 7.000 articles couvrant les 1.400 pages des deux volumes concernant Philippe le Hardi, les seuls existant aux Archives du Royaume et à la Bibliothèque Royale. Je n'ai rien trouvé dans ce vaste décompte qui légitime l'assertion de M. Cuvelier. On constate énormément d'achats d'étoffes, surtout précieuses, venant de Bruxelles et d'autres de nos villes, soit pour cadeaux (drap d'or) à des Princes, soit pour habiller de même « livrés » chevaliers et écuyers de la suite, parfois en noir et gris (mi-parti)

pour recevoir l'Empereur, en vert à propos du Comte de Nevers (!) son fils (Jean sans Peur), en rouge et azur, ou rouge et pers pour rencontre du roi, veluel (velours) alternant avec satanin (satin), confirmant l'appréciation de richesse fabuleuse qui est marquée dans la devise de certaines villes, par exemple « Louvain au riche duc », car les successeurs seront aussi fastueux; souvent de l'écarlate et du vermeil... pour les culottes du duc et des princes; rarement du noir (sauf cas de deuil, on ne le voit que pour les chausses de la duchesse et de sa belle-fille); ces dames portaient donc des chapeaux d'or (à 500 Francs d'alors) pour la duchesse ou sa fille; de l'iraigne (dentelle) de Malines. (31.12.1385) même pour des housses de chevaux aux tournois; mais surtout robe de velours bleu pour le sacre du roi (Charles V) son frère.

« Il serait intéressant de dénombrer tout ce qui, de Flandre et de Brabant arrive en Bourgogne. Par contre, dans l'Inventaire cité on ne voit guère d'autre exportation que celle du vin; mais en quelle abondance! Un voyage en Avignon est décidé. Philippe le Hardi a là aussi son hôtel particulier. De grandes dépenses ont été prévues, mais elles seront dépassées car il faut emprunter à taux élevé et sur garantie de bijoux. On avait envoyé en avant par la Saône et le Rhône ce qui allait être nécessaire à l'entretien de la grande maison ducale et aussi comme cadeaux à des membres de la Cour pontificale qui résidaient en Avignon: c'est un envoi de 600 queues de vin, de 456 litres en moyenne chacune: total 273.600 litres. Comme « pots de vin » c'était plutôt fort! (Prost Comptes, art. 2.414). Aussi Pétrarque écrivait-il au Pape Urbain V sa colère de voir le vin de Beaune devenu si nécessaire que les cardinaux refusaient de retourner à Rome parce que l'Italie n'avait pas d'aussi bon vin; qu'ils considéraient disait-il, le vin comme le 5^e élément... et le Rhône qui l'apportait comme le 5^e fleuve du Paradis.

Les Papes réagirent contre l'habitude des grandes abbayes bourguignonnes (Cluny, Cîteaux etc.) d'approvisionner à titre gracieux en vin de Bourgogne la cour pontificale. Une bulle d'Urbain V (15 mars 1364) interdit à l'abbé de Cluny, sous peine d'excommunication, de continuer ses envois quelque peu intéressés (*Bullar, Ord. Cluniac*, p. 181).

Mais en ce qui concerne étendards, pennons et penoncels, nous voyons le soin d'arborer sur les vaisseaux et à l'armée de terre — notamment lorsque le duc Philippe le Hardi est sur le point d'accompagner le roi son frère dans son expédition en Angleterre — des drapeaux de Bourgogne, puis d'y ajouter ceux aux armes des Comtés de Flandre, de Réthel, d'Artois et de Franche-Comté dont la souveraineté vient de lui échoir, « drapeaux de couture ou bien de batteure d'or fin ». Quant aux pennons, tantôt 3.000, tantôt 4.000, ils sont blancs à la devise (y me tarde) ou encore rouges à la même devise; mais on ne peut affirmer que les deux couleurs soient juxtaposées, les armes étant en chef.

Il semble donc bien qu'en cette période bourguignonne, les étendards usités fussent aux armes des différents duchés et comtés, celles-ci étant peintes ou brodées sur des étoffes diverses, voyantes et joyeuses; le blanc, le rouge ont surtout ces qualités, le drap d'or aussi. Il y aurait donc lieu de se référer à chacune de nos différentes provinces d'alors.

On conçoit que la Croix de Saint-André, symbole simple, et commun parce que marque d'une dynastie commune à toutes nos provinces, ait pris, d'une façon politique, rang de symbole national sans même s'astreindre à des couleurs stéréotypées.

Sous Charles le Hardi (que Barante surnomma le Téméraire), sur les vaisseaux tout au moins, la croix était blanche sur fond bleu.

En voici la preuve que j'ai tirée des Archives du Royaume (*Chambre des Comptes* fol. 1925 — fol. 853 v. ann. 1470):

« A Guillaume Julien, marchand à Middelbourg en Zélande,
 » la somme de soixante treize livres dix sols dudit prix de 40 gros
 » qui due lui estait pour 6 × 20 aulne de drap de laine bleu, à 7 sols
 » 6 deniers l'aulne,

« et 6 × 20 aulnes de blanche à 14 sols 9 deniers l'aulne, que
 » Monseigneur a fait prendre et acheter de lui, et icelui donné et
 » fait délivrer pour couvrir les poupes de deux gabardes de
 » bourgnoign que Monseigneur a armées en son service pour en
 » servir en sadite armée — pour ce par certification dudit Messire
 » Jacques de Montmartin contenant quittance de ladite somme
 » 73 livres 10 sols. »

Il est bien évident que nous avons ici les couleurs de Bourgogne, celles que Mattaeus Seurer d'Augsbourg donne indifféremment comme fond à la croix, exemple suivi par l'autre Tableau des Pavillons de J. Van Kieboom, en 1737, à la Haye.

M. Cuvelier l'avoue dans une note p. 12, en limitant son aveu au règne de Charles le Hardi. Ce qui est étonnant, c'est qu'il n'ait pas tourné la page et qu'il omette le feuillet suivant.

Voici ce décompte de la p. 853 f. qui nous donne aussi les prix de ce temps-là:

« Pour certaines parties de drap de laine que Monseigneur a
 » naguère fait prendre et acheter à Middelbourg en Zélande, la
 » somme de 69 livres 13 sols 3 deniers, dudit prix ainsi qu'il s'en
 » suit, assavoir:

» 7 × 20 et 3 aulnes de drap de laine bleu dont l'on a fait les	
» tandis aux douze hunes des douze navires que Monseigneur	
» a print en son service en Zélande pour lui en servir en sadite	
» armée,	
» et 30 aulnes de drap de laine blanc dont l'on a fait les croix	
» Saint-André aux dits tandis assavoir 26 aulnes et demie de drap	
» bleu à 8 sols l'aulne, font	: 10 £ 12 s.
» item 45 aulnes de drap bleu, à 8 sols 9 deniers	
» l'aulne, font	: 28 £ 8 s. 9 d.
» item 19 aulnes et demie de drap bleu, à 8 sols	
» 6 deniers l'aulne font	: 8 £ 15 s. 6 d.
» item 33 aulnes de drap bleu à 8 sols 6 deniers	
» l'aulne, font	: 13 £ 12 s.
» et ledit drap blanc à 5 sols 6 deniers l'aulne	
» fait	: 8 £ 8 s.
»	
» remémorant ces parties à ladite somme de pour	: 69 £ 13 s. 6 d.
» ce par certification dudit Messire Jacques de	
» Montmartin. »	

Il est donc manifeste que sous Charles le Hardi, les couleurs étaient la croix d'argent sur fond d'azur. Celles-ci étaient-elles peut-être réservées à la Marine.

Je note, en passant, qu'en Russie, jusqu'à la Révolution, le pavillon de marine était le même que celui-ci, mais inversant les couleurs: croix bleue sur blanc.

L'Ecosse a gardé un drapeau presque identique à celui de Charles le Hardi. Il fait le fond de l'Union Jack du Royaume-Uni.

La croix de Bourgogne étant l'essentiel, la couleur étant encore secondaire, c'est la croix rouge qui à l'usage l'emporta, et aussi le fond blanc, plus conforme que le fond bleu à la loi héraldique: émail sur métal.

Ce dispositif se généralisa. Ainsi, le compte de l'Amirauté pour 1606 — fol. 47 V^o ancien n^o A 21 ter — cite une dépense pour « l'estremine tant blanche que rouge ayant esté employée pour un drapeau ou vlagghe nouvelle » (remarquons ce mot: nouvelle).

C'est sous le drapeau à Croix de Saint-André que nos corsaires de Dunkerque luttèrent contre les Provinces-Unies du Nord pendant la guerre de 80 ans.

Je ne l'attribue pas aux régiments de l'armée de terre de façon aussi exclusive. Cependant, même dans les troupes des Etats en lutte contre Philippe II, elle était conservée par 8 compagnies sur les 20 présentées dans le ms. de Gortter 15.662 de la Bibliothèque Royale. A fortiori, elle est portée sur les drapeaux des troupes royales dans les gravures de Hoogenberg (voir leur reproduction dans Smit. *De legersulaggen uit den aanvang van den 80 j. oorlog*: chez Van Gorcum à Assen 1938.)

Au château d'Héverlé existent des tableaux de batailles où commandaient des Arenberg. Des drapeaux à large croix de Saint-André, identifiant des régiments de chez nous.

Elle sera adoptée aussi par beaucoup de gildes et serments.

Après la séparation des Provinces du Nord, elle était la marque distinctive des vaisseaux de la partie restée fidèle au roi.

Elle figurait en surcharge, souvent, sur le blanc du tricolore flamand dont nous parlerons plus loin.

Par contre, c'est la croix blanche droite, insigne français, que portaient sur le dos les cavaliers du duc d'Anjou qui, en 1583, cherchait à se créer (cf. Smit., *op cit.*) une principauté parmi nos populations d'esprit monarchique.

Dans les statuts de l'Ordre de la Toison d'Or, édités à Cologne en 1689, P. Schweizer (p. 268) donne les quatre principales décorations de la Maison des Ducs de Bourgogne, et cite:

- 1) l'ordre de la Toison d'Or;
- 2) l'enseigne ou étendard militaire contenant la Croix de Saint-André (de gueules) dont les princes d'Autriche et la Milice Belgique usent dans leurs pays;
- 3) l'écharpe rouge de Bourgogne que la milice porte en bandoulière (de gauche à droite) — (Les aides de camp en service la portaient encore avant 1914.);
- 4) le gouvernement de la Cour sur le pied de l'étiquette de Charles-Quint.

Placée sur fond blanc, cette croix avait nos anciennes couleurs de Lothier, remarque M^r Cuvelier. Les vaisseaux brabançons gardèrent jusqu'à la Révolution, ces anciennes couleurs de Louvain, Bouillon, Anvers, etc. dans un pavillon en damier (4 carreaux en hauteur, 7 en largeur) qui figure dans le Tableau des Pavillons édité en 1737 à la Huye chez Jacques van Kieboom.

Indépendamment des bannières ordinaires, il y avait aussi un grand étendard, symbole du chef, symbole de la dynastie, symbole du pays.

C'est ainsi qu'à la Bataille d'Espierres, en 1477, fut pris par l'ennemi français, le grand étendard de Saint-André, en plus de quarante bannières. *La Chronique Bernoise de Diebold-Schilling* (à la bibliothèque de Berne) a une miniature représentant la bataille de Morat. En plus des drapeaux divers, le briquet et la croix de Saint-André de Bourgogne (celle-ci en teintes diverses) figurent sur des étendards et sur les housses des chevaux. Un étendard donne les armes de Bourgogne en 4 quartiers surchargés de Flandre; un autre donne Saint-André lui-même et aussi sa croix sur fond rouge. Les armures ont la croix-sautoir devant et derrière.

Déjà au siège de Beauvais, en 1472, où la résistance avait été menée par une autre Jeanne d'Arc, c'est-à-dire Jeanne Lesné, surnommée Jeanne Hachette, l'étendard de Charles avait été pris. Il était rouge et portait une grande aigle dans un écu entouré du collier de la Toison d'Or et surmonté du bonnet ducal; un second écu au lion rappelle la Flandre, puis Saint-Laurent, deux arquebuses en sautoir avec le briquet de Bourgogne accompagné de six étincelles, enfin le nom de Karle en caractères gothiques.

Quant aux pavillons de marine, il y a des ordonnances de Maximilien du 8.1.1487 et de Charles-Quint (27.12.1540) stipulant qu'aucun vaisseau de ses Etats ne peut s'aventurer en mer, sans arborer son pavillon et celui de son amiral — mais pas de description de ceux-ci.

Quand Maximilien vint dans nos provinces pour épouser Marie de Bourgogne, nous rapportait-il nos anciennes couleurs, identiques à celles d'Autriche? M^r Cuvelier le dit, fidèle à son obsession d'un rouge et blanc traditionnel et bourguignon. M^r Cuvelier fait erreur.

Maximilien qui avait, d'Allemagne, prévenu sa fiancée qu'il avait choisi « ses couleurs », arriva à Gand avec une suite de 700 chevaliers. Une relation contemporaine, décrivant ce voyage nuptial, dit que les couleurs choisies par ce Prince étaient noir, rouge et blanc d'après le Freydal, édité par Quirin von Leitner à Nuremberg en 1880-2 p. 17, cité par Gritzner p. 121).

Ces couleurs rouge, noir et blanc se retrouvent sur un des étendards d'armée de 1578 en 3 et 7, tandis qu'en 1 et 9 est un tricolore hollandais ancien. Est-ce simple coïncidence?

Il semblerait donc que les couleurs du Prince pouvaient changer à son avènement, et surtout quand le mariage d'une héritière appelait au pouvoir une dynastie nouvelle. Car de même que la fidélité au « prince naturel », incarnation de l'autorité de l'Etat, était jadis la forme du patriotisme, de même le drapeau était avant tout celui du Prince. Ainsi, la croix-sautoir de Bourgogne blanche sur bleu de Charles le Hardi, devint-elle rouge sur blanc par la suite et le restera.

Avec l'approche des temps modernes, l'accent est déplacé, porté du prince sur le pays, la terre patriale. Cela a dû commencer avec les Communes qui, ayant tiré souvent leur étendard propre, leur blason parfois, de celui du prince, en créèrent aussi qui étaient indépendants de ceux-ci.

L'esprit communier mit longtemps chez nous à voir plus loin que ses remparts, ses « libertés » ou privilèges, et à s'inspirer du « pays ». Il en mit plus encore pour effacer devant la « généralité » ses intérêts et son drapeau territorialisé.

Les communications, les transports par mer devenant plus usuels et plus étendus, postulèrent la *stabilisation* de ces enseignes à l'abri des changements princiers, et leur *simplification* couleurs en place de blason (et l'on prit les couleurs des livrées) (1) ou bien un signe facile à faire, et à reconnaître surtout de loin. De là aussi, la vogue de la Croix (droite ou en sautoir, rouge, blanche, verte) que les Croisades avaient déjà popularisées.

C'est dans la *marine* surtout que cela devra se manifester. Ses pavillons vont continuer l'évolution générale, dans laquelle ils ne seront rejoints que plus tard par les étendards d'armée, lesquels auront connu entretemps une floraison luxuriante.

(1) Ces croisés firent ensuite leur Croisade au Portugal, aidant puissamment les Portugais à reprendre Lisbonne sur les arabes.

Philippe duc de Clèves, Sgr de Ravestijn a fait une « instruction sur toute manière de guerroyer, tant par terre que par mer ». Ce ms est à la bibl. royale (de la Haye) cité par de Jonge p. 50. Il dit entre autres à Charles V.

* Sur les deux coings du chasteau doit avoir deux banieres quarrées armoyées de vos armes. Sur le chasteau derrière, tant haut au dessous nulle des autres, et a chacun costels dudiet chasteau doit avoir 5 ou 6 banieres quarrées, non pas cy grandes que celle que j'ay en devant diet du gouvernail, armoyé de vos armes, de vos quartiers ou de vos devises ».

En marine, nous devrions distinguer les vaisseaux d'état ou du prince, vaisseaux de guerre, et d'autre part les vaisseaux marchands; et chez ceux-ci nous sous-distinguerons les usages particuliers de ceux-ci en temps de guerre.

« Rien n'indique comment devaient être, dans les temps anciens, les drapeaux des navires marchands (remarque Muller, pp. 22-23). Quand on les indique, ils sont « van tijdelijk aard », dit-il, de la terre à laquelle ils appartenaient alors, situation que constatent les premiers règlements généraux. Lentement, par leur propre mouvement et avec des irrégularités, on en vint à un drapeau marchand plus général, surtout vers l'étranger. L'irégularité persista pour la navigation intérieure comme le montrent les tableaux. » (Muller, *ibid*).

Si pendant longtemps nos Comtes et Ducs terriens n'avaient pas cru nécessaire de légiférer dans les affaires maritimes, l'importance accrue de celles-ci finit par susciter l'intervention du pouvoir central qui se crée. C'est la remarque que fera, concernant le passé, un gros armateur hollandais consulté par Gryspere vers 1782. Ce mémoire est aux Archives Générales du Royaume, Comité du Commerce.

De là, les règlements de Maximilien (Bruges 8.1.1487) et de Charles-Quint (Namur 27.12.1540 et ensuite 29.1.1549) — (Lameere et Simonet T. IV.)

Maximilien exige (art. 10) « que tous les navires sous sa domination, à qui qu'ils appartiennent et quelque bannière qu'ils portent, doivent porter aussi les bannières, armes et fanions, vleugels (flammes ?) et étendard de son amiral. » Comme celui-ci était Adolphe de Bourgogne, qui avait les armes de sa famille, l'étendard était aussi celui de Bourgogne.

Mêmes ordres donnés par Charles-Quint dans le règlement de Namur (27.12.1540). (Les couleurs de l'Empereur Charles-Quint étaient noir or noir, horizontales — (Cabinet impérial d'armes, à Sainte-Gudule et Théâtre Sacré du Brabant T. 2 p. 186 n° 1,) ou l'aigle impérial. On trouve aussi le rouge blanc rouge d'Autriche horizontal; les voir en couleurs dans Muller. *Histor. Atlas dans Rijks Printenkabinet, Amsterdam*.)

Dans le second édit, (1549) Charles-Quint prévoit que pour les saluts en mer, on élève ou abaisse le principal étendard (vaenkin) de ses armes se trouvant sur le vaisseau; mais on peut aussi faire le salut avec les armes de la ville ou de quartier (pays ou province) à qui ressort le vaisseau. Cette bannière du Prince était la Croix de

Bourgogne, l'aigle imperial (de Charles-Quint) ou parfois les armoiries et souvent le rouge blanc jaune sans armoiries pour la marine marchande (Muller, *De oorsprong der Nederl. Vlag*, 1864, p. 21.)

Muller prétend que les règlements ci-dessus furent faits uniquement pour le temps de guerre.

Ils furent renouvelles le 1^{er} Mai 1574 par « Leurs Hautes Puissances, les Provinces-Unies ». Le Prince Maurice dit (8 Févr. 1600) que les anciennes ordonnances sont restées en vigueur dans ces Provinces-Unies.

En 1523, en Zélande, l'amiral Adolphe de Bourgogne a onze vaisseaux de guerre pour protéger la pêche aux harengs. Ces vaisseaux possèdent 10 « valsanen » (wimpels ou flammes) et 50 drapeaux carrés peints aux armes de Sa Majesté.

Corn. Jos. de Jonge (over de oorsprong der Nederl. Vlag) en 1831 chez Van Cleef à la Haye (p. 50, note) signale l'existence à la Bibl. Royale, d'une Instruction sur toutes manières de guerroyer tant par terre que par mer. Elle est de Philippe duc de Clèves, seigneur de Ravesteyn. Il y dit, entre autres choses, à Charles-Quint,

« Sur les deux coings du chasteau doit avoir deux banieres quarrées armoiyées de vos armes. Sur le chasteau derriere tout hault au dessus du gouvernail devez avoir une grande baniere quarrée plus grande que nulle des autres, et à chacun costels du dit chasteau doit avoir cinq ou six bannieres quarrées non pas cy grands que celle que j'ay cy devant dit du gouvernail, armoiyé de vos armes, de vos quartiers ou de vos devises.

Et il note à la p. 159 (2^e id. 1^{er} P^{te}) que sous Charles-Quint les armes pleines étaient l'aigle, et sous Philippe II la croix de Bourgogne.

En général, le drapeau du Prince ne se trouvait que sur le vaisseau sur lequel celui-ci était en personne. Les vaisseaux qui, en 1542, transportèrent 4.000 hommes de troupes en Espagne, avaient le drapeau ordinaire (Muller p. 23).

Espérons qu'ils auront eu plus de chance que les 200 vaisseaux qui précédemment, sous Arnould, Comte d'Aerschot, devaient transporter Flamands, Brabançons, Lorrains et Anglais, depuis les bords du Rhin et du Weser et des côtes de Flandre et de Hollande, jusqu'en Palestine. De ceux-là, 50 seulement arrivèrent dans un port des Asturies (Goovaerts, *Amirauté Belge*, Anvers 1897. Vve de Backer).

Déjà Philippe le Hardi, sur le point d'accompagner dans son expédition en Angleterre le roi son frère, fait exécuter pour son vaisseau un étendard de Flandre, un d'Artois, un de Rethel, un de Franche-Comté à joindre à celui du Duché de Bourgogne, de même qu'il en fait exécuter un de chaque espèce pour son armée de terre (Prost. *Comptes et Inventaires mob. des ducs de Bourgogne*).

Quand le Prince d'Orange sera nommé Amiral, en 1540, son drapeau orange blanc bleu devra être hissé sur tous les navires, en vertu des règlements en vigueur. Rien d'étonnant qu'il y soit resté quand ce Prince commanda la Résistance et devint Chef des Provinces-Unies (1572). D'après C. De Waard (*op. cit.* p. 18) citant Guyot: Les gueux arboraient le drapeau du prince amiral (d'Orange) de qui ils tenaient leur commission, et qui disait feux à nos vaisseaux.

Ce pavillon resta celui des Provinces-Unies jusqu'à la suppression du Stathouderat (17 octobre 1653). Un ordre transmis à l'Amiral Wassenaer van Obdam, rétablit le drapeau ancien de Hollande rouge blanc bleu foncé.

La distinction entre drapeau du Prince et drapeau du pays d'appartenance, paraît être à l'origine de la distinction entre grand pavillon et pavillon de beaupré; ce dernier était, pour la Flandre, jaune avec un lion noir dans un trécheur ou cadre fleurdelysé de même.

Dans les Provinces-Unies, on distingue également le pavillon de beaupré du Prince ou celui des Etats-Généraux du pavillon général. (Tableau général des pavillons, La Haye 1737, chez J. Van Kieboom).

*

* *

Venons-en au tricolore rouge blanc jaune, appelé souvent tricolore flamand. Précisément, nous apprenons que, lors du voyage de Charles-Quint, en 1520, à Aix-la-Chapelle pour y être couronné Roi des Romains, sept beaux jeunes hommes portaient des fanions aux couleurs de Sa Majesté, c'est-à-dire que six les avaient jaune rouge et blanc, le septième vert et jaune. (Imprimé par Goldast *Politische Reichshandel* Francfort-sur-Main, 1614, p^{le} III, p. 151 — Cité aussi par Gritzner, qui en est plus embarrassé que nous, car nous retrouvons ici le pavillon qui fut le nôtre jusqu'en 1787.)

Quelle est l'origine de ce drapeau ?

Nous avons là-dessus l'indication formelle de M. de Grysperre, un des membres les plus distingués du Conseil de Flandre sous Marie-Thérèse et Joseph II et aussi celles des membres du Comité du Commerce (d'après notre grand archiviste Gachard — *Etudes et notices*, II, 397.)

Voici la note que le conseiller de Grysperre adressait à Joseph II, le 24 septembre 1781. M^r Cuvelier se réfère à cette lettre de Grysperre mais, sans avertir, il commence par supprimer tout le début de la citation qui contredit nettement la thèse qu'il va soutenir.

Grysperre donne comme origine le Comté de Flandre; une ajoute libre (la Croix) sous les princes Bourguignons; aucun changement quelconque sous les rois d'Espagne. M. Cuvelier le nie; « le fait que le pavillon rouge blanc et jaune a été attribué à la Flandre provient uniquement de cette circonstance qu'à l'étranger, surtout en Espagne et en Italie, le nom de Flandre fut généralement appliqué à l'ensemble de nos provinces jusqu'à la fin de l'ancien régime. » (p. 12)

Il localise le changement au mariage espagnol de Philippe le Beau « qui modifiant les armoiries, aurait aussi modifié le pavillon du prince (p. 10) » « le besoin se serait fait sentir d'ajouter les couleurs espagnoles, rouge et jaune, aux couleurs en vigueur. Aux bandes traditionnelles rouge et blanche, on ajouta donc une bande jaune. »

Il y a là une série de postulats. D'abord, autre chose est le blason, autre chose est la bannière; l'un ne suit pas l'autre (on le voit d'ailleurs pour le Comité de Hollande: ses armes et son drapeau diffèrent).

En outre, il attribue à Maximilien des couleurs différentes du tricolore qu'il avait choisi, et à Antoine de Bourgogne un rouge et blanc de sa terre d'origine la Bourgogne, qui avait bleu et blanc.

Quant aux arguments qu'il apporte, ils cadrent aussi bien avec la thèse de Grysperre, vu la prédominance de la Flandre parmi les Etats de la Maison de Bourgogne; n'est-elle pas seule présente par son écu sur l'étendard particulier de Charles le Hardi? N'a-t-elle pas précédé de 45 ans le Brabant dans l'Etat Bourguignon. Sa prédominance ultérieure n'avait-elle pas des racines anciennes?

Il ne serait pas étrange qu'en Castille et Léon, dont il est roi, dès 1504, Philippe en porte les couleurs. (Sainte-Thérèse d'Avila fait allusion à ces couleurs, symbole de l'or et du sang que donnent les Castillans.)

Quoiqu'il en soit des origines, nous constatons (après Maximilien en tous cas) l'usage de ces trois couleurs pour le pavillon et les ornements princiers.

Dans ses tableaux de Carême et Mardi-Gras (au Musée de Vienne) Breughel donne un drapelet de ce genre comme jeu à un enfant du peuple, indice de la pénétration de ces couleurs dans l'usage populaire, et cela nous fait comprendre l'émoi de nos populations quand Joseph II songea à le supprimer en 1787. Nous en parlerons plus loin. Souvent, la Croix de Saint-André venait en surcharge du blanc, comme le dit Grysperre.

Voilà donc un pavillon national au sens actuel du mot ou presque. Les galions d'Espagne l'employaient aussi dans nos pays, avec une aigle monocéphale sous une couronne royale et entourée du collier de la Toison d'Or (Tableau des Pavillons, 1737, La Haye.)

Deux drapeaux d'armée de 1578 du m^s. de Gorrtter utilisent ces couleurs, jaune et blanc, comme fond, le rouge formant croix de Saint-André.

N'oublions pas que les étendards militaires d'alors s'apparentent à ceux des serments; ce n'est qu'occasionnellement que les couleurs provinciales y figurent.

Parfois d'ailleurs, les drapeaux, surtout celui du Chef, marqueront le but de celui-ci. Ainsi, don Juan d'Autriche, envoyé pour mater la révolte, arborait un grand crucifix sur fond noir avec franges vertes et noires. La devise était: « In hoc signo vici Turcos in hoc signo vincam haereticos ». Un autre de ses drapeaux avait une sphère armillaire sur fond vert (M^s. 15.662).

Plus curieux était le drapeau (1554) de la cavalerie noire du Comte de Scharzenberg: un renard saisissant un coq (gaulois). A recommander aux ligues flamandes.

*
* *

C'est à cette période que se rattachent les vingt drapeaux des Etats en révolte contre Philippe II, dont le dessin et le coloris nous ont été conservés par le m^s. de Gorrtter 15.662 de la Bibliothèque Royale dont nous avons déjà parlé. Ils nous rappellent la date de 1578, celle de la bataille de Rijmenam.

Leur forme a beaucoup changé depuis la fin du Moyen-Age. Les tableaux hollandais de gildes, spécialement la Ronde Nocturne de Rembrandt, nous ont familiarisés avec leur aspect: carrés, de deux mètres de côté, ils ont une hampe qui ne dépasse guère l'étoffe que par un pommeau-poignée; aussi sont-ils faits pour être portés sur l'épaule à demi déployés.

Ils sont essentiellement le drapeau de tel capitaine et souvent en reflètent les tendances. Notre miniaturiste qui les a groupés deux à deux, portés par des soldats en justaucorps a eu l'ironie de juxtaposer un drapeau calviniste, blanc dont la bande bleue porte les lettres L.T.A.P. (Liever Turc als Papen, plutôt turc que papiste) suivant un Croissant, et d'autre part un drapeau permettant de retrouver la Croix formée de quatre carrés, composés chacun d'une vingtaine de cubes bleus blancs ou rouges, avec au centre un lion Brabançon armé d'un glaive, les coins du drapeau étant aux couleurs hollandaises en 1 et 9, et en 3 et 7 rouge noir et blanc (de Maximilien ?).

Un autre drapeau nous donne un Montaigu avec sa chapelle d'avant les archiducs et sur les côtés béquilles croisées dans un anneau formé par un chapelet. C'était le « régiment des patenôtres » des soldats (Krijgsknechten) wallons du Baron de Montigny. Leur loyalisme s'affirme par la grande croix rouge écotée de Bourgogne sur un fond blanc encadré d'une triple bordure rouge, verte, rouge, toujours alternant avec le blanc.

Un autre drapeau l'accompagne, marquant aussi sa fidélité au roi par la grande croix écotée de Bourgogne sur un fond flammé aux couleurs de Brabant.

Deux autres associent à la même croix simple les couleurs du tricolore flamand.

Comme nous l'avons dit plus haut, le Capitaine Petitjean, chef de milices bourgeoises d'Anvers porte un fond vert (avec bordure) sur lequel s'étend la croix écotée rouge sur bande blanche.

Guill. de Gortter, dit Sombke, né en 1585, était facteur de la Chambre de Rhétorique de Penne de Malines; ses observations s'étendent jusque 1623 (p. 64 n° 146 des Doc. du XIII^e S. à 1630 de *Nederl. Taal Letterkunde in België* (Smits).

La même croix sur blanc du Capitaine Du Boys sépare les quatre triangles, dont deux ondulés de blanc et bleu et les deux autres reprenant en 10 bandes (chacune bleue brune et blanche) le dispo-

sitif adopté par les Etats; cadre rouge et blanc rappelle les couleurs de la Croix de Bourgogne, ou celles de la Ville.

La plupart des autres donnent des bandes souvent ondulées, d'une, deux ou trois couleurs formant des séries de 5, 7, 10 ou 11 bandes, qui correspondent peut-être au nombre de provinces associées (idée reprise plus tard pour les treize bandes des treize Etats-Unis primitifs d'Amérique).

L'influence prépondérante de Guillaume d'Orange se manifeste par l'emploi de ses couleurs bleu, blanc et rouge ou orange dans six étendards, dont un totalement orange.

L'écontete et le gouverneur de Malines ont sur fond blanc, l'un une bande bleue, l'autre la même bande flammée de jaune ainsi que le bord.

Quatre sont attribués à des corps écossais. M. Fonlayson de Glasgow Cumberlandstr. a recherché les familles ayant les blasons ici représentés.

Le plus compliqué n'a de la croix de Bourgogne que les nœuds du bâton séparant des damiers brabançons plus ou moins orangistes — comme la bordure — groupés avec des bandes de Lothier, des devises « Voor t' Vaderland », « om eign. readt » et le nom divin dans une gloire nuageuse; aigle, lion, serpent, oiseaux forment un jardin zoologique... qui annonce Anvers.

M. Smit étudie en détail ces étendards dans sa brochure illustrée déjà citée (*Assen, van Gorcum*).

A cette même époque, la pompe funèbre de Charles-Quint réalisée à Bruxelles, sur ordre de Philippe II, nous fournit quelques documents.

La noblesse du pays et d'Espagne porte:

- l'étendard impérial,
- le pennon,
- la bannière des armes,
- la bannière des couleurs,
- la bannière (armoiries flottantes) de chacun de ses pays.

PÉRIODE AUTRICHIENNE

A mesure que nous nous rapprochons des temps modernes, les archives nous fournissent une documentation plus précise et plus abondante.

Passer de la branche espagnole à la branche autrichienne des Habsbourgs, c'était pour nos Provinces, demeurer sous leurs « princes naturels ».

Charles VI (précédemment appelé en Espagne Charles III) n'était-il pas le descendant de Maximilien et de Marie de Bourgogne ? un successeur légitime de Charles-Quint, unificateur lui aussi de notre Etat. C'était une application de sa Pragmatique Sanction nous unissant à l'Empire par un lien plus théorique qu'effectif. Si cela maintenait les suites du mariage de Maximilien d'Autriche avec Marie de Bourgogne, cela supprimait les suites du mariage de Philippe le Beau avec Jeanne la Folle. Il y avait eu incompatibilité d'humeur des nôtres avec les Espagnols. Le summum se produisit quand les pouvoirs militaires étendus, donnés au Duc d'Albe, obligèrent à la retraite cette fille naturelle de Charles-Quint, Marguerite de Parme, gouvernante de Belgique, qui née à Audenarde et issue de notre peuple nous comprenait mieux. Comme le reconnut Philippe II écrivant à cette demi-sœur : « C'est depuis que vous avez quitté le Gouvernement des Pays-Bas que les choses sont allées de mal en pis. Reprenez le pouvoir, je vous en prie » (*Correspondance de Philippe II et de Marguerite de Parme* publiée par Gachard).

Avec Vienne on se comprit mieux. Le long règne (1740-1780) de Marie-Thérèse, l'affection profonde de nos peuples pour cette princesse essentiellement maternelle (elle eut 16 enfants), affection qui rappelle celle qu'emporta Marie de Bourgogne et dont nous retrouvons l'équivalent au 19^e siècle pour la Reine Marie-Louise, au 20^e pour l'inoubliable Reine Astrid, cela créa une ambiance telle, qu'en 1815 et 1830, c'était d'Autriche que nos pères désiraient voir venir leur prince.

Le 18^e siècle sent le besoin de simplifier les rouages anciens, compliqués de privilèges, et de préparer l'ère moderne. Marie-Thérèse le comprit et s'y appliqua tranquillement. Après des débuts modérés dans nos pays hérissés de « libertés », Joseph II voulut accélérer et amplifier le mouvement de réforme, faire la Révolution par le haut. Peut-être, s'il avait régné à Paris en place de son beau-

frère Louis XVI, aurait-on économisé la Révolution Française. Mais chez nous, c'était moins nécessaire (Mirabeau ayant écouté des Liégeois leur disait : « Si nous avions la moitié des libertés dont vous jouissez, nous ne songerions pas à faire toute une révolution »). Nos ancêtres, plus conservateurs d'usages de privilèges ou même d'abus, trouvèrent que Joseph II allait trop vite et trop loin et ce fut l'origine de la Révolution Brabançonne.

De l'époque de Charles VI et de Marie-Thérèse, nos étendards gardent comme trace une décoration plus lourde des armoiries, des tons moins éclatants dans les étendards. Nous allons en saisir l'unification du côté des drapeaux d'armée d'abord, du pavillon maritime ensuite.

Les drapeaux d'armée avaient gardé jusqu'alors, la prodigieuse variété, dont ceux des Etats belges de 1578 nous ont laissé quelques types.

Marie-Thérèse voulut établir dans ses armées de l'uniformité, ainsi que cela existe de nos jours.

Un rescrit de Marie-Thérèse du 10 octobre 1743 (qui figure parmi ses ordonnances dans les ms 1525 de la Bibliothèque Royale) prescrit que les signes de tous les régiments (en service en Belgique) « soient verts, comme aussi les écharpes de tous les officiers soient de couleur gros verd, mêlé d'or et d'argent, ou bien de la soye jaune ou blanche selon que le caractère des officiers doivent le porter (sic) comme aussi les drapeaux de tous les régiments soient de couleur gros-verd et les bordures desdits drapeaux soient des flammes vertes, blanches ou rouges, selon le dessin ci-joint; hormis les drapeaux du général qui, comme ci-devant auront le fond blanc orné de l'image de la Vierge... Ils se serviront des drapeaux tels qu'ils sont; mais lorsqu'ils en feront faire d'autres, ils seront comme ci-dessus. »

Les deux estampes présentent une bordure faite des flammes des trois couleurs susdites; un blason est au centre du carré vert du premier drapeau, blason du mari de Marie-Thérèse. Lettres M.T. brochant sur le vert. L'autre drapeau, celui du général, est identique sauf que le carré central vert est remplacé par du blanc où figurera l'image de la Vierge. (*Rappelons que le drapeau brabançon de 1128 portait déjà cette image.*)

Le même rescrit ordonne que le serment soit désormais prêté, non seulement à l'Impératrice, mais aussi à son mari le duc de Lorraine, grand-duc de Toscane (l'Empereur François I). Un éten-

dard semblable, avec flammes de deux couleurs seulement en bordure, figure dans une grande histoire de l'armée autrichienne, qui est au Musée de l'Armée. Il est attribué à un régiment strictement autrichien. Les drapeaux d'armée autrichienne, jusque dans le 19^e siècle, y ressemblaient beaucoup.

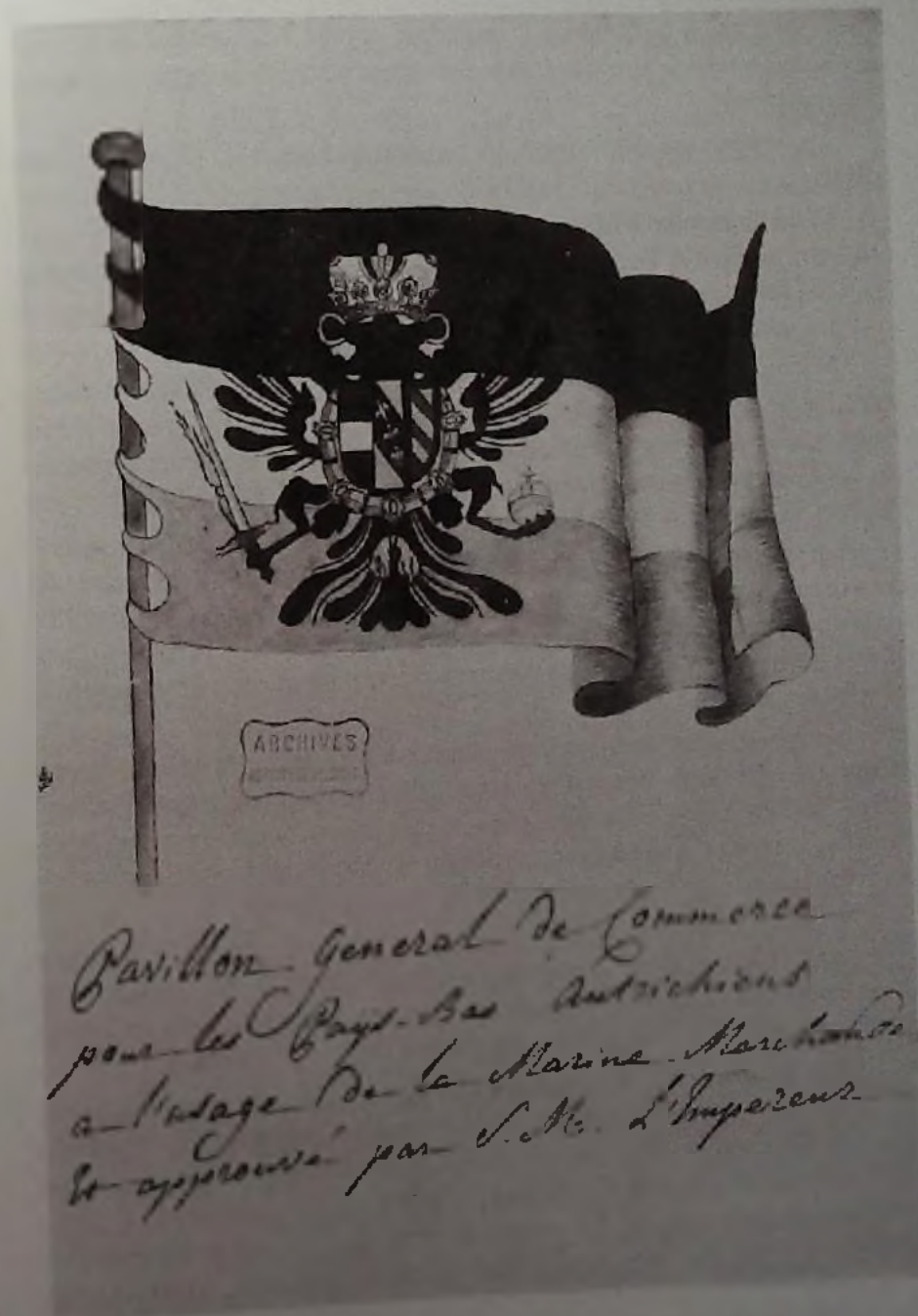
Il fallait du courage pour mourir pour un drapeau si peu joyeux, dirait-on. Mais ce courage, nos régiments l'eurent abondamment. Ce sont les dragons de Latour qui gagnèrent sur Frédéric II la bataille de Köllin et celle de Hochkirch. Ces dragons avaient reçu, en 1760, un étendard brodé par les archiduchesses en souvenir de la bataille de Köllin. Ecusson impérial sur fond pourpre; l'envers est de couleur verte. Devise: « Qui s'y frotte s'y pique », en dessous d'une Minerve portant une branche de roses. Ce sont eux que leur général en chef, autrichien, avait d'abord considérés comme des blancs-becs, nom qui resta glorieux (Lieutenant-Colonel Comte F. de Grunne, professeur à l'École de guerre: *les dragons de Latour*, Bruxelles Mertens s.d. -vers 1910).

A la solde de l'Espagne, jusqu'en 1820, figura aussi un célèbre régiment wallon, celui dont parle Bossuet à propos de la Bataille de Rocroi: « Restait cette formidable infanterie de l'armée d'Espagne, ces gardes wallonnes et espagnoles... semblables à des tours, mais à des tours qui sauraient réparer leurs brèches (Bossuet *Oraison funèbre de Condé*). »

*
* *

Le règne de Joseph II nous amena une série d'ordonnances concernant notre pavillon maritime national (des Pays-Bas Autrichiens).

L'importance prépondérante des réformes administratives qu'entreprit ce prince novateur, a fait jusqu'ici négliger l'étude de ces modifications, dit M. Cuvelier (*op. cit.* p. 15) et il en vient, sans autre à la lettre de M. de Grysperre, dont il commence par supprimer le début, lequel contredisait sa thèse. Ce procédé m'a engagé à vérifier les documents de l'époque qui sont aux Archives générales du Royaume, spécialement ceux du Comité du Commerce, liasses 2.180, 663 et autres. Si M. Cuvelier les avait compulsés, il serait



arrivé à des conclusions diamétralement opposées à celles qu'il a énoncées, surtout quand il dit que l'initiative des changements ne vint pas de Vienne (ce qui est exact) mais plutôt de certaines autorités belges qui, dans leur zèle à « faire leur cour à l'Empereur », se laissèrent entraîner à proposer des changements malencontreux à notre vieil emblème.

La vérité est différente; les documents visés ci-dessus la font éclater.

C'est le ministre plénipotentiaire à Londres, comte de Belgiojoso qui semble être à l'origine de cette question, par suite de difficultés qu'il a avec le gouvernement britannique par les yeux duquel il voit un peu trop.

Notons d'abord qu'à cette époque, l'Angleterre est en guerre avec les « colonies unies d'Amérique » devenues par leur révolte les Etats-Unis; la France et l'Espagne même s'étaient finalement placées du côté des pays luttant pour leur indépendance. La Grande-Bretagne déclara la guerre à la Hollande le 20 décembre 1777.

La guerre maritime est aussi une « guerre de course », les corsaires s'organisant pour saisir les navires voguant sous pavillon ennemi, les confisquer eux et leurs chargements, vérifiant aussi si les navires des puissances neutres ne transportent pas de contrebande de guerre.

Nos Pays-Bas sont neutres comme l'Empire, et s'ils ont des avantages par leur neutralité, ceux d'un commerce théoriquement libre, ils ont aussi l'inconvénient d'être soupçonnés par les belligérants, surtout l'Angleterre, que leurs navires soient visités et parfois arrêtés durant de longs mois et avec lourdes pertes.

Y a-t-il eu des abus? L'Angleterre s'en plaint. Belgiojoso doit intervenir et c'est l'occasion de cette histoire du Pavillon. A Paris aussi, l'ambassadeur Comte de Mercy (-Argenteau) fait respecter par le Ministre de Vergennes les droits de notre Pavillon.

Cela suggéra au Ministre plénipotentiaire à Londres, Barbiano de Belgiojoso, les observations suivantes qu'il adressa à Son Excellence le Chancelier de Cour et d'Etat Starhemberg, (1) le 24 Juillet 1781: (nous allons à la ligne pour chacun de ses motifs).

Après avoir rappelé les pertes de fret causées par le fait que des bâtiments français naviguent sous pavillon flamand, sans toucher

(1) Gouverneur général de nos Pays-Bas par interim.

les ports de Flandre, il se demande « s'il ne serait pas plus utile et plus honorable pour les bâtiments des Pays-Bas Autrichiens de les obliger à arborer le Pavillon Impérial et Royal au lieu de celui des Provinces, qu'ils portent à présent, beaucoup moins respecté et moins connu.

« et qui, par sa ressemblance au pavillon hollandais (ressemblance à longue distance seulement, les bandes rouge blanc jaune — rouge blanc bleu — étant horizontales) sert souvent d'encouragement aux capteurs pour l'arrêter, ou d'excuse lorsqu'on veut les rendre responsables des suites;

« à mon faible avis, indépendamment de l'exemple de toutes les autres grandes puissances maritimes et commerçantes qui n'ont qu'un seul pavillon (?);

« je crois qu'on ne saurait faire assez connaître, dans toutes les mers, le pavillon impérial et royal;

« Quelques négociants des Pays-Bas en font déjà usage, comme Messieurs ROMBERG & Cie, mais je sais que les armoiries ne sont pas exactement celles adoptées à Vienne par la Chancellerie d'Etat sous le règne actuel. »

Puis il rappelle qu'on travaille aux Pays-Bas à un règlement de police pour nos vaisseaux dans le goût de ceux des autres nations et de ce qui est pratiqué pour le littoral Autrichien de l'Adriatique ou de Toscane.

Cela fut renvoyé au Comité du Commerce pour un rapport que nous trouvons dans le fasc. 13 du n° 61, Comité du Commerce liasse 2180 de la Secrétairerie d'Etat et de guerre, sous ce titre: *S'il convient que les bâtiments des Ports de Flandre arborent le pavillon impérial et royal.* Il est daté du 11 septembre 1781 avec apostille approbatrice de tous les membres du Comité, Baron de Cazier, de Grysperre, G. Baudier, Paradis, Delplancq, rapporteur.

Ce rapport me paraît un chef-d'œuvre de finesse administrative, amenant après certaines concessions polies au ministre plénipotentiaire, des conclusions fort nettes et documentées pour le statu quo, avec une ligne de retraite minimum si l'adversaire dont ils connaissent les tendances, l'emportait à Vienne.

Après avoir reproduit la lettre de Monsieur de Belgiojoso, ils lui répondent d'abord par un déclinatoire de compétence.

« L'usage de l'ancien pavillon flamand est une chose qui dérive vraisemblablement de ce que la constitution, les lois, ou plutôt

la coutume à cet égard n'ont pas été changés lorsque ces provinces ont été annexées, d'abord à la monarchie espagnole et ensuite à la monarchie autrichienne; donc antérieur aux affaires d'Espagne.

» Il est probable que les Navires Flamands n'ont pas employé le pavillon espagnol (d'autant plus que le commerce des Indes et de toute l'Amérique était réservé au pavillon castillan qui avait découvert ces pays, les autres pays du domaine espagnol n'y ayant accès qu'après séjour en Espagne qui les y naturalisait pour ainsi dire) lorsque ce pays-ci appartenait aux rois d'Espagne et que sous le Règne de Charles VI, de glorieuse mémoire, on aura laissé subsister cet usage qui a continué jusqu'à présent, peut-être sans que la question ait été mise sur le tapis.

» Au reste comme les objets de ce genre tiennent à la police supérieure, à la législation et aux règles des amirautés exercées dans nos ports par des magistrats qui sont sous le ressort du Conseil privé, et qu'il ne se trouve rien là-dessus dans les archives du Conseil des Finances, nous nous bornerons à quelques remarques accidentelles.

» Nous convenons de la justesse des remarques de Son Excellence Monsieur le Comte de Belgiojoso quant à la théorie; mais il nous paraît que dans la crise actuelle d'une guerre maritime, il y aurait des inconvénients d'obliger nos Navigateurs Flamands de quitter le Pavillon auquel ils sont habitués pour en arborer un autre; la plupart de nos navires sont en mer et quelques uns dans des parages fort éloignés. Ces derniers ne pourraient être informés de l'innovation; ils reviendraient sous l'ancien pavillon assez longtemps après qu'on se servirait du nouveau; et si les armateurs des Puissances Belligérantes les arrêtaient sous quelque prétexte que ce soit, les intéressés se figureraient que la circonstance du Pavillon y aurait contribué.

» D'ailleurs, ce changement dans le moment d'une guerre pourrait jeter de l'inquiétude dans l'esprit de nos Négociants et Navigateurs, qui s'imagineraient peut-être aussi qu'on ne leur ferait abandonner l'ancien Pavillon que parce qu'il y aurait des difficultés à le protéger.

» Tous les Etats voisins sont habitués à ce que les Navires des Ports Flamands se servent de leur ancien pavillon; il peut même se présenter des cas où l'on distinguerait la navigation flamande d'avec celle du Littoral Adriatique (Autrichien).

» En supposant qu'on fût dans le cas de se prévaloir du traité de marine de 1650 avec les Hollandais, ou du traité des Pyrénées

de 1659 avec la France, ces traités ne sont applicables qu'aux navires flamands en particulier.

» La déclaration du Roi de France du 16 May 1769, relative au droit de fret ne concerne pas les habitants des Pays-Bas, sujets de Sa Majesté qui doivent jouir de l'exemption du droit de 100 sols par tonneau, ainsi et de même qu'en jouissent actuellement les Nations du Nord les plus favorisées et tant et si longtemps qu'aucune autre Nation du Nord en jouira.

» D'un autre côté, le Pavillon flamand qui, par lui-même est un Pavillon général et national pour les Pays-Bas, se trouve soumis à des restrictions.

» Ces considérations semblent militer pour ne pas faire d'innovation là-dessus quant au présent, et peut-être même quant à l'avenir.

» Si quelques négociants de ce Pays-ci ont fait usage d'un nouveau Pavillon, il se peut que ce n'est pas à la connaissance des magistrats de nos Ports; et pour autant qu'il serait décidé qu'on s'en tiendrait provisionnellement à l'ancien Pavillon dans les Ports de Flandre, il serait bon que ce défaut d'uniformité n'eut pas lieu.

» D'ailleurs si les armoiries de ce nouveau Pavillon ne sont pas exactement les mêmes que celles qui ont été prescrites pour les bâtiments de Trieste et du Littoral, la confusion qui résulterait de cette bigarrure pourrait excuser des prétendues méprises de la part des armateurs des Puissances en guerre.

» Il paraît que, supposé qu'on voulût faire accepter un nouveau Pavillon par la suite aux bâtiments flamands, il pourrait y avoir convenablement dans les armoiries de ce nouveau Pavillon Impérial quelque différence qui distinguerait les Flamands d'avec les Triestins, comme cela se pratique à l'égard des monnaies des Provinces allemandes et belgiques. (Il y a même plusieurs de nos navigateurs qui, au milieu du Pavillon National des Pays-Bas portent l'aigle impérial avec l'écusson d'Autriche et de Bourgogne.)

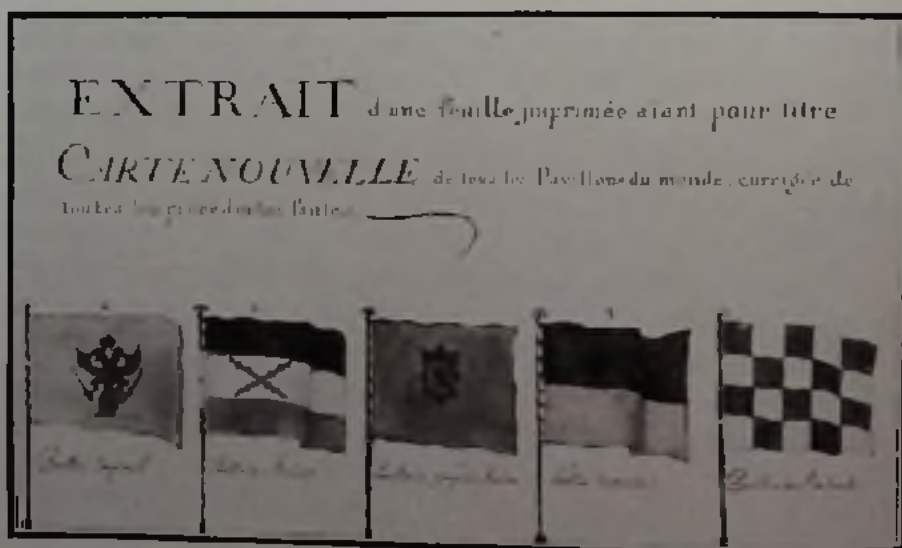
» Mais entretemps, il semble aussi que le meilleur moyen actuel de faire respecter l'ancien Pavillon flamand consiste dans les précautions qui seraient proposées pour que les Papiers de bords soient en règle et que, tandis qu'on reproche aux navires flamands des abus et des irrégularités, il ne serait pas convenable de faire cesser la différence de Pavillon qui les distingue d'avec les Triestins.

» Nous estimons que le Conseil Privé pourrait être chargé de consulter ultérieurement sur ces objets.

Une note nous signale que ce document fut expédié le 12 septembre.

Chose assez singulière, le 24 septembre de ce même mois, M. de Grysperre, membre du Conseil, envoyait au Secrétaire d'Etat et de Guerre Crumpiper, la lettre dont nous avons donné le début d'après Gachard (*Etudes et notices historiques concernant l'Histoire des Pays-Bas* t. II p. 397) et qui se continue comme suit:

« Ces mêmes Pays-Bas ont aussi conservé jusqu'à ce jour leur pavillon propre et national qu'il paraît à tous égards convenable de leur conserver quant au fond; mais il semble qu'en même temps, il convient d'y ajouter une marque caractéristique du grand Prince qu'ils ont le bonheur d'avoir aujourd'hui pour maître et qui leur est si cher à tant de titres. Cela pourrait se faire en plaçant au milieu



dudit pavillon l'aigle double impérial couronné avec l'écusson aux armes d'Autriche, de Lorraine et de Bourgogne, tel qu'on le voit sur le nouveau souverain d'or frappé aux coins de Sa Majesté comme souverain des Pays-Bas. » (Archives du Comité du Commerce fasc. 77, transférées à la Secrétaire d'Etat et de Guerre — liasse 683.)

Que s'est-il passé entre le 12 et le 24 septembre pour motiver cette suggestion si différente du statu quo proposé par le Comité du Commerce avec approbation formelle du même conseiller de Grysperre?

A-t-il cru Belgiojoso trop puissant? Lui a-t-il semblé nécessaire de « jeter du lest » et de sauver ce qui pouvait être sauvé? Ce fond du pavillon traditionnel et comme dernière réserve l'écu du Cercle de Bourgogne mis en surcharge sur l'aigle? Nous ignorons ce qui l'y décida.

Le dossier tout entier fut envoyé, par Stahremberg, à Joseph II, le 9 octobre 1781.

M. Cuvelier nous donne sa réponse,

« Le 22 novembre, Kaunitz fit savoir qu'il avait mis l'ensemble sous les yeux de l'Empereur. La réponse aura causé à Bruxelles autant de joie que de surprise. Joseph II se ralliait à l'avis du Comité du Commerce dont on perçoit l'écho dans cette lettre: « pas nécessaire de modifier le pavillon flamand qui avait l'avantage d'être reconnu de longue date des puissances étrangères. Il fallait maintenir le statu quo, notifier aux puissances en guerre les divers pavillons des Pays-Bas (car certains navires battent Pavillon d'Ostende, de Bruges, de Nieuport). Lorsque la paix sera revenue, on verra s'il y a lieu d'apporter des modifications au pavillon des Pays-Bas. Mais, pour les motifs allégués par le Comité du Commerce » il sera toujours convenable de le distinguer de celui des autres Etats de Sa Majesté. » Nos Flamands n'y perdront rien, ajoute l'Empereur, vu que le Pavillon de Trieste n'empêche pas plus que le leur, l'arrêt ou la saisie des vaisseaux lorsque, d'après les principes du droit des gens ou ceux que les puissances belligérantes s'arrogent d'établir, la cargaison est réputée de contrebande; et qu'après tout, le Pavillon Flamand, quoique blasonné différemment de celui de Trieste, n'en est pas moins que celui-ci un pavillon impérial et royal.

M. Cuvelier ne dit pas où il a trouvé ce texte important. Il continue ainsi: « Les ordres de l'Empereur furent exécutés dès les premières semaines de l'année 1782. La Belgique conservait son drapeau » général et national » comme avait dit Grysperre, et la question paraissait arrangée à la satisfaction générale...

Ces termes et celui de statu quo disent que l'on gardait les anciens drapeaux, c'est-à-dire surtout le tricolore rouge blanc jaune, avec ou sans la croix rouge de Bourgogne (en sautoir) sur le blanc.

Comment alors M. Cuvelier donne-t-il en tête de son étude, une gravure qui contredit manifestement son texte. Il emploie une estampe intercalée par Grysperre dans une proposition nouvelle

qu'il fit trois ans plus tard, en 1785, grande aigle double couronnée et écussonnée aux armes du Cercle de Bourgogne sur l'ancien tricolore flamand et il présente cela comme officiel dès 1782. Il y a une évidente contradiction entre le texte et la gravure; et le plus étonnant c'est que personne ne le lui ait fait remarquer, m'a dit Mme Cuvelier. Qui a raison? le texte ou la gravure? Je crois que c'est la gravure, car ce témoin ultérieur qu'est l'autre gravure de 1785 porte la mention « autorisé par l'Empereur ». Y a-t-il moyen de concilier les deux? Cette vignette ne serait-elle pas un déploiement plus grand de l'aigle que Romberg le 9 août 1781, disait « peint au milieu de la raye blanche » dans la série de drapeaux qu'il disait usités? Comme l'Empereur maintient le statu quo de ces 10 ou 11 pavillons, celui-ci reçoit une sorte d'autorisation, malgré l'envahissement de l'aigle, sur tout le tricolore et le blason complet du Cercle de Bourgogne.

Voilà donc que l'Empereur maintient dix ou onze pavillons pour notre petit territoire et pour si peu de ports! Quelle entorse à la légende du Joseph II unificateur!

Mais attendons la suite!

Cette suite, c'est d'abord la Paix conclue entre l'Angleterre d'une part, les Etats-Unis et leurs alliés, France, Espagne, Hollande, d'autre part. C'est la fin de la guerre des corsaires; c'est la fin des profits des neutres en temps de guerre et du recours universel aux pavillons neutres; c'est notamment la restitution par l'Empereur à la France du monopole commercial avec ses colonies que celle-ci lui avait accordé. « Avec la Paix revenue, on pourra revoir la question du Pavillon. » C'était prévu.

La suite? C'est aussi la retraite de Starhemberg, le ministre pondéré, et son remplacement à Bruxelles (Juin 1783) par cet Italien beaucoup moins pondéré, Belgiojoso, qui avait représenté l'Empereur à Londres et dont on connaît déjà les idées unificatrices. Gachard fait de lui (Biograph. Nationale) un portrait au vitriol. Le Pavillon verra du changement!

Cependant les Archives ne nous signalent rien que je sache, jusqu'en 1785. Au 23 août 1785, je trouve une note envoyée par de Gysperre à Delplanq son collègue. M. CUVELIER n'en parle pas; elle est dans l'une des deux liasses 683:

« Il paraît qu'il convient à tous égards que le pavillon pour la marine de guerre aux Pays-Bas Autrichiens soit différent de celui

qui y est à l'usage de la marine marchande dont le blasonnement se trouve ci-joint. » (C'est le tricolore flamand mais chargé de la grande aigle double couronnée, blasonnée aux armes du Cercle de Bourgogne entourées du collier de la Toison d'Or.) « Il pourrait être réglé que le Pavillon pour la Marine Impériale de Guerre aux Pays-Bas, sera d'un jaune foncé en entier aiant au milieu l'aigle impérial éployé de sable supportant la Croix de Bourgogne et la Toison d'Or avec l'écusson parti de deux au 1^o d'Autriche, au 2^o de Lorraine et au 3^o de Bourgogne ancienne, sur le même pied que l'aigle impérial se trouve au Pavillon de la Marine marchande. Il est à remarquer que le fond du pavillon, purement impérial, a toujours été de couleur jaune.

En adoptant la disposition ci-dessus proposée, chacun des deux pavillons aura quelque chose de différent. Et ils auront en commun l'aigle impérial et l'écusson du Cercle de Bourgogne qui caractérise les Pays-Bas soumis à l'auguste Maison d'Autriche.

Le dessin de ces deux pavillons y est joint, très soigné; et sous le pavillon marchand est écrit: Pavillon général de commerce pour les Pays-Bas Autrichiens à l'usage de la marine marchande. Et approuvé par l'Empereur. (Phrase qui n'existe pas sous le pavillon de guerre.)

L'administration avait probablement repris en main la question du Pavillon. Gysperre sentait bien qu'on ne pouvait en maintenir dix et qu'à la Croix de Bourgogne pouvait se substituer l'insigne de la dynastie impériale qui avait hérité de celle de Bourgogne, l'aigle. Il tâche de garder nos couleurs et subsidiairement notre blason général d'alors, celui du Cercle de Bourgogne.

Le 9 Mars 1786, Kaunitz fit savoir de Vienne à son ministre plénipotentiaire près la Cour de Bruxelles, que l'Empereur avait résolu « de ne faire prendre à ses sujets dans tous ses Etats que le seul pavillon autrichien et de supprimer tout autre pavillon dont ils pourraient s'être servis jusque là. » (Cons. Privé Autr. Portet 683.)

Le dessin, venu de Vienne le 22 Mars, fut reproduit par le peintre Cardon et son coloriage revu deux fois par le bon peintre Lorent (car deux pierres du cercle de la Couronne devaient être colorisées en bleu, certaines perles blanches manquaient à la première épreuve.)

Quant au décret qui devait intervenir « dans la forme législative », il fit l'objet d'un projet du Conseiller de Aguilar; son article 4

stipulait: « ceux qui n'auraient pas satisfait aux articles précédents, ne pourront avoir aucun recours à la protection souveraine. » (20 juillet 1786).

Le Conseil trouva cette clause trop rigoureuse: « Il dépendra des circonstances s'il y aura lieu d'accorder ou de refuser la protection dans les cas qui pourraient arriver » (20 juillet 1786). Sous cette réserve, le Conseil Privé, d'accord avec celui des Finances, observe qu'il ne convient de notifier le modèle de ce pavillon au public en Plat Pays, ni dans les Provinces de Luxembourg, Gueldere et Limbourg; qu'il convient aussi d'en remettre des exemplaires aux magistrats des villes où il y a des corps de navigation, afin qu'ils les fassent déposer aux Préposés de ces corps, pour que chaque Battelier puisse en prendre inspection et faire faire des Pavillons sur le modèle qui devra être inséré dans chaque exemplaire avec ses couleurs; d'autant que ceux qui font des Pavillons ne sont guère au fait des termes du blason.

C'est le 26 Mars seulement que parut la « Déclaration de l'Empereur pour que les vaisseaux des sujets de tous ses états qui naviguent sur mer ne prennent que le seul Pavillon Autrichien. »

En voici le résumé: ces navires ne pourront sortir des ports de ce pays sans être munis de ce pavillon; et certains délais d'un mois ou de trois mois sont accordés en cas de voyages au loin.

On avait pris la précaution de ne publier cette déclaration que d'une façon restreinte et sans aucun éclat, pour diminuer les réactions dans le pays et à l'étranger.

Déjà pour les drapeaux d'armée, l'ordonnance de Marie-Thérèse de 1743, avait pourvu, pour nous comme pour l'Autriche, à l'uniformité des Etendards (et à leur laideur!).

D'autre part, le drapeau « général » avait-il autant d'importance alors, qu'il en a de nos jours? Vu qu'il était avant tout dynastique et aussi par suite de la prédominance provinciale (du duché, du Comté, etc...) et de son blason sur l'idée nationale qui s'élaborait difficilement, comme on le verra bientôt dans la lutte de Van der Noot contre Vonck.

Mais ce grief du pavillon supprimé allait se joindre à tant d'autres que nos représentants traditionnalistes reprochaient au « despotisme éclairé de Joseph II; 1787 se souvient de 1477. »

« Trois semaines après la déclaration ci-dessus, le 19 Avril, les Etats de Brabant refusaient de voter les impôts. »

« Le 30 Mai apparaissait la cocarde tricolore brabançonne rouge noire et jaune comme insigne de la Résistance. » (M. Cuvelier).

Ce même 30 mai, les gouverneurs généraux, émus de l'attitude du peuple, retirèrent les édits impériaux, causes du trouble. Ce fut alors la joie générale: « Le peuple voulait donner des marques de joye en traînant leur voiture pour se rendre à la Comédie et en rassemblant les serments dans leurs habits d'ordonnance, mais sans armes, et uniquement avec une cocarde aux couleurs de Sa Majesté ». (Lettre de Belgiojoso à Kaunitz du 31 Mai 1787; Chancellerie des Pays-Bas à Vienne. Reg. 188 fol. 259).

Ces couleurs étaient évidemment le rouge et le blanc; mais il est curieux de remarquer avec M. Cuvelier que, parmi les souvenirs de la Révolution Brabançonne conservés au Musée de la Porte de Hal et au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Royale, figurent plusieurs médailles au Lion de Brabant attachés par une cocarde blanche à la Croix de Saint-André rouge. S'agirait-il d'un des insignes portés par le peuple dans cette soirée du 31 mai 1787? Ce sont les insignes dynastiques traditionnels chez nous depuis 1384. Ce sont là aussi les couleurs qu'avaient prises les insignes de la dynastie de Bourgogne. Ce sont les anciennes couleurs de Lothier (Louvain, Bouillon, Mons, Anvers continuaient à les porter) et celles d'Autriche en dérivent, d'après certains héraldistes.

Mais elles ressemblaient trop à celles d'Autriche, à celles qu'on imposait en même temps que des innovations trop nombreuses au gré de nos pères.

Il fallait donc autre chose. Avec son intuition naturelle... la foule anonyme créa la cocarde tricolore brabançonne, le bouton brabançon et dès le 4 Juin, un Comité fut créé pour agréger des volontaires aux serments bruxellois. Ceux-ci portaient, avec la cocarde tricolore, un uniforme composé d'un habit noir, d'un gilet rouge et d'une culotte jaune. L'Archiduc Albert écrit à Kaunitz (30 Mai 1787. (cité par Beer: *Joseph II Léopold II und Kaunitz* p. 481-486 cf. Cuvelier) et (Chancellerie des Pays-Bas à Vienne. Rég. 189 Lettres du 2, 3, 7 et 9 Juin 1787): « Nous avons vu de riches capitalistes et des capitaines et autres officiers qui avaient servi avec distinction dans les troupes de Sa Majesté, marcher avec la cocarde nationale dans les rangs des serments de la Bourgeoisie, précéder et suivre des drapeaux ayant pour devise: Pro Patria Mori. »

C'étaient les préludes de la Révolution Brabançonne.

Le 28 août, Joseph II interdisait le port de la cocarde et des insignes séditeux brabançons. (*Genard, Rapedius de Berg*. T.I. p. 270 — cité par M. Cuvelier.)

REVOLUTION BRABANÇONNE

Voilà donc les couleurs brabançonnnes qui passent du plan provincial au plan général et national; ce sont les couleurs de l'antique blason du Saint-Empire qui ont subi des arrangements différents en Flandre et en Brabant.

Comme Namur et le Hainaut ont basé leurs armes sur celles de Flandre, il n'est pas étonnant que ces couleurs y aient été vite adoptées. Aussi la cocarde séditeuse apparut en Hainaut dès le 3 Juin, auprès des compagnies bourgeoises et des musiciens « à la Turque » que l'on équipa aux couleurs nationales. Mais certains s'étonnent que le rouge y ait été joint et pensent que notre étendard devrait n'être que noir et or. Ainsi Gevaert, *Héraldique des Provinces Belges*.

En effet, l'Empire n'employa jamais que le noir et or; ce sont les *Burschenschaften* de 1813 qui y adjoignirent le rouge (du bec et des serres de l'aigle) qui fut conservé par la République de Francfort (9.3.1848), de Weimar (1921), de Bonn (1948).

La réponse est donnée, en ce qui nous concerne, par le chargé d'affaires de l'Etat Liégeois à Bruxelles, Dotrengé, écrivant le 4 Juin 1787 (très peu après l'apparition des cocardes) au Secrétaire du Conseil Privé, de Chestret: « On voit briller ces couleurs partout. Ce sont le jaune et le noir, auxquelles on a voulu qu'on ajoutât le rouge parce que le Lion de Brabant est armé et lampassé de gueules. » Ce détail de la langue et des griffes, nous avons pu l'observer sur les tabars ou dalmatiques des hérauts d'armes de chacune de nos Provinces, lors de l'ostention à Bruxelles, en 1947, des souvenirs de la Toison d'Or. Il est déjà visible dans certaines miniatures de la fin du XIII^e siècle, de la *Chronique de Gilles li Muisis* à Courtrai.

Cette similitude de couleurs avec l'Allemagne amena parfois quelque confusion. Lors de fêtes internationales de gymnastique à Prague, peu après la première guerre mondiale, les Sociétés défilèrent en ville déployant leur drapeau national à côté de celui de leur Société et avançant selon l'ordre alphabétique des pays. Un silence

glacial accueillit notre drapeau porté par une Société de Mont-Saint-Amand. Une note de son Président dans les journaux signala que c'était le drapeau belge et non l'allemand; et chaque membre reçut une banderole tricolore à porter en bandoulière. Ce fut du délire. Armés de ciseaux, les gens venaient demander un morceau de ce ruban et l'emportaient comme une relique. « A midi nous n'en avons plus » me dit M. Ingelrelst qui était de ce groupe.

Voilà pour les couleurs de notre tricolore.

Quant au Lion, ce n'est pas d'alors qu'il passa du plan provincial au plan national. C'est bien plus ancien! Maintenant, c'est seulement une affirmation plus usuelle d'une dignité de symbole national qu'il avait acquise depuis longtemps.

Nous l'avons exposé dans un chapitre précédent.

Depuis le début du XV^e siècle, Bruxelles était devenue la résidence coutumière de nos princes et lorsque, au cours de ce même siècle, les Etats Généraux se réunirent pour la première fois, les députés du Brabant eurent la préséance sur ceux de toutes les autres principautés, et ils la conservèrent (Cuvelier p. 16). Ne voit-on pas encore à l'entrée du Palais de la Nation, l'inscription que cet édifice fut construit pour abriter les Etats du Brabant et des pays associés. Ce fut le Brabant qui, en 1787, donna le signal de la Révolte comme il l'avait fait au XVI^e siècle, comme il le fera en 1830. Le Lion reparaitra donc en 1790, sur la nouvelle monnaie d'argent des Etats-Unis belgiques. Et c'est à Bruxelles qu'il réapparaîtra.

Aussi Joseph II écrivait-il au Général Murray, le 9 Septembre 1787: « Si à Bruxelles, qui est le foyer de l'insolence et où les yeux de toutes les Provinces sont fixés, on frappait un coup d'audace... tous les autres s'arrangeraient d'eux-mêmes à l'obéissance. » (*H. Schlitter Briefe und Denkschriften zur Vorgeschichte der Belgischen - Révolution* p. 87).

L'Empereur songea alors à transférer le siège du Gouvernement à Gand, comptant sur la rivalité des deux provinces les plus importantes (*id.* p. 48).

L'affaire des uniformes et des cocardes est d'ailleurs considérée, avec la question des subsides, comme le point essentiel. (*id.* p. 97 cité par Cuvelier p. 19).

Quand les Etats Généraux se réunirent en 1787, ils ne s'occupèrent en principe, que de la délégation à envoyer à l'Empereur. (Eug. Hubert: correspond. des Ministres de France accrédités à

Bruxelles de 1780 à 1790 T.I. p. 258 — et archives des Etats de Brabant Reg. 197. Séance du 18 Juillet 1787.)

Belgiojoso était mandé lui aussi à Vienne; il n'en revint pas. Mais Joseph II s'obstina à moderniser en vitesse les rouages administratifs et judiciaires, sans faire attention au mécontentement grandissant.

En Juin 1789, après de nouveaux refus de subsides, la constitution du Hainaut et ses privilèges furent annulés par l'Empereur, ainsi que les privilèges du Brabant et sa « joyeuse entrée ».

Le Jeudi 10 décembre 1789, les fidèles assistaient en foule à la Grand'messe à Sainte-Gudule. Au moment où l'on entonna le Credo, une énorme cocarde tricolore noire jaune et rouge se trouva tout à coup arborée au jubé couvert de musiciens. Des cocardes semblables, de moindre dimension, commencèrent dès lors à circuler dans l'église. Après l'élévation, on en distribua une grande quantité. Tous ceux qui avaient assisté à la cérémonie en sortirent pleins d'enthousiasme. Les hommes avaient la cocarde au chapeau, les femmes la portaient sur la poitrine. Ils ne répandirent ainsi en ville où l'aspect de ce signe national acheva de tourner toutes les têtes. C'était à qui arborerait les couleurs brabançonnnes. Les magasins de rubans furent bientôt épuisés. Le comble de la bravoure était de passer devant un poste autrichien avec une cocarde ou des rubans tricolores bien apparents. (F. Gerard. *Rapédus de Berg T. II* p. 129 cité par M. Cuvclier.)

En 1790, les Etats des Provinces ayant pris la souveraineté, se réunirent à Bruxelles en Etats Généraux. Le 11 Janvier, par un acte d'union, ils fondèrent la Confédération des Etats Belges Unis dont les Etats Généraux gardaient la puissance législative fédérale, tandis que l'exécutif était donné au Congrès Souverain composé de délégués de chacun des dix états selon son importance. (I. Willaert *Histoire de Belgique* p. 212). Ce congrès fut installé le 20 Février 1790.

Ce même jour, à Vienne, Joseph II mourait. « C'est votre pays qui m'a tué » avait-il dit au Prince de Ligne.

Certains attribuent à cette Fédération un drapeau formé de trois bandes perpendiculaires à la hampe, rouge, noire au milieu, jaune en bas. (V. M. V. D. Maelen — (dans son étude de 1870 P 1 à Cercle Archeol. de Charleroi p. 397). Gerard (armoriste belge) et Gevaert (*Héraldique des Provinces* p. 60). Par contre, M. Cuvclier dit en avoir vainement cherché les traces.

D'autre part, des drapeaux des régiments d'alors nous ont été conservés, il y en a cinq au Musée de la Porte de Hal; tous portent le lion de Brabant, mais un seul porte les couleurs brabançonnnes en bordure — de même que les drapeaux des volontaires du Hainaut et de ceux de Binche.

Le roi d'armes, conseiller C. Beydaels de Zittert, reconnaît en avoir reçu cinq autres sur indication du secrétaire du Conseil Privé, « par ordre de Son Altesse royale » le 27 Juillet 1793 (Liasse 976 du Conseil Privé Autrichien). Il les décrit: l'écusson du Brabant au lion se trouve sur tous, le fond étant crammoisi ou bien de toile blanche. Bien que V. D. Maelen dise que le tricolore avec la devise « Pro aris et focis » ait fait son apparition le 24 Octobre 1789, lors de l'entrée à Bruxelles de l'armée des Patriotes, il semble qu'il n'y pas eut de drapeau officiel de la Révolution Brabançonne. Si les bannières décrites sont différentes, cela tient aussi au manque d'un insigne national pour les onze provinces insurgées. (V. D. Maelen p. 397).

Sur la pièce de 5 florins de 1790, qui a la devise: « Et ipse dominabitur gentium », on voit onze écussons autour du soleil qui forme le centre; l'avvers porte un lion tenant une épée et un écu avec le mot « Li ber tas » en trois lignes. Devise: « Domini est regnum ».

La loi du 11 Janvier 1790 décrit les empreintes et inscriptions des monnaies et donne l'indication des blasons des onze Etats: « avec un soleil qui répand ses rayons sur chaque province » et ajoute: « qui seront les armes de l'Union. » C'était une allégorie bien trouvée mais compliquée à reproduire; aussi n'en fit-on guère usage. Chaque province s'organisa à part; les armes du Régiment de Flandre ne portaient que l'écu du Comté. La cocarde des patriotes du Hainaut avait au centre les quatre lions du Comté et en cœur (sur le tout) le lion brabançon.

La République des Etats Belges Unis ne dura guère. Elle avait couru un certain danger de la part d'un prince Français qui avait songé à se tailler une principauté chez nous à la faveur des événements, comme jadis le duc d'Anjou, comme plus tard des tentatives annexionnistes se produiront en 1830, 1848, 1851... Le 25 Février 1790, à l'issue de la Grand'messe de Sainte-Gudule les partisans de la candidature du duc d'Orléans (Philippe-Egalité) au trône des Pays-Bas, firent tout à coup pleuvoir sur la foule les

nouvelles cocardes françaises. Aux cris de « Plus d'Etats Souverains » destinés à rallier les adversaires de Van den Noot, se mêlaient les acclamations « Vive le duc d'Orléans ». Après un moment de désordre, les conspirateurs essayèrent d'entraîner la foule à l'Hôtel de Ville, Loin de faire écho à leur enthousiasme de commande, le peuple témoigna d'une évidente mauvaise humeur. Il y eut (suivant ce *Journal Historique et Littéraire* du 15 Mars 1790) des rossades sonores et terribles, et la tentative échoua (H. Carton de Wiart — *La candidature de Philippe d'Orléans à la souveraineté des Provinces Belges en 1789 et 1790* p. 11) — Godefroid Hermans, abbé du Tongerlo (Biogr. Nationale.)

Les Etats Belges tournant le dos à la modernisation centralisatrice tentée par Joseph II, avaient en fait repris en mains le grand privilège de Marie de Bourgogne en l'habillant à la mode du 18^e siècle.

Les puissances étrangères gagnés à l'Empereur Léopold II décidèrent, en juillet 1790, aux conférences de Reichenbach, le rétablissement de l'autorité impériale chez nous; et par le traité de La Haye du 10 Décembre 1790 garantirent à l'Empereur la possession des Pays-Bas, déclarés indivisibles, et à nos Provinces la révocation des Edits de Joseph II et le maintien des anciens privilèges (L. Willaert, *Histoire de Belgique*, p. 213). Les victoires autrichiennes à Assesse et à Anseremme, la rentrée des Impériaux à Namur, à Bruxelles, à Gand, firent le reste. Le Gouvernement des Etats Généraux avait vécu.

La principauté de Liège eut aussi sa Révolution et son drapeau nouveau. Echo des mouvements de Paris (1789) et des idées françaises largement répandues dans la Principauté, surtout sous le Prince Valbrück, un Comité Révolutionnaire s'installa à l'Hôtel de Ville de Liège, y ramena du Château de Seraing le Prince-Evêque Hoensbroeck, puis organisa un gouvernement révolutionnaire avec le Prince de Rohan comme régent. Ce parti avait pris comme ralliement les couleurs usuelles déjà, rouge à crêpines d'or; de là le drapeau rouge et jaune.

Le soulèvement catholique contre le Directoire se fit sous un signe de Chrétienté: croix rouge sur fond blanc; des monuments rappellent cette guerre des paysans ou *Kloppelkrieg*, tant en Campine qu'en Ardenne, à Clervaux.

Pour cette période, ma tâche a été facilitée grandement par M. Paul VERHAEGEN, qui a publié *La Belgique sous la domination française*. Du premier volume, les pages 662 à 665 ont été reproduites dans une publication annuelle disparue depuis, sous le titre « *Le Lion Belgique* », pages que M. de Burbure m'a communiquées.

En tête des protestations élevées contre les édits de Joseph II entre 1787 et 1790, le titre de « *Leo Belgicus non fabula* » se retrouve fréquemment.

(*Recueil des représentations belges III*, p. 149. Voir aussi *Etats Belges Unis 1787*, vol. 84, pp. 177-178-179-563 aux Archives Générales du Royaume.)

A peine la conquête française est-elle achevée en 1794 que paraissent des appels à l'insurrection au profit de l'ancienne Constitution en vertu des droits du Belge. Ils sont faits au nom du « *Lion Belgique* ». Souvent ils portent un cachet où l'on voit un lion s'appuyant sur l'aigle impériale. Les images et parfois le blason de Louvain, les caractères d'impression permettent d'attribuer ces publications aux imprimeurs de Louvain, Vranckre et Corbeek; ce dernier sera, en 1793, un des chefs des paysans campinois s'insurgeant contre la République. On les rencontre en Brabant, en Flandre, en Hainaut, en Limbourg. Pendant quatre années, on les voit se répéter. Leur auteurs anonymes, évidemment inspirés par les membres des anciens Etats des Provinces, animent et dirigent le chef des partisans wallons, Jacquemin, surnomme Charles de Loupoigne, qui entama la lutte à la fin de 1794 et ne succombera que le 30 Juillet 1799. A la fin de 1794, les écrits incendiaires du *Lion* apparaissent. En Mars et en Septembre 1795, ils abondent à Bruxelles et à Anvers.

En 1796, des soulèvements éclatent à Genappe, à Wavre, à Louvain, en Flandre, en Luxembourg. Chaque fois, circulaires ou affiches du *Lion Belgique* ont fait appel aux patriotes. De même, l'effort tenté en vain par le Baron de Meer, à Moorsel et à Afflighem 1797, est précédé d'écrits semblables répandus en Brabant, en Flandre et en Luxembourg.

(P. Verhaegen *op. cit.* II, pp. 422-423-436-443-459-462-463-467.)

En apprenant, en Février 1797, que des élections générales allaient être autorisées en Mars et Avril 1797 (Germinal, an v) dans tout le territoire de la République et, en particulier, en Belgique, les chefs de la Résistance lancèrent un appel particulièrement énergique aux bons citoyens. On invitait les électeurs à profiter de la première occasion qui leur était donnée de se réunir, pour revendiquer fièrement l'indépendance du peuple belge, en vertu des principes sans cesse proclamés par les Français au nom de la souveraineté du peuple.

(Voir le texte complet dans la revue « *de Boerenkrijg* » 1890, p. 46 et dans *F. de Potter Onder het Schrikbewind*, pp. 66-67. Toutes les pièces émanaient du *Belgischen Leeuw*, « Leo Belgicus non fabula. »)

Ces conseils furent largement répandus, en dépit de la surveillance des autorités françaises. On les distribuait le long du parcours de la diligence entre Bruxelles et Charleroi. On les rencontrait à Hal, à Perwez, à Louvain, à Anvers, à Gand et à Courtrai. S'ils ne furent suivis que dans peu d'endroits, ce fut par suite d'instructions nouvelles de la part des Etats, priant les électeurs de s'assurer de bons administrateurs en attendant le retour de l'Empereur. (P. Verhaegen, *op. cit.* II, p. 477).

En 1798, lors de la guerre des Paysans, provoquée par la levée de la conscription militaire et lors des soulèvements moins graves de 1799, on vit reparaître les mêmes affiches, et ce fut sous les instigations de leurs contenus que Jacquemin reprit les armes en 1799.

(*id. op. cit.* III, pp. 488-558-659-661-663-684-696-702.)

A son exemple, le conscrit de Coninck se mit à la tête des réfractaires de la Westflandre en 1813, mais il fut saisi et fusillé en Janvier 1814, à la veille de l'affranchissement de sa patrie.

(*id. op. cit.* V., pp. 99-100).

On peut rappeler, à l'honneur de nos concitoyens que le souvenir de ces luttes en faveur de l'indépendance ne s'effaça pas de la mémoire des contemporains. Au moment où de nombreuses publications parurent pour soutenir ou attaquer la Loi Fondamentale du 24 Août 1815, promulguée par le roi Guillaume pour unir sous son sceptre la Hollande et la Belgique, un écrivain anonyme plaida la cause de la Loi au nom du patriotisme des Belges. Il magnifiait l'esprit d'indépendance de ses concitoyens et s'étendait sur les exploits de Jacquemin et de de Coninck (*id. op. cit.* V., pp. 99-100) et de ceux

qui, avec eux, avaient tenté de renverser la domination étrangère. On ne pouvait mieux faire l'apologie des écrits du « Lion Belge ». (*Réflexions sur l'intérêt général de tous les Belges, brochure 80*, Bruxelles, 1815, pp. 5 et 8).

1830

Nous voici au dernier stade de l'histoire de nos insignes et de nos couleurs, le lion et le tricolore rouge jaune et noir. Comment ces couleurs ont-elles été relevées et ont-elles pris définitivement leur fonction de symbole national?

Durant les mois de Juillet et d'Août 1830, le mécontentement de plus en plus accentué envers le régime hollandais trouva dans la révolution de Juillet à Paris, une excitation et un exemple à suivre. Les idées françaises se répandent vite au dehors et plus vite encore chez nous. D'ailleurs, Lafayette n'avait-il pas annoncé au Général Pépé que la Révolution de Juillet à Paris serait suivie en Août de celle de Bruxelles et en Septembre, de celle de Rome. On connaît maintenant la part considérable des agitateurs français dans les mouvements de Bruxelles. Des lumières sur ce sujet nous sont fournies par les archives enfin ouvertes de l'internonciature de Bruxelles (Capaccini) et de la nonciature de Paris (Lambruschini). Les révolutions de Paris et de Bruxelles avaient même but, même méthodes, mêmes cris (Lambruschini). Il est curieux de constater que dans la poche de la plupart des 67 manifestants tués ou blessés qui furent transportés à l'Hôpital après l'émeute de la Muette de Portici, on a trouvé une pièce d'or de 5 florins (écrit Capaccini). On avait distribué de l'argent dans la salle du théâtre et dans les cafés voisins (de Knyff Rapport au Roi le 27 Août 1830, dans Colenbrander, *Gedenk-Stukken* La Haye 1905); l'émeute ne commença que quand les bourgeois, qui avaient assisté au spectacle, furent allés se coucher. On ne s'étonnera donc pas que des drapeaux français aient été répandus à profusion. Cependant, outre ce tricolore français, on vit paraître des drapeaux rouges et d'autres qui étaient rouges et blancs. (Lettre du 27 Août 1830, publiée dans *Groen van Priester's briefwisseling* T. xxxviii, p. 760 des Rijks Geschiedkundige Publicatien).

On conçoit le désir français de faire sauter au nord la barrière établie par les Rois de la Sainte-Alliance pour préserver leur pays

d'un retour des armées françaises — comme aussi le désir inné chez les Français de propager leurs idées — (ici les idées libérales contraires à celles des puissances alliées) et enfin ce désir des soi-disant frontières naturelles, celles du Rhin, idée totalement fautive au point de vue historique comme au point de vue physique mais que certains ont toujours trouvée utile d'entretenir; mais l'intérêt français n'est pas l'intérêt belge.

Il y avait danger que le mouvement national déviât dans le sens voulu par ces Français. C'est ce que comprirent immédiatement de simples citoyens belges. Lucien Jottrand et Edouard Ducpétiaux.

Ils se trouvaient dans le bureau de rédaction du *Courrier des Pays-Bas*, le 26 août, dans la matinée lorsqu'on vint leur annoncer que le drapeau tricolore français était arboré à l'Hôtel de Ville. Les deux amis résolurent d'enlever cet emblème et de le remplacer par les couleurs de la Révolution des Patriotes de 1789 et M. Cuvelier ajoute, après Hymans (*Bruxelles à travers les âges*, II., 286). « couleurs que des souvenirs de famille avaient rappelées à Jottrand. ». Comme ce drapeau brabançon avait encore figuré tout juste trente jours auparavant sur le kiosque du parc, il n'était pas nécessaire à Jottrand de réexaminer une dragonne qui restait d'un ancien uniforme pour retrouver nos vieilles couleurs de 1789.

« Ducpétiaux partit aussitôt; rue de la Montagne, il rencontra un employé du Ministère de la Guerre, Alexandre-Théodore Van Hulst qui lui confirma avec indignation la nouvelle reçue au bureau de journal. Ensemble, ils se rendirent chez Abts, négociant, coin du Marché aux Herbes et de la rue de la Colline, où on leur confectionna à la hâte deux exemplaires d'un drapeau de merinos aux bandes rouge, jaune et noire. Puis Ducpétiaux se rendit à l'Hôtel de Ville, où l'on entra comme dans un moulin ce jour-là, enleva le drapeau français et le remplaça par un des nouveaux drapeaux aux couleurs brabançonnnes. L'autre fut porté dans l'après-midi, par Van Hulst, à la tête d'une compagnie de la garde bourgeoise et promené dans tous les quartiers de la ville. Le soir, les drapeaux français avaient disparu (Cuvelier), comme avaient disparu de chez nous les cocardes françaises en 1789.

Dans ce drapeau, les bandes étaient perpendiculaires à la hampe et le noir en bas; de même celui de Frédéric de Mérode à Berchem; de même aussi celui que le Congrès attribua aux communes qui

s'étaient distinguées à la Révolution (13.9.32). Comme l'avait rappelé M. Lecomte, directeur du musée de l'armée, le noir doit être en bas.

Le drapeau brabançon relevé par Jottrand et Ducpétiaux fit avorter dans l'œuf les velléités annexionnistes. Comme toujours, chez nous dans les circonstances graves, la solution avait été trouvée d'instinct par le sentiment populaire. L'âme du pays s'était retrouvée dans le geste de simples citoyens. Un patriotisme purement belge se cristallisa autour de ce drapeau.

Voici maintenant, d'après un témoin oculaire, M. de Wargny, comment cela se passa (M. de Wargny est l'auteur anonyme de l'important ouvrage publié sous le titre: « *Les Esquisses Historiques de la Révolution de la Belgique en 1830* ».)

Le 26 Août, vers 3 heures de l'après-midi, quand il y avait plus de 4.000 personnes réunies sur la Grand'Place, deux jeunes gens bien mis et chaussés d'éperons, se saisirent de l'échelle du réverbère placé au-dessus de la grande porte d'entrée de l'Hôtel de Ville et attachèrent sur ce réverbère un drapeau aux trois couleurs; on les prit sans doute pour les couleurs tricolores françaises. Depuis, on les expliqua et elles furent adoptées comme couleurs brabançonnnes. Ce fut là qu'elles virent le jour pour la première fois.

Un autre combattant, G. Oppelt, raconte les faits à peu près de la même façon, dans son *Histoire Générale et Chronologique de Belgique 1830-1860*. J'en extrais ces remarques populaires d'alors: « Nous voulons rester Belges. Voilà nos couleurs! Pas de préfecture française! »

Il reproduit la citation de son brevet de la Croix de Fer, d'après lequel il promena dans Bruxelles, le 26 août 1830, le premier drapeau national; vers 7 heures du soir, il réclama à haute voix, sur la place publique, la suppression immédiate des impôts — mouture et abattage.

Lors de l'incendie du Manège, le 24 septembre, il se distingua en s'exposant sous le feu de l'ennemi, aux endroits les plus périlleux.

(Coupures de la Gazette de Bruxelles d'avant-guerre (1925) communiquées par M. de Burbure.)

Conclusion: C'est à Lucien Jottrand que revient l'idée de reprendre les couleurs de 1789. Ducpétiaux et Van Hulst réalisèrent sa conception.

La Garde bourgeoise, d'après les lettres de Staedler au Prince d'Arenberg, ne fut officiellement dotée du drapeau ressuscité que le 28 Août 1830.

Le 23 janvier 1831, le Gouvernement provisoire décréta que ces couleurs seraient placées parallèlement à la hampe et non plus perpendiculairement comme précédemment; on ne connaît plus la raison de ce changement.

Le 4 Février 1831, quand le Congrès acheva de voter la Constitution, il y a jouta une première rédaction de l'article 125, portant que la Belgique adoptait pour ses couleurs nationales le rouge, le jaune et le noir. Raikem, Député de Liège, dans son rapport de la Section Centrale du Congrès, fit remarquer que les couleurs liégeoises y étaient incluses.

Le comte Vilain XIV présenta une motion qu'il fallait aussi adopter un sceau et il proposa d'adopter le Lion Belgique comme armes du Royaume. Ce complément fut adopté le 7 Février 1831 (Hymans Congrès National II 488).

Voici maintenant quelques coupures extraites de journaux bruxellois d'alors. Il semble qu'elles datent de Mai.

M. Lebeau donne lecture d'une note qui lui est transmise par M. Albercromby et par laquelle celui-ci prie le ministre de vouloir bien lui faire remettre une désignation authentique du pavillon belge.

Autre extrait: M. le Secrétaire de la Légation Anglaise annonce qu'il désire, pour la libre admission du pavillon belge dans les ports anglais, avoir le plus rapidement possible réponse à sa note.

23 Mai 1831: Le courrier est arrivé hier à M. Albercromby et lui a porté la nouvelle de la reconnaissance pleine et entière du pavillon belge par le Gouvernement anglais.

Cet acte est une adhésion formelle à la reconnaissance de l'indépendance de la Belgique.

Note communiquée par M. de Burbure de Wezembeek.

Le département de la Marine, le 13 Septembre 1831, précisa ces dispositions dans les termes suivants: « La couleur noire doit être placée contre la hampe ou vergue du pavillon, le jaune au milieu le rouge à la fin.

Le 27 Septembre 1832, le roi Léopold I remit cent drapeaux à cent Bourgmestres de communes qui s'étaient distinguées durant la Révolution. Les couleurs étaient disposées perpendiculairement à la hampe; c'est derrière un de ces drapeaux que les Liégeois font, en Septembre de chaque année, leur pèlerinage aux tombes des volontaires tombés à Sainte-Walburge.

Le courrier belge (ancien Courrier des Pays-Bas), dans son n° 273 du 29 Septembre 1832 décrit en détail les drapeaux, la cérémonie, et donne les discours prononcés alors « Les drapeaux dont tout le monde admirait l'élégance ont une hampe surmontée du Lion belge portant le bonnet de la Liberté au bout d'une pique; au-dessous de la base qui supporte le lion était écrit, d'un côté le mot « Liberté » et de l'autre la date de 1830 en chiffres romains. Le lion et la base étaient en cuivre.

Le drapeau formé de trois bandes de soie rouge jaune et noire, bordées de franges de mêmes couleurs, était brodé d'un cadre de branches de chêne en or et portait en lettre d'or: « à la commune de ... la patrie reconnaissante. Au milieu du drapeau se voit répété le millésime 1830 en chiffres arabes.

Chaque drapeau a coûté plus de 300 f ce qui fait une somme de 30.000 environ pour les frais de confection de cent drapeaux destinés aux communes appelées à l'honneur d'en recevoir.

Les villes de Ruremonde, Venloo, et Paris sont les seules qui n'aient pas envoyé de députation pour recevoir les drapeaux d'honneur. La ville de Venloo a écrit pour prier le gouvernement de tenir son drapeau en réserve. On proposa au duc d'Orléans de recevoir le drapeau pour la ville de Paris; mais le duc n'a pas cru pouvoir accepter cette proposition.

Voici le discours de M. Gendebien (président de la commission des récompenses). « Sire entouré de l'élite de la nation et de tous ces braves, votre majesté peut être rassurée sur les destinées de la Belgique. La nation a mis sa confiance en vous, Sire; elle est digne de la vôtre; fort de cette confiance réciproque, n'hésitez pas à donner le signal du combat; et j'ose garantir à votre Majesté un anniversaire plus glorieux encore que celui qui nous cause aujourd'hui tant d'émotions ».

Plus précis fut le discours de M. Pirson, quand les députations revinrent à l'Hôtel de Ville: « Plus de diplomatie! le drapeau que S.M. nous a remis nous indique la voie pour elle et pour nous; cette voie, c'est celle du courage et de l'honneur. ... Le sacrifice le plus pénible, n'est ce point celui de nous voir enlever plusieurs milliers de nos frères. N'ont-ils pas mérité, comme nous, de porter le drapeau d'honneur dont nous sommes parés. Rappelons-les dans nos rangs, marchons de nouveau tous ensemble non pour faire des conquêtes, mais pour libérer entièrement Anvers et la rive gauche

de l'Escaut jusqu'à la mer, pour nous assurer la possession intégrale du territoire des neuf provinces insurgées ... etc.

« Sire, ce jour si glorieux pour la nation est aussi bien doux pour le cœur de S.M., puisque après quinze mois d'une règne laborieux et de pénibles contrariétés elle trouve dans les acclamations du peuple de consolantes compensations ».

Les concentrations hollandaises (3.500 h) sur la rive gauche de l'Escaut ont leurs correspondantes dans les mouvements des troupes françaises du Nord « prêtes à franchir la frontière » et à opérer la seconde intervention franco-anglaise (Novembre 1832).

* *

Les couleurs liégeoises firent une réapparition officielle en 1830. Cela nous montrera aussi comment la révolution, d'abord localisée strictement à Bruxelles (voir le rôle des agitateurs français), se propagea insensiblement en province, et comment le drapeau liégeois céda la place au drapeau belge.

Les événements du 26 Août à Bruxelles n'étaient guère connus à Liège, que des autorités supérieures, telles que le Gouverneur de la Province. Celui-ci, le Conseiller d'Etat Sandberg, connaissant l'état d'esprit des populations, voulut intéresser au maintien de l'ordre les personnes les plus considérables de la Ville. Dès le 27 Août, il nomma une commission de quatorze membres, pris dans le parti d'opposition et chez les fabricants. Ils devaient, de concert avec la Régence (le Conseil Echevinal), prendre les mesures relatives au maintien de l'ordre.

En même temps (dit la proclamation), la Régence allait s'occuper de l'établissement d'une garde bourgeoise, chargée de veiller sur l'ordre public, de concert avec la garde communale (= la police) et l'autorité militaire. La commission de sécurité entra de suite en fonctions et, dès le 28 Août, prit une première mesure. Le matin du 28 Août, des habitants avaient arraché la cocarde orange à des membres de la garde communale. La commission décida que la garde communale prendrait les couleurs de Liège « qui rappellent les glorieux souvenirs de nos ancêtres. »

« Elle a pu adopter cette mesure, parce qu'elle est purement communale, mais elle doit vous remontrer que ce n'est point en signe de scission; si c'en était un, notre conscience, notre devoir nous eussent défendu de nous en servir. » (p. 222).

« A l'instant où nous sommes (dit le journal « *Le Politique* » du 29 Août), des rubans de ces deux couleurs ont été arborés par les gardes et par la plupart des citoyens. Le drapeau rouge et jaune, accueilli avec transport par un peuple immense, flotte en ce moment à l'Hôtel de Ville et sur les principaux monuments publics. »

Ces couleurs qui flottaient en ville dès le 28 Août, étaient purement communales et sans opposition (on le précise) aux cocardes oranges des militaires, « qui sont au service du royaume, et non d'une province. »

Un certain Delemme (appelé aussi le Chevalier Delemme) fut le premier à promener le drapeau liégeois par la Ville (d'après ce qu'il dit d'abord); par la suite, il se vanta d'avoir attaché le drapeau au Perron. M. Eug. Polain a raison de ces vantardises; la gravure possédée par le Dr. Alexandre, vient d'un cuivre plus ancien, truqué à dessein d'épauler ses dires; d'ailleurs, ce drapeau paraît être tricolore, bande claire entre deux foncées sur la gravure. (Voir la discussion de ce faux dans l'étude de Polain.)

Le 4 Septembre, une délégation liégeoise partit pour Bruxelles, sous la conduite de Charles Rogier, Avocat Français né à Saint-Quentin, établi à Liège. D'après les journaux du temps (Polain), le drapeau liégeois flottait devant eux. (Je note cependant que, d'après une tradition de famille, M. Paul de Bournonville dit que c'était un drapeau français que portait là son grand-oncle, Mathieu Dodémont.)

Le 19 Septembre, le gouvernement provisoire (à Bruxelles) n'avait pas pris de décision concernant les couleurs belges.

Le 16 Octobre, un règlement d'organisation militaire ordonne que les Officiers, Sous-Officiers et Soldats porteront la cocarde rouge jaune et noire; néanmoins, les couleurs provinciales ou communales pourront être portées par les gardes urbaines de chaque localité.

Le 30 Octobre, un règlement complémentaire, article 3, dit que cette cocarde sera portée par toute l'armée.

Chaque légion correspondant à peu près aux quatre quartiers principaux de la Ville (Nord, Est, Ouest, Sud), avait un drapeau aux couleurs liégeoises, sur lequel étaient les mots: « Sécurité, Ordre Public ». C'étaient les mêmes mots qu'en Juillet 1830, à Paris, pour les drapeaux d'une garde analogue

La dernière mention officielle de nos couleurs liégeoises est du 2 Janvier 1831. Un particulier d'Outremeuse avait arboré un « tout petit drapeau français », dit le « Journal de Liège et de la Province ».

Le Conseil Echevinal le fit arracher et fit arrêter le particulier.

« Cet acte ne pouvait être toléré; il était hostile envers le gouvernement établi, il pouvait troubler l'ordre. »

« Que rien ne ternisse le nom liégeois; soyons fiers de le porter, et que les couleurs de notre belle Cité nous soient toujours chères. »

(Eug. Polain — *Le drapeau belge à Liège en 1830* — p. 231 — ds *Bullet. Inst. Arch. Lieg.* 1906.)

C'est ainsi que Liège, la dernière de nos principautés ayant conservé son indépendance et son drapeau fondit l'une et l'autre dans l'Etat belge.

RESUME

Nous sommes arrivés au terme de l'évolution de nos signes nationaux, bannière rouge qui devient tricolore, et Lion belge qui depuis 1168 est toujours sur nos blasons et nos sceaux. Avant cela déjà notre bilinguisme celto-latin a cédé la place au bilinguisme latin-francique (germain).

Comme les arbres peuvent, dit-on, cacher la forêt, les détails rassemblés pour que l'histoire soit vraie, peuvent, par leur multitude, obnubiler la chaîne d'or qui les unit et leur donne leur sens. Pour que ce tableau soit complet, je devrai répéter ici des détails cités ailleurs, déjà je m'en excuse.

Jetons donc un regard d'ensemble sur cette évolution plus que millénaire. Et d'abord, peut-on découvrir le lieu de son origine? Oui, nous le trouverons à Rome; c'est l'enseigne des légions, mais il est utilisé dans un sens nouveau qui le christianise. Les murs qui en porteront la proclamation au monde seront ceux d'une vaste maison romaine, celle du sénateur Latéranus, acquise peu après que l'Edit de Milan (313) eût donné la liberté à l'Eglise. J'ai rappelé ailleurs la vision du monogramme du christ, prélude de la victoire de Constantin au pont Milvius (310). L'empereur ayant accompli sa promesse, sa mère ne pouvait laisser dans les Catacombes l'évêque

de Rome, S. Sylvestre. Le Palais de Latran devint la première cathédrale du monde. *Mater et Magistra*, comme disait encore tout récemment Jean XXIII.

Or, cette princesse, mère de Constantin, était une fille de chez nous, de cette Trévirie qui, partant de la Moselle, s'étendait sur le Sud des deux Luxembourgs, elle résidait à Trèves, chef-lieu de la « Belgique première ».

C'est avec ce don royal que la Belgique d'alors entre dans l'histoire religieuse; elle ne la quittera plus et y occupera une place constante, hors de toute proportion avec son territoire actuel.

Pourquoi ne rappellerais-je pas ici les débuts d'une autre épopée? Admis dans l'Empire en 251 par Aurélien pour peupler les solitudes de Taxandrie, puis de Ménapié (Flandre) ces Francs, Saliens et Ripuaires complétaient avec les Gwallo-Romains d'Aétius (Campine), (ancêtres des Wallons) la Garde au Rhin, *Die Wacht am Rhein*, du 5^e siècle. C'est ensemble qu'à Chalons ils repoussèrent les hordes asiatiques d'Attila. C'est près de S^t-Brice, à Tournai, que le corps de leur roi Chilpéric fut enseveli dans son manteau royal parsemé d'abeilles d'or.

C'est de Tournai que partit son fils Clovis pour reconquérir la situation prédominante qu'avait eue son père et qu'à Soissons il enleva au Gwallo-Romain (on dirait maintenant au Wallon) Syagrius; et ce fut la première « Question flamande ». C'est de là qu'après ses succès près de Cologne et l'unification des Ripuaires avec ses Saliens (à Tolbiac = Zulpich?), il faillit être vaincu en Alsace. Son invocation au dieu de Clotilde, son épouse catholique, lui ayant donné la victoire (sur les Alamans, déjà (!), ce fut dans la capitale de la Belgique seconde (dont les archevêques de Reims continuent à porter le titre primitif), qu'il reçut le baptême, avec sa bande, ses « Leûte », ses Leudes. C'est sous la Bannière ou Chape bleue de S^t-Martin de Tours que militèrent ses successeurs fort romanisés, romanisme qui déplut aux « Vieux Francs » de notre Belgique du Nord; et ce fut la deuxième « Question flamande », celle du 8^e siècle: cette rivalité avec les Neustriens romanisés qui se termina par l'ascension vers le pouvoir royal des Pépin de Landen, de Herstal, etc., et enfin du roi Pépin (le Bref) en attendant que le plus illustre, Charlemagne aille dans ses écoles apprendre le latin et peut-être nos idiomes dérivés du latin dont les Serments de Strasbourg nous ont conservé les premiers écrits.

Au milieu de ce mélange du Haut Moyen-Age où allons-nous retrouver nos insignes clairement exposés? Au palais de Latran, dans son triclinium ou grande salle d'apparat où Léon III a placé en pierres, en mosaïques la leçon qu'il voulait donner aux rois et aux peuples. C'est là qu'on voit le Christ qui a remis à saint Pierre, avec les clefs, le pouvoir spirituel, remettre à notre Charlemagne, le pouvoir sur terre symbolisé par le vexillum rouge. Cette leçon a été parfaitement comprise tant par ses partisans que par ses adversaires, à tel point que le cardinal Barberini a fait gratter le nom de Charlemagne, oubliant que le même portrait se retrouvait dans la mosaïque d'en face avec le même nimbe carré réservé aux vivants et qu'il y mit le nom de Constantin. De ce vexillum rouge dérivent les fanions rouges, insignes des ducs — tels que nous les voyons portés par ces princes aux deux côtés d'Otton III dans l'évangiliaire d'Aix-la-Chapelle. Et de là nos plus anciens blasons de Liège, Bruxelles et Louvain.

Ces couleurs revêtiront notre premier Lion quand la Chevalerie et les Croisades Pauront place sur les boucliers et les bannières de nos ancêtres comme un rappel des paroles de Jules César: Gallorum omnium fortissimi sunt Belgae.

Quand le Saint-Empire relève les symboles de la Rome antique, nos grands vassaux fidèles au devoir héraldique prirent aussi les mêmes couleurs que Godefroid de Bouillon déployait à Mersebourg; mais chez nous, le Lion se différencie de l'aigle comme nos pays se distinguent de l'Empire. Cependant, Lion unique dans toutes nos terres, il marque l'unité latente de nos provinces, distinguées elles-mêmes par des attributs divers. Dans son vêtement brabançon, le Lion lutte sur le front de l'Est à Woeringen, sous son aspect de Lion de Flandre, il lutte au Sud-Ouest et cueille les Eperons d'Or, en attendant d'écarter plus tard, par ses couleurs mêmes, les tentatives d'annexion.

Il restera dans la pensée populaire comme aussi dans les domaines provinciaux à côté de la Croix de Saint-André, sous laquelle nos pays seront unifiées par des princes surnommés Bon, Hardi, sans Peur.

Leo Belgicus depuis Charles-Quint — ou presque — il reparaitra au premier plan pour nous différencier de tout autre groupement et rendre aux Etats Belges Unis et enfin au Royaume de Belgique son nom deux fois millénaire dans une progression commencée vers l'an mil, précisée au XVI^e siècle, affirmée au XVIII^e, épanouie enfin

au XIX^e siècle. Ce n'est pas seulement de l'Histoire, c'est de l'Épopée, avec les noms les plus illustres qui soient.

*
* *

L'histoire est finie, car le reste des événements est de l'époque récente; mais l'épopée n'est pas finie. Une paix de 80 ans aurait pu laisser s'endormir dans notre Austrasie ou Lotharingie ressuscitée, le culte du vieux drapeau. C'était d'ailleurs sous des couleurs différentes, drapeau bleu étoilé que les Belges écartaient du Congo, les Arabes esclavagistes, continuant ainsi, en terre africaine, cette épopée des Croisades où ils avaient été les premiers avec Godefroid de Bouillon et Bauduin, où ils étaient restés les derniers avec Charles-Quint et Don Juan d'Autriche. Il en avait été ainsi jusqu'à ce 15 novembre 1908 où tous nos postes africains ensemble hissèrent nos couleurs dans une Belgique agrandie 80 fois.

Le coup de tonnerre du 4 août 1914 vint réveiller ceux qui dormaient — ceux qui semblaient dormir; il les retrouva les simples honnêtes gens de jadis, fidèles à leur parole et à l'honneur, et plus vraiment encore qu'au XVI^e siècle, fidèles jusqu'à la besace, c'est-à-dire jusqu'à la ruine.

Subitement, notre drapeau tricolore se retrempe dans le sang de nos soldats de Liège jusqu'à l'Yser: son noir traînait dans le deuil et les cendres de nos villes martyres et ces deux couleurs douloureuses faisaient briller l'or glorieux qui les unit, d'un tel éclat, que le monde entier stupéfait poussa un cri d'admiration comme jamais aucun étendard n'en suscita. Il faut s'être trouvé alors à l'étranger pour se rendre compte du respect et de l'affection qu'on lui portait. En Suisse par exemple, que de fois à Lausanne, à Genève, j'ai demandé à des jeunes gens qui portaient à la boutonnière notre ruban tricolore: « de quelle province êtes-vous? » et je recevais presque toujours pour réponse: « je suis Genevois ou je suis Vaudois, c'est par amitié que je porte vos couleurs. »

« Nous avons tous été acculés à l'héroïsme » avouait le Roi Albert. Cet héroïsme prit bien des formes jusqu'à narguer l'ennemi comme à plaisir et sous son nez: ce que Rostand eut appelé « le panache ». N'ai-je pas vu moi-même en 1942 ou 1943, le 21 juillet, trois jeunes filles promener de Sainte-Gudule au Soldat Inconnu, dont l'approche était interdite, un drapeau national interdit lui-même, mais qui était formé de leurs trois robes, l'une noire, l'autre jaune,

la troisième rouge... Elles renouvelaient, sans le savoir, le geste des dames bruxelloises de 1787, passant devant les postes autrichiens avec des flots de rubans tricolores; mais cette fois, c'était plus dangereux.

Notre cher drapeau que l'on avait revu avec des larmes de joie au retour de 1918, avait de nouveau été proscrit. Réfugié dans les églises, à côté de l'autel, on allait le contempler là aux jours de fêtes nationales. Là aussi, il acheva de prendre le caractère sacré déjà conquis dans les boues de l'Yser. Aussi quand ceux de mon âge le voient passer au front des régiments, ils le saluent avec une fierté, un respect, une émotion tout autre que dans notre enfance, quand il n'avait pas encore partagé et incarné les douleurs de la patrie...

Néanmoins, devant la soie de ces couleurs aimées et glorieuses, devant l'or des noms de batailles qu'il rappelle, je ne puis m'empêcher de songer avec une émotion plus profonde encore à ces petits morceaux d'étoffe rouge, ces brins de laine jaune tricotée, ces restants de crêpe noir qu'Elise Grandpré, de Stavelot, condamnée à mort par les Allemands, parvint à rassembler dans sa prison de Saint-Léonard à Liège, avec quelles difficultés et quelle industrie! pour en faire trois drapeaux, trois pauvres petits drapeaux belges, qu'elle placera sur sa poitrine, sur celle de son frère et de leur compagnon, le jour où les Allemands les conduiront au sinistre enclos de la Chartreuse, pour les fusiller.

Quand l'amour d'un drapeau sourient un tel patriotisme, quand un pays a de tels héros, c'est avec confiance dans l'avenir qu'on redit leur cri, le dernier cri de nos martyrs expirant sous les balles :

« Vive la Belgique et son Roi! »

Documents Officiels

Le gouvernement provisoire, Comité Central, sur le rapport et la proposition du Comité des Relations extérieures, considérant que le peuple belge a adopté les couleurs rouge, jaune et noir, que ces couleurs sont portées par l'armée belge, qu'il importe de déterminer quel sera le pavillon national, arrêté :

Article 1— Le pavillon national est rouge, jaune et noir, les couleurs seront placées verticalement.

Article 2— Expédition du présent arrêté sera transmise à l'administration générale de la guerre, aux Consuls et aux Commissions des différents ports.

23 janvier 1831 Signé de Mérode Joly Alex. Gendebien
Van der Linden.

Du Ministre de l'Intérieur, 12 octobre 1831

— Ordre de fixer le noir à la hampe.
(cela est plus conforme aux règles héraldiques qui veulent que la couleur du champ soit fixée à la hampe, celle de la charge principale en second lieu et les couleurs des surcharges à l'extérieur.) (*Strohl Heraldischer Atlas Stuttgart 1899* — cité par Gevaert) (*L'Héraldique*, p. 269) qui n'admet pas cette règle.

Aucune raison n'est donnée pour cette modification du drapeau initial. Bien plus, un arrêté du 13 Septembre 1832 décida qu'il serait remis un drapeau national aux Communes qui avaient particulièrement coopéré à la libération du territoire. Or, tous ces drapeaux portent les couleurs disposées horizontalement.

Le drapeau peint à l'angle de la Maison Abts, rue aux Herbes, était fautif. Le noir doit être en bas. M. Lecomte a signalé l'erreur en 1930 quand on eût établi le plâtre et qu'on le peignit inexactement.

Les cocardes françaises apparurent en Juillet 1789, donc après les cocardes brabançonnnes.

Le drapeau français moderne ne date que du 15 Janvier 1794.

Le drapeau italien apparut pour la première fois à Bologne, le 13 Novembre 1794. (*De Waard. Nederl. Archievenbl. 1915 — 1916* p. 114, note.)

Le 15 Juin 1858 fut crée un pavillon royal de Belgique.

Il est comme le drapeau national rouge, jaune et noir, mais le jaune est timbré sur les 15/16^e de sa largeur, d'un écu de sable au lion d'or armé et lampassé de gueules (qui est Belgique) portant sur l'épaule un écusson écartelé aux armes d'Angleterre et de Saxe (qui est particulier à Léopold I), l'écu surmonté de la couronne royale.

Le Ministre des Affaires Etrangères était chargé de l'application de cet arrêté. En fait, il ne fut jamais appliqué. Un exemplaire en a été retrouvé en 1909 au Corps des Pontonniers d'Anvers, par M. Lecomte qui l'a placé dans une vitrine du Musée de l'Armée.

Une série de pavillons spéciaux pour la famille royale a été créés. Ils sont de couleurs rouge ponceau (comme les rubans de l'Ordre de Léopold, encadrés des couleurs nationales et avec l'écu de Belgique au Centre; les initiales de la personne à laquelle se réfère le drapeau apparaissent dans les coins.

Le Capitaine français Legras a édité à Paris, en 1858, un album des pavillons dont les indications fantaisistes ont influé sur des rédactions ultérieures. On y signale un pavillon d'Amiral et une de Contre-Amiral, alors que notre marine n'a jamais eu qu'un Général-Major, Napoléon Lahure, qui en fût le fossoyeur. Legras donne les détails concernant les honneurs à rendre (33 coups de canon) quand se trouve à bord le Roi; de même pour la Reine ou le Prince... d'Orange (le futur Léopold II!).

En 1950, M. Devèze, Ministre de la Guerre, a composé lui-même un drapeau pour la Force Navale, au moyen de notions héraldiques assez particulières. Sans que l'auteur s'en doute peut-être, cet étendard semble se ressouvenir de notre pavillon Bourguignon, à fond blanc, avec une Croix de Saint-André rouge mais doublée cette fois de jaune et de noir; une couronne royale est dans le triangle supérieur, une grenade, noire comme la couronne dans le triangle inférieur.

APPENDICE 2

Souvenirs de l'expansion belge et liégeoise à l'étranger

Ma tâche ne serait pas achevée si je ne donnais pas ici l'écho des expéditions à l'étranger de ces deux pays (Belgique et Liège), alors

simplement voisins mais reliés entre eux par des liens très différents d'appartenance par ici, de simple vasselage par là, à l'égard de l'Empire.

En 1477 avait lieu, à Aix-la-Chapelle, une extension des reliques comme il s'en fait encore tous les sept ans. Des Liégeois y furent; ce n'est pas loin. Grande fut leur surprise d'entendre parler leur wallon par ces gens aux costumes si différents. On s'expliqua, on fit fête à ces Liégeois qu'une famine, semble-t-il, avait conduits en Hongrie. On les mena à Liège où la fête continua dans le quartier qui les accueillit et qui garde le nom de rue Hongrée. Depuis quand étaient-ils venus en Hongrie. Peut-être deux ans plus tôt? même au temps de Reginard. Et ils avaient gardé leur même langage!

Il y a en Hongrie treize communes moitié flamandes moitié wallonnes.

Beaucoup plus tard, le seigneur d'Omal, M. de Jaer partit pour la Suède avec un groupe d'ouvriers métallurgistes du pays liégeois. C'est eux qui introduisirent en Suède la fabrication du fer, dont le minerai abonde chez eux. Leurs descendants sont 30 à 40.000. Un de Jaer, descendant du châtelain d'Omal était ministre des Affaires étrangères il y a peu d'années. Et chaque année un groupe revient de là-bas saluer le Perron.

Vers 1480, en Portugal, Henri le Navigateur eut connaissance des îles inhabitées en plein océan. Il communiqua cela à sa sœur Isabelle de Portugal, épouse de Charles le Téméraire. Une expédition fut organisée: Van Hurteren y conduisit un millier de gens de Bruges et environs dans l'île de Fayal. Le dimanche, c'est la cape brugeoise que portent encore les femmes, me dit, parlant de sa mère, mon ami Costa Garcia, maintenant à Louvain. Quant aux Bretons, ils s'établirent dans l'île St-Michel.

Ces trois expéditions n'ont pas laissé de trace héraldique.

Il en va autrement d'une expédition organisée vers 1624 par des Protestants du Hainaut. Réfugiés en Hollande d'abord, une trentaine de familles wallonnes, sur l'initiative de Jesse de Forest, s'établirent dans l'île de Manhattan, aujourd'hui New York, qu'ils achetèrent aux Indiens pour 200 dollars et quelques barils de poudre. Ce fut « The greatest bargain of the World », disait l'ambassadeur belge aux industriels et commerçants américains; c'était lors des fêtes du troisième centenaire, en 1924, fêtes auxquelles participait une demoiselle de Forest descendante de l'initiateur de cette fondation;

et durant la Grande Guerre, il y eut un colonel de Forest dans l'armée des Etats-Unis. Je n'ai pas employé le terme de fondateur car Jesse de Forest mourut en Guyane où il avait tenté un autre « settlement » ; mais son fils vint vivre à New York, où commandait Pierre Minuit, d'Ohain. Des gravures nous sont parvenues qui représentent les premières maisons et le fort primitif, centre de cette modeste bourgade qui porta d'abord le nom de Nouvelle-Avesnes (cette ville du Hainaut était encore belge alors). Un afflux de Hollandais fit changer ce nom en Nieuw-Amsterdam, nom que les conquérants anglais changèrent plus tard en New York.

VARIA

LU ET ENTENDU...

NOTES ET TROUVAILLES...

UN MUSÉE A KOEKELBERG, ON Y PENSE...

La commune de Koekelberg se modernise elle aussi de plus en plus. Des vieux quartiers y font place à des centres urbains modernes. Aussi, l'administration communale envisage-t-elle de créer un musée de folklore et d'histoire locale. Plusieurs documents se rapportant à l'histoire de la localité sont déjà conservés dans les salons de l'Hôtel communal. L'affaire y est à l'étude.

A PROPOS D'UN VIEUX MOULIN A ETTERBEEK

Les Moulins du Brabant, ouvrage édité par le Service des Recherches historiques et folkloriques de la Province du Brabant, renseigne notamment l'existence, autrefois, d'un « Moulin de la Chasse » en bordure de la chaussée de Wavre.

Il fut construit par Elisabeth Brent et Josse Segers en 1684. C'était un moulin à tour ronde et était encore visible au début du siècle. *Vlan*, journal etterbeekois donne quelques précisions complémentaires à ce sujet :

« Avant la première guerre mondiale, les bâtiments qui bordent aujourd'hui la chaussée de Wavre, en face du numéro 800, notamment ces maisons d'habitations construites autour d'une cour, n'existaient pas. A cet endroit, s'élevait une grange qui faisait partie du domaine d'un marchand de vaches, M. Lemmens. La rue Joseph Buedts n'avait pas encore été tracée et M. Lemmens possédait une prairie qui s'étendait jusqu'aux casernes. En retrait de la chaussée, se dressait un vieux moulin à vent. M. Lemmens avait installé une écurie au rez-de-chaussée du moulin. Celui-ci fut démoli à la fin de 1914. Ses fondations existent toujours sous les maisons d'habitations. On n'a pas pu les enlever. »

POUR UN MUSÉE DE L'ENFANCE!

Dans un récent numéro de la revue *Le Thyrsé*, M. Claude Lyr souhaite que soit créé en Belgique et si possible à Bruxelles, un « musée de l'enfance ».

L'auteur constate qu'un concours de dessin organisé chaque année à Bruxelles reçoit quelque 30.000 dessins en moyenne. On devine les retentissements féconds de cette manifestation sur l'enseignement du dessin dans les écoles, sur ce que l'on peut appeler la prise de conscience des enfants.

M. Lyr de conclure: Pourquoi ne pas créer un musée de l'enfance. On pourrait y adjoindre aux dessins d'autres documents sur cet âge entre tous précieux. La Renaissance avait découvert l'individu, celui de Balzac fit la découverte de la société; le XX^e siècle, lui, a découvert l'enfant. Un tel musée s'impose. Et quel charmant musée serait-ce là!

HISTOIRE, FOLKLORE ET BISCUITS...

A la « Maison des Arts », à Scharbeek, M. Rombouts, ingénieur-chimiste et historien, a parlé d'une demeure ancestrale de l'ilot sacré de Bruxelles, la « Maison de l'Écusson Vert » ou « De Peerle », rue au Beurre, maison qui est contemporaine de l'Hôtel de ville.

M. Rombouts, s'appuyant sur les études de M. Van Hamme, M^{lle} Martens, MM. J. Breuer et Bonenfant, exposa les différentes hypothèses relatives à l'emplacement de la première enceinte de Bruxelles et du fameux Steen de la famille des Serhuyghs, séparé de celui des Koeckelberg par le passage qui

délimite encore aujourd'hui les maisons du Cornet et celle du Renard.

La maison du Groene Schild fut édifiée, comme ses voisines la Licorne et le Pélican, à front de l'ancienne Santstraat, devenue rue au Beurre, sur l'assiette des anciens fossés asséchés au XII^e siècle. Des blocs de grès furent retrouvés au niveau primitif de la rue. Ils appartenaient sans doute à une dépendance du Steen, qui fut vraisemblablement une tour. On y découvrit aussi un crâne humain, une cruche d'origine rhénane ainsi qu'une entrave en fer, qui atteste que la cave partiellement mise à jour servait également de prison.

L'acte le plus ancien relatif à la Maison de l'Écusson vert date de 1423. Au XVI^e siècle, l'immeuble passa à la famille van Cauwenberch. Jean Jacops en est devenu propriétaire en 1585, mais, sous les archiducs, il appartient à l'orfèvre Jan van Wassenhove. Après la famille Robberts, Jean de Cachiepin, amateur d'art anversois, s'en rendit acqureur. Ce fut le plus célèbre de ses habitants. Van Dijk fit son portrait, que l'on ne connaît plus que grâce à une gravure de Lucas Vasterman dont il ne subsiste que quatre exemplaires, dont un appartient à M. Rombouts. La propriété passa ensuite, par alliance, à Guillaume Van Beveren, marchand de chevaux, qui, en 1708, la vendit à Chrétien Crocx. Ses héritiers, les De Neef, s'en défirent au profit de la famille de Liagre, qui loua la maison à Charles Clymans. Les héritiers finirent par acquérir l'établissement, mais le cédèrent en location, notamment à l'horloger Magnée, avant de la vendre, le 1^{er} février 1858 au boulanger Jean-Baptiste Dandoy, installé au Mar-

ché aux Herbes depuis 1824. Ce sont ses descendants qui continuent l'entreprise.

DES TRÉSORS FOLKLORIQUES INCONNUS

Cette famille, a révélé M. Rombouts, possède encore les anciens moules à spéculoos, vieux de plusieurs siècles, ainsi qu'un attirail de boulangerie qui pourrait constituer un musée unique en son genre. On y apprendrait que le « pain à la grecque » est né au cœur de Bruxelles mais ses origines sont cependant controversées. Selon les uns, il se fabriquait au Grecht (fossé). Selon les autres, il aurait été inventé par un M. Grecht, qui fut effectivement houlanger à Bruxelles. Il convient de remarquer toutefois qu'il se coupe au moyen d'une scie appelée gracque.

Quant aux biscuits à la cuiller, ils se fabriquaient avant 1850 en utilisant une cuiller; tandis que les macarons, issus du jeu forain, auraient été introduits dans notre pays par Napoléon qui en aurait confié la recette aux habitants de Beaumont, pour les remercier de leur hospitalité.

LE MUSÉE CHARLIER A SAINT-JOSSE-TEN-NOODE A 35 ANS

« Je veux que cette demeure et ses collections soient converties en musée public et que l'ensemble de ces legs soit rappelé par une inscription commémorative : Collections Henri Van Cutsem - Guillaume Charlier. » Ainsi s'exprimait, par delà de la tombe et par le truchement de M. Robert Petitjean, échevin de l'Instruction publique de Saint-Josse, le 21 octobre 1928.

le sculpteur Guillaume Charlier, décédé le 15 février 1925 et qui, par testament, léguait son magnifique hôtel, ses collections et sa fortune à la commune.

Trente-cinq ans plus tard, le Musée Charlier occupe une place primordiale dans la vie culturelle et artistique de la capitale. Ses admirables collections, gérées avec compétence par M^{lle} Yvonne du Jacquier, conservateur, représentent quelque 25 millions. C'est le musée de la « vie patricienne » à la belle époque. Tout y a été conservé de ce climat et cette atmosphère si caractéristique. Bref, les collections du Musée Charlier évoquent le passé, pourtant encore proche, d'une commune champêtre de la périphérie de Bruxelles où se dressent maintenant des buildings et des immeubles-tours. Le Musée Charlier est aussi un haut-lieu du folklore local. Une importante collection de gravures, estampes, photos anciennes, etc., réunies en grande partie par M. J. Cambier, ressuscite les diverses étapes de l'expansion de Saint-Josse.

84 ANS APRÈS...

En 1880 fut démolie à Bruxelles un petit pont de fer sur lequel passait l'« omnibus » de la rue de la Régence, alors beaucoup plus étroite qu'aujourd'hui. Ce pont surplombait la rue de Ruysbroeck et la faisait communiquer avec la rue Bodenbroeck et la rue des Petits Carmes. Pour aller de la rue de Ruysbroeck à la rue de la Régence, il fallait gravir un escalier. Démoli en même temps que le petit pont, l'escalier fut remplacé par un coude carrossable à forte pente que l'on connaît encore aujourd'hui.

Voici qu'à 84 ans de distance, on décide d'y construire un tunnel, un embranchement souterrain qui permettra au flot de voitures venant de la place Poelaert de s'engager facilement vers le centre de la ville en évitant la place du Sablon par la rue de Ruysbroeck.

Ce qui subsiste encore comme vieille bâtisse dans cette rue est donc appelé à disparaître. La rue de Ruysbroeck est l'une des plus anciennes rues de Bruxelles. Elle longeait l'extérieur de la première enceinte, qui cessa d'être effective dès le XIII^e siècle, la ville s'étant étendue en dehors de cette fortification principalement vers le sud, les quartiers de la place de la Chapelle et de la rue Haute, c'est-à-dire jusqu'à la nouvelle enceinte à la Porte de Hal.

Espérons que des fouilles seront effectuées lors de la prochaine modernisation de cette pittoresque artère.

RETOUR EN ARRIÈRE POUR L'UNIFORME DE PARADE

Tout comme dans la mode féminine actuelle où l'on constate un retour vers les années 1925-1928, les spécialistes du Ministère de la Défense nationale se sont inspirés des caractéristiques particulières de l'uniforme 1914-1918 pour créer le nouvel uniforme de parade de nos quatre musiques militaires. Celles-ci vont être dotées d'un costume d'apparat.

C'est chose faite déjà pour la musique de la 1^{re} division (Allemagne) dont l'uniforme nouveau rappelle celui de l'infanterie de ligne de 1914. Il est probable que cette musique viendra prochaine-

ment à Bruxelles. Quant aux trois autres, celles des Guides, de la Force aérienne et de la Force navale, on ne peut encore préciser quand elles seront habillées de neuf. On estime cependant que leur tenue d'apparat se distinguera aussi par un « retour en arrière ».

L'ÉGLISE DE BREUGHEL A PEDE S^{te}-ANNE MENACE DE S'EFFONDRE

La vieille petite église que Pierre Breughel a reproduite dans plusieurs de ses tableaux et notamment dans « La parabole des Aveugles » conservé à Milan, tombe en ruine. Depuis plus de treize ans, un dossier de restauration est à l'étude. Aucun aménagement de protection n'a été exécuté ces dernières années à l'édifice dont les origines remontent au XIII^e siècle de sorte que ce document archéologique, historique et culturel se trouve maintenant dans un état de vétusté complète. La petite église menace même de s'effondrer.

La restauration de ce monument a été liée, il y a environ un an, au classement de l'ensemble du site où Breughel a si souvent planté son chevalet. Cette initiative, malheureusement, n'a entraîné aucun résultat positif. Un espoir demeure toutefois: l'autorité provinciale va s'en occuper, ceci tout au moins pour ce qui concerne la remise en état de la petite église. On voudrait l'aménager en musée.

UNE MAISON DE LA MARIONNETTE BRUXELLOISE ?

Les « Amis de Toone », la dynamique association dirigée par MM. Demol, Bourgeois et Géal

qui a sauvé le dernier théâtre de marionnettes populaires de Bruxelles, celui de Toone VI, espèrent pouvoir créer très bientôt, en plein cœur de la capitale, une « Maison de la marionnette bruxelloise ». On y trouverait à la fois un musée consacré à quatre siècles de traditions et un théâtre de « poechellen ».

337.400 FR EN 1888;
360 MILLIONS EN 1964

Cette « affaire » de chiffres constitue toute une histoire. L'adjudication des travaux de construction des bâtiments, murs de clôture, marquises et parabolles, trottoirs et routes d'accès du Tir National eut lieu le 8 juin 1888 dans les salons du gouvernement provincial. L'entreprise, dont le montant s'élevait à 337.400 fr, comportait les bâtiments à l'usage de tir avec un pavillon central, une galerie de tir à l'étage, des trottoirs, des pavillons de service, une cartoucherie, un corps de garde, un magasin, des murs clôturant les dépendances, le tir, plusieurs routes d'accès, etc., y compris l'aménagement d'une place devant le bâtiment central et les chemins conduisant de la chaussée de Louvain aux bâtiments du tir. L'entreprise, précisent les documents d'époque, « constitue un forfait absolu ».

Septante-six ans après, on met en adjudication l'exécution de la pre-

mière phase du gros-œuvre de quelques studios du complexe de la R.T.B. pour la somme impressionnable de 360 millions. Ce programme de travaux sera exécuté à l'arrière partie de l'ancien Tir National. Il permettra à nos services de la télévision d'y produire les premiers programmes à partir de novembre 1965, car les travaux seront entamés dès le mois d'avril prochain.

RUE DU CHÊNE OU A LA MAISON DE BELLONE ?

M^{me} Van Leynseele, échevin des Beaux-Arts et fêtes publiques de la Ville de Bruxelles, étudie la possibilité de doter la capitale d'un musée du folklore local. La Ville est d'accord avec le principe, mais cette réalisation ne peut porter atteinte à l'équilibre du budget. Il est donc exclu d'acquérir un immeuble à cette fin.

Aussi, M^{me} Van Leynseele a-t-elle fait une sérieuse enquête en vue de trouver le bâtiment adéquat. Deux possibilités se présentent et les deux emplacements conviennent parfaitement pour l'installation d'un tel musée: un ancien bâtiment de la « régie du gaz » sis rue du Chêne, et les dépendances de la maison de Bellone de la rue de Flandre. Ces dépendances sont des anciennes écuries, « aménagées » il y a environ soixante ans.

BIBLIOGRAPHIE

REVUES BELGES

LE THYRSE.

Revue d'Art et de Littérature.
Chroniques mensuelles.
1964 - I.

M. Lobet: *De la confession déguisée*; V. Godel: *Léopard*; R. Carnez: *Propositions*; N. Ruet: *Le regard - Le sang - La mort conduit le poète - Le cœur à vif*; G. Deblander: *Presque l'Hiver*; F. Kiesel: *Trois Invocations pour un Automne*; G. Brenta: *A. De Greef*; J.-L. Vauham: *Fleuves - Fuite*; R. Lindenkens: *L'Histoire ment-elle?*; A. Bernier: *Portrait-robot du poète R. Deschamps*; M. Hennart: *L'Eternel problème de la Fidélité*; M. Géoris: *Deux Fruits acides*.

Toute l'actualité littéraire.

LES CAHIERS HISTORIQUES.

Revue mensuelle illustrée.
Série III - N° 26 - 1963.

Vicomte Terlinden: *Les comtes d'Egmont et Hornes... - Des relais de Charlemagne aux courriers des Tours et Taxis*; F. Capron: *Le roi Albert et les ailes belges dans la Tourmente*; J. Delhaize: *Les belles années de l'Empire à Bruxelles...*; T. Fleischman: *Pendant trois mois un souverain français fut le Roi de Gand - Un livre d'Heures Noir pour la Cour de Bourgogne*; A. de Breycla-Vauthier: *Metternich...*; A. de

Selliers de Moranville: *Léopold II. Chevalier de l'Ordre de la Jarretière*.

LES CAHIERS.

Revue trimestrielle illustrée.
19^e année - N° 1, janvier - février - mars 1964.

J. Charles: *De l'Obscurité en Poésie*; J. Delmelle: *Petite suite ardéchoise*; M. Clerneur: *L'apostolat poétique d'Edmond Vanderkanmen*; M.-J. Viseur: *Le beau Mystère*; J. Delmelle: *L'actualité littéraire en Belgique*; J.-A. Sain tonge: *Chanson des visages*; L. Amade: *Départ - Sur la plus haute colline*; J.-P. Bonnami: *L'Actualité en Librairie*; A.-M. De Backer: *Poème nocturne*; B. Balsee: *La lyre aux sept cordes*; J. Decreus: *Séquences pour une Saga*; G. Leihu: *Ma Chanson*; G. Bourgeois: *Mes Morts*; L. Ouagnat: *Réveil. M. Carême: Améds-toi là*.

L'INTERMÉDIAIRE DES GENEALOGISTES - DE MIDDELAAR TUSSEN DE GENEALOGISCHE NAVORSERS.

N° 109 - A° XIX - I/1964.

F. de Decker - E. Stas-Reyniers - Ole Maire: *A la recherche des Taymans*; M. Goyens: *De Amsterdamse studiebeurs te Sint-Truiden,*

A. Lebrun - C. Douxchamps-Lefevre - F. Collon: *Généalogie de la famille le Keux de Ligny*.

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE LE VIEUX-LIÈGE.

Tome II, n° 18, nov.-déc. 1963.

Vers la fin des Profanations? La Genèse du Pont de la Boverie.

WAVRIENSIA.

Bulletin du Cercle Historique et Archéologique de Wavre et de la Région.

Tome XII, 1963, n° 5.

P.C. Claessens: *Jean Thimon, de Limal, libraire-éditeur, et quelques autres porteurs du nom. à Bruxelles*; C. De Vos: *Un Lunalois marchand-libraire à Bruxelles en 1580 - Toponymie de Limal*; M.A. Dumont: *Un procès de glanage à Bierges au XVIII^e siècle*; L. Kumps: *Liste des curés de Mont-Saint-Guibert - Inventaire des Registres paroissiaux du canton de Wavre-Bossut-Gottechain*; J. Martin: *Les petites écoles de Wavre sous l'ancien régime - Toponymie wavrienne: le lieu dit « le cul de sac » à Wavre - La seigneurie del Val en Wavre - Toponymie wavrienne: lieu dit « La Justice ».*

LA REVUE NATIONALE.

Mensuel indépendant de littérature et d'histoire.

35^e année, n° 359, déc. 1963.

E. Poumon: *Jules Destrée et les artistes*; R. Merget: *Waterloo en Brabant*; J. Devondel: *Guido Gezelle, primitif flamand du XIX^e siècle (1830-1899)*; P. Chantaine: *Le Nôtre, inimitable créateur de jardins et de parcs*; R. Deschamps: *Rétrospective et perspective Vanham*; R. Merget: *Joseph Fouché*; Y. Gandon: *Madame de Staël,*

épistolière; J.-L. Vauham: *L'Almanach de Trane Swelès*; R. Merget: *Napoléon Bonaparte.*

36^e année, n° 360, janvier 1964.

R. Merget: *Janus Dumont Wilden*; C. Debelos: *Lou de Coligny, la muse des « Calligrammes »*; E. Pobmon: *Saint Jacques de Compostelle*; M. Kunel: *Le poète Jules Gillo*; A. Bernier: *In memoriam: Maurice Quailin*; C. de la Roucieu et J. Riverain: *La découverte de la terre*; P. Paraf: *L. Rlay et P. Leautaud*; R. Merget: *Talleyrand intime*; A. Lejeune: *Henry Maubel ou la musicalité.*

DE MAASGOUW.

Périodique d'histoire et archéologie du Limbourg.

82^e année, n° 6, 1963.

A. Schrynemakers: *De « Eygel » van Eygekhoven en de « Naald » van Naaldwijk*; H. Wingens: *Een en ander over en uit het Aankondigingsblad der Provincie Luxemburg, 1834-1837.*

MEER SCHOONHEID.

Périodique trimestriel.

10^e année, n° 4, 1963.

F. Stienlet: *Stadhuustel*; J. Van den Broeck: *Een refrein v.d. factor der Aarschotse redeighershamer Teuvenbloesel*; A. Boschmans: *Middeleeuwse heeldjes in de groet v. Forêt*; D^r Marinus van der Goes van Naters: *Natuurbescherming, een moderne wetenschap*.

BRABANTS HEEM.

Périodique bimensuel de folklore et d'archéologie du Brabant.

15^e an ce, n° 5, sept.-oct. 1963.

H. Maudos: *In memoriam Joop Franken † 5 nov. 1963*; H.A.M. Ruke: *Over sacramentsgilden in Brabant en over de venerabele Gude*

o.h. Heilig sacrament te Kiloaren-
beek in 't bijzonder.

Brabantica.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ
D'HISTOIRE ET D'ARCHÉO-
LOGIE DE LOUVAIN ET
ENVIRONS.

Tome III, 1963. fascicules 3 et 4.

J. Halflaux et J. de Kempeneer:
*La collégiale Saint-Jacques à Lou-
vain*; A. Struyf: ... *het Klein
Begijnhof te Leuven*; M. Piot:
Winksele...; P.R.: *Leuvense docu-
menten over Brabantse omwenteling*;
J. H.: *De gerangschikte monumenten
van Leuven en omsireken*; Biblio-
grafie van Leuven en omgeving
1962-1963.

FIGEN SCHOON EN DE
BRABANDER

Mensuel du cercle historique
et archéologique du Brabant
flamand.

46^e année, nos 11-12, nov.-
dec. 1963.

G. Van Heereweghen: *De kapel
te Ledeberg*; R. Morren: * *Het*

Schip » te Tienen wordt gesloopt;
C. Theys: *Begankenis en Broeder-
schap van St-Hubertus te Buisingen*;
J. Verhesselt: *Het hof en klooster te
Nieuwenrode in de XII^e - XIII^e
eeuw onder Wolvoertem en Meise.*

REVUES ÉTRANGÈRES.

OSTERREICHISCHE
ZEITSCHRIFT
FÜR VOLKSKUNDE.

Neue Serie, Band XVII.

Gesamtsérie, Band 66.

Heft 4, 1963.

Notes sur les légendes et vieilles
traditions populaires; art popu-
laire.

Communications diverses.

SCHWEIZERISCHES ARCHIV
FÜR VOLKSKUNDE.

59 Jahrgang, 1963.

Heft 1/2.

Notes de recherches folkloriques
et anthropologiques dans les pays
étrangers.

LE LIVRE DES MOULINS BRABANÇONS

Le Service de Recherches historiques et folkloriques de la Province de Brabant agissant en association intime avec la Fédération touristique du Brabant a entrepris une étude approfondie axée sur les moulins à eau et à vent ayant vu le jour sous le ciel brabançon et examinée sous l'angle historique, anecdotique et touristique.

Ce travail titanesque, qui n'a pas la prétention d'être parfait, a nécessité de longs mois de patientes recherches et de laborieuses compilations complétées d'enquêtes faites sur le terrain même. Le fruit de ces investigations a été condensé dans un magnifique ouvrage, fort de quelque 330 pages richement et éclectiquement illustrées, d'un format de poche très commode, rehaussé d'une carte en couleurs du Brabant permettant de repérer aisément la position exacte de tous les moulins encore debout.

Ce volume exceptionnel, original et inédit dans sa conception comme dans sa teneur est mis en vente, en nos bureaux, 4, rue Saint-Jean, au prix dérisoire de 50,— F ramené à 40,— F à l'intention de nos abonnés. A l'amateur d'histoire locale, au promeneur des dimanches comme au collectionneur averti, nous en recommandons chaudement l'acquisition.